# DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

# INTRODUCTION.

# I. — DESCRIPTION PHYSIQUE<sup>1</sup>.

Le département du Morbihan, borné au sud par l'Océan Atlantique, est limité à l'ouest, au nord, à l'est et au sud-est par les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Il est compris entre 4° 25′ et 6° 6′ de longitude occidentale, 46° 14′ et 48° 10′ de latitude boréale ; le chef-lieu, Vannes, est situé par 5° 5′ 42″ de longitude et 47° 39′31″ de latitude.

La plus grande longueur du département, de l'ouest à l'est, est de 128 kilomètres ; sa largeur moyenne, de 88 kilomètres du nord au sud. Sa superficie totale est de 680,263 hectares environ, qui se subdivisent de la manière suivante<sup>2</sup> :

Terres labourables et terrains évalués par assimilation	239	$086^{h}$	62ª	10e
Prairies naturelles	63	$828^{h}$	09a	26e
Vergers, pépinières, jardins	13	$630^{h}$	$03^a$	$06^{e}$
Oseraies, aunaies, saussaies	"	"	97 <sup>a</sup>	61e
Landes, pâtis et bruyères	299	$084^{h}$	27 <sup>a</sup>	79 <sup>e</sup>
Vignes	"	$721^{h}$	45a	27e
Bois et forêts. (Voy. plus bas les forêts de l'État.)	35	$160^{h}$	72ª	15e
Propriétés bâties	3	$713^{h}$	75 <sup>a</sup>	24e
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	"	$290^{h}$	05 <sup>a</sup>	35e
Étangs, abreuvoirs, mares, canaux d'irrigation	2	$339^{h}$	55 <sup>a</sup>	22e
Rivières, lacs, ruisseaux	3	$456^{h}$	$35^{a}$	74 <sup>e</sup>
Routes, chemins, places publiques, rues	14	$262^{h}$	64 <sup>a</sup>	54 <sup>e</sup>
Marais salants	"	$923^{h}$	$10^{a}$	35 <sup>e</sup>
Plantations et châtaigneraies	2	$357^{\rm h}$	10 <sup>a</sup>	83e
Forêts de l'État	1	$408^{h}$	63a	12e
	680	263 <sup>h</sup>	37ª	63 <sup>e</sup>
{II}Canaux de navigation évalués comme terre labourable (1 <sup>re</sup> cl.)		Contenances		
		aux récapitulations		
Écluses évaluées, ainsi que les canaux, comme terre de 1 <sup>re</sup> classe				
Autres objets non imposables (compris aux art. 9, 11, 12 et 15)		d	es matric	es.

Outre son territoire continental, le département comprend plusieurs îles, dont les principales sont : l'île d'Arz et l'île aux Moines, dans le golfe du Morbihan ; ensuite les îles de Houat et d'Hœdic, qui semblent prolonger la presqu'île de Quiberon ; puis l'île de Groix, en face de la rade de Lorient ; et enfin Belle-Île, la plus considérable, dont la superficie est de 8,000 hectares.

Le sol est constitué presque exclusivement par les terrains les plus anciens. Des granits de divers âges, des schistes et des quartz appartenant aux étages cambrien et silurien, se le partagent inégalement. On n'y trouve aucune trace des terrains secondaires ; quelques dépôts d'argile, de sables et de cailloux roulés sont les rares témoins de l'époque tertiaire ; l'élément calcaire y fait complétement défaut.

L'ensemble de ces terrains présente une surface très-accidentée, découpée d'une foule de vallons à flancs escarpés et offrant une pente générale du nord au sud. Au nord-ouest, elle se relève en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous devons cette description à l'obligeance de M. Arrondeau, inspecteur d'académie, aujourd'hui président de la Société polymathique du Morbihan.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ces renseignements sur la classification des terrains du Morbihan ont été fournis en 1862 par M. le directeur des contributions directes.

s'appuyant sur l'extrémité des montagnes Noires, dont la crête dentelée dépasse en quelques points 300 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Des landes incultes couvrent encore une notable portion du département. La zone littorale, qui est généralement la partie la plus fertile du territoire, est complétement déboisée. A l'intérieur, on trouve les forêts de Lanouée, de Quénécan, de Conveau, de Camors, les bois de Molac, Colpo, Trédion, Lanvaux, derniers vestiges de l'immense forêt qui couvrait jadis cette région de la Bretagne.

Les principaux cours d'eau sont : la Vilaine, qui n'arrose que l'angle sud-est du département ; l'Oust, qui se jette dans la Vilaine à Redon ; et le Blavet, qui par sa jonction avec le Scorff forme la rade de Lorient. Le canal de Nantes à Brest traverse le département sur un développement de 131 kilomètres, empruntant d'abord le lit de l'Oust, puis celui du Blavet ; la section qui réunit ces deux vallées a son point de partage à Hilvern.

Le département du Morbihan doit à sa situation maritime un climat tempéré. Le printemps est généralement froid et pluvieux, l'automne sec et beau ; les froids intenses sont rares et de peu de durée. Les vents, souvent forts, soufflent le plus habituellement des régions de l'ouest. Les orages sont peu fréquents et les grêles dévastatrices très-rares. La quantité annuelle de pluie surpasse la moyenne de l'ensemble de la France.

# {III} II. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE<sup>3</sup>.

Le pays que nous avons à étudier ayant été successivement habité par les Armoricains, Celtes ou Gaulois, par les Romains ou Gallo-Romains, par les Bretons et par les Francs, sa topographie doit être étudiée à chacune de ces différentes époques.

#### **EPOQUE CELTIQUE.**

L'Armorique embrassait à l'origine toute la région occidentale de la Gaule transalpine, et plus particulièrement de la Celtique, pays compris entre la Seine, la Garonne et l'Océan. Parmi les peuples qui l'habitaient au moment de la conquête romaine figure la république des Vénètes (*Venetia* et *Veneti* de César, du celtique *Guennet* ou *Gwened*), qui occupait sur les bords de la mer l'espace renfermé entre la Vilaine et l'Ellée. Le nombre et l'importance des monuments qu'ils ont laissés sur la côte attestent que là était la principale résidence de cette peuplade toute maritime, que là se trouvaient les *oppidum* dont parlent les Commentaires sans les nommer ; ils ne semblent pas avoir eu de capitale particulière.

# **EPOQUE GALLO-ROMAINE.**

L'an 56 avant Jésus-Christ, la puissance des Vénètes est anéantie dans le combat naval livré par les Romains, sous les yeux de César, dans la baie de Quiberon, en face de la presqu'île de Rhuis. Cette défaite a pour résultat la soumission de toute la péninsule armoricaine, l'établissement de voies, de stations et de *villa*.

Ptolémée, qui écrivait au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, mentionne les *Veneti* (Οὐενετοί) comme faisant partie de la Gaule lyonnaise, d'après la division établie par Auguste, et ayant pour capitale *Dariorigum* (πόλις Δαριόριγον), citée pour la première fois ; sur la carte dressée d'après le texte de Ptolémée, cette capitale est placée sur le *Herius* {IV} *fluvius* (Ἡρίος ποταμός), occupant la position de la Vilaine, qui se jette dans l'*Oceanus Aquitanicus* (*Géographie*, l. II, ch. VIII, et carte publiée dans le *Theatrum Geographiæ veteris* de Bertius).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous empruntons la plupart des renseignements historiques qui suivent à trois ouvrages que nous nous bornons à résumer rapidement : les Prolégomènes du Cartulaire de Redon, publié en 1863 par M.A. de Courson ; l'Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par M.A. de la Borderie (1861-1862) ; et l'Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par M.A. Lallemand (années diverses).

Au III<sup>e</sup> siècle, la domination romaine s'affermit : la plupart des monuments datés, bornes ou monnaies, que l'on découvre de nos jours dans le Morbihan, sont de cette époque.

Le *Dariorigum* du géographe d'Alexandrie devient, à cette époque, *Dartoritum* dans la carte de Peutinger, qui aux noms précédemment indiqués ajoute ceux de *Reginea*, *Sulim* et *Durecie*.

A partir du IV<sup>e</sup> siècle, le nom du chef-lieu disparaît pour faire place, comme dans le reste de la Gaule, au nom du peuple : *Civitas Venetum*, inscrit dans la troisième Lyonnaise par la Notice des Provinces au commencement du V<sup>e</sup> siècle.

Vers le même temps, la Notice de l'Empire d'Occident fixe à Vannes (Venetis) le *Præfectus militum Maurorum Venetorum* sous les ordres du *dux tractûs Armoricani*.

Si nous mentionnons encore le *Vindilis* de l'Itinéraire d'Antonin (IV<sup>e</sup> siècle), qui semble se rapporter à Belle-Île-en-Mer, nous aurons épuisé la nomenclature des noms de lieux fournis par les documents primitifs de notre histoire. Nous avons négligé à dessein certains noms qui ne nous paraissent pas mériter le moindre crédit.

Quant à l'emplacement précis de ces différents lieux, nous ne pouvons que résumer les opinions le plus généralement adoptées par les savants qui jusqu'à ce jour se sont efforcés de résoudre cette question difficile, en s'appuyant sur les données archéologiques et philologiques, vu le silence de l'histoire et l'extrême confusion des cartes de Peutinger et de Bertius.

La position de *Dariorigum* offrant un intérêt tout particulier, c'est sur elle que s'est concentrée plus spécialement l'attention. Vannes et Locmariaquer se sont longtemps disputé et se disputent encore aujourd'hui l'honneur d'avoir été le chef-lieu gallo-romain primitif : de part et d'autre, en effet, les ruines attestent un établissement important; néanmoins certaines considérations, dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici, ont rallié en faveur de Vannes la majorité des suffrages. Toujours est-il qu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle cette dernière ville était bien réellement, si elle ne l'avait toujours été, la capitale des Vénètes-Romains, ainsi que le prouvent ses murailles, les nombreuses voies qui y aboutissent, et le nom qu'elle a conservé depuis cette époque.

Bien que Samson ait placé *Sulim* et *Reginea* aux Salles et à Rohan, les auteurs modernes s'accordent généralement à fixer à Castennec la première de ces stations, la seconde aux environs de Réguiny, et *Durecie* à Rieux. En y ajoutant les établissements {V} de Locmariaquer, de Goh-Ilis et de Nostang, dont la situation est connue, mais dont on ignore l'ancienne dénomination, on aura les principaux centres de population de la période gallo-romaine.

Ces centres étaient reliés entre eux par un réseau de voies dont nous citerons les plus importantes : celles de Vannes à Locmariaquer, à Hennebont, à Corseul, à Rennes, à Angers, à Nantes avec embranchement sur Port-Navalo ; enfin celle de Rennes à Carhaix par Castennec.

Telle était, sous la domination romaine, la cité, c'est-à-dire le territoire occupé par les Vénètes, l'un des cinq peuples que renfermait la péninsule armoricaine au début du V<sup>e</sup> siècle. Cette cité (civitas) fut-elle, suivant le système communément adopté, divisée régulièrement en un certain nombre de pagus, subdivisés eux-mêmes en vicus? Il n'y a pas lieu de le croire. On trouve, il est vrai, un peu plus tard la désignation de quelques pagus (en breton pou ou bro); mais elle n'est guères appliquée, sauf un cas peut-être, pour la région dont nous nous occupons, qu'à des portions de pays indéterminées et d'une étendue très-variable.

## EPOQUE FRANCO-BRETONNE, MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

Cependant l'empire croulait de toutes parts. Tandis que les Francs envahissaient le nord de la Gaule, l'Armorique, dépeuplée par suite des exactions fiscales de l'administration romaine, voyait, dès la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, aborder journellement sur ses côtes des bandes de Bretons chassés de leur pays par les Anglo-Saxons. Pendant deux siècles, ces immigrations continuent sans opposition de la part des habitants de la péninsule ; cette conquête lente et pacifique n'en était que plus assurée et donne lieu à des modifications topographiques successives. Déjà l'Armorique du V<sup>e</sup> siècle, restreinte à la région située entre la Seine et la Loire, avait emprunté aux troupes de *Lètes*, propriétaires de biens

concédés par les Romains, le nom de *Létavie*<sup>4</sup>. Au VI<sup>e</sup> siècle, la partie occidentale de la presqu'île reçoit de ses nouveaux colons, sans doute en souvenir de la patrie abandonnée, la dénomination de *Petite-Bretagne* ou simplement *Bretagne*, dénomination qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, mais appliquée à une étendue de pays de plus en plus considérable, à mesure que l'invasion bretonne gagnait vers l'est. De ce côté, le sol encore occupé par les Gallo-Romains porta pendant quelque temps le nom de *Romanie*, par opposition à celui de Bretagne. Il n'était plus question d'Armorique ; {VI} il ne fut bientôt plus question de Romanie, le jour où les conquêtes des Francs vinrent rajeunir la vieille Gaule. Dès lors il n'y a plus que deux peuples en présence : les Bretons et les Gallo-Francs.

Dans la région qui forme aujourd'hui le département du Morbihan, Vannes, seule d'entre les anciens centres gallo-romains, avait conservé quelque prestige; elle était, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, le siège d'un évêché et la résidence d'un roi, *Rex Venetensis. Urbs, civitas Venetica*, telles sont les expressions dont se sert Grégoire de Tours, au VI<sup>e</sup> siècle, pour désigner la ville de Vannes; *Civitas, parrochia Venetensis*, dit à la même époque la Vie de saint Melaine. Remarquons, en passant, que *civitas* n'a plus alors le sens de *territoire* que lui donnait César.

Cette importance de la ville de Vannes eut deux conséquences naturelles : d'une part, la création d'une dénomination topographique particulière pour le pays dont elle était le centre, celle de *pays Vannetais, Veneticus pagus* dans Grégoire de Tours, correspondant à l'ancien territoire des Vénètes ; de l'autre, une lutte prolongée entre les Bretons et les Francs relativement à la possession de cette même ville.

Le Vannetais se divisait en deux parties : le Vannetais oriental ou Haut-Vannetais et le Vannetais occidental ou Bas-Vannetais. A la fin du Ve siècle, un prince gallo-romain, Eusébius, gouvernait Vannes et le Vannetais oriental, pays bientôt occupé par les Francs : quant au Vannetais occidental, il était alors aux mains des Bretons et de leur chef, le comte Waroch ou Guérech, ce qui lui faisait aussi donner le nom de *Bro-Werech*, *pagus Gueroci*. Au VIe siècle, Waroch s'empare de Vannes elle-même sur les Francs et succède à Eusébius sous le nom de *Waroch Iee*. Sous les successeurs de ce prince, le Broërec, désigné le plus souvent sous le titre de *Comté*, continue de s'étendre peu à peu : d'où il convient, pour déterminer exactement les limites de ce comté, de préciser avant tout l'époque dont on veut parler. A l'origine, il couvre la portion du pays vannetais renfermée entre l'Ellée et la baie du Morbihan, non compris Vannes, mais y compris la presqu'île de Rhuis; sous Waroch Iee, la ville fait partie du Broërec et n'est reprise par les Francs qu'au VIIIe siècle; au IXe, tout le Vannetais oriental, pays disputé depuis trois cents ans, est définitivement au pouvoir des Bretons, après les conquêtes de Nominoë, et le Broërec a pour dernières limites la Cornouaille à l'ouest, la mer au sud, à l'est la Vilaine, au nord la Domnonée ou plutôt une vaste forêt, qui deviendra bientôt célèbre, dans les fastes de la chevalerie, sous le nom de *Brocéliande*, et qui occupait le centre de la péninsule armoricaine.

Le reste de la Bretagne gagnait également vers l'est; avant même que le Vannetais oriental fût réuni au Broërec, les Bretons s'étaient avancés au nord jusqu'aux confins du diocèse de Rennes; après la mort de Nominoë, au IX<sup>e</sup> siècle, leur domination s'étend {VII}sur tout le pays qui constitua plus tard la province de Bretagne, et même au delà pendant quelque temps.

La topographie de la domination bretonne après la conquête du Haut-Vannetais, mais avant celle des comtés de Rennes et de Nantes, représente à peu près la topographie de la langue bretonne du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. En effet, la ligne de démarcation de cette langue, au IX<sup>e</sup> siècle, limite à l'est les évêchés de Dol et de Saint-Malo et coupe celui de Nantes en se dirigeant vers l'embouchure de la Loire à travers le doyenné de la Roche-Bernard ; elle s'arrêta là, malgré les succès postérieurs des Bretons. A gauche de cette ligne, l'élément breton déborde de toutes parts l'élément romain dans la composition des noms de lieux, comme aussi dans les vocables des églises : on le reconnaît encore aujourd'hui, malgré les transformations opérées depuis cette époque ; à droite, au contraire, persiste l'élément romain.

Mais les invasions normandes du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle ont pour résultat une nouvelle dépopulation de la province et le report vers l'ouest de cette ligne de séparation des langues. A partir du XII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à nos jours, elle peut être tracée directement de l'embouchure de la Vilaine à la rivière de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> M. Le Men, archiviste du Finistère, dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, donne à ce mot une autre étymologie ; il en fait la forme latine du mot breton *Letaw*, pays maritime.

Châtelaudren, et de ce point à la mer; elle sert alors de démarcation entre la *basse* et la *haute Bretagne*, autrement dit entre la *Bretagne bretonnant* et la *Bretagne Gallo*, pays différant entre eux non-seulement par la langue, mais aussi par le costume, par les mœurs et par le caractère.

Nous avons suivi la Bretagne, et particulièrement le pays que nous étudions, jusqu'au moment où leur constitution politique commence à s'établir sur des bases certaines : parler des guerres étrangères ou intestines qui les désolèrent par la suite n'ajouterait rien à leur topographie ; nous n'avons donc pas à nous en préoccuper, et il nous suffira de rappeler le grand fait qui domine tous les autres : l'union de la Bretagne à la France au XVI<sup>e</sup> siècle.

Mais ce qui rentre essentiellement dans notre cadre, et ce que nous n'aurons garde de négliger, c'est la nomenclature des divisions multiples et si variées qui partagèrent notre sol jusqu'à la Révolution française, aux divers points de vue ecclésiastique, féodal, judiciaire, financier et administratif. Bien que chacun des articles du Dictionnaire porte avec lui toutes les indications nécessaires à cet égard, il nous a semblé utile de donner ici dans leur ensemble ces différentes divisions; nous y comprenons tout à la fois les localités qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Vannes et celles des diocèses voisins qui sont entrées dans la composition du département actuel du Morbihan; nous nous sommes attaché, en outre, à présenter, autant que possible, dans cette nomenclature l'état de choses qui existait en 1789, en indiquant néanmoins, lorsqu'il y avait lieu, les modifications antérieures.

# **{VIII}§ 1. ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.**

Des différents diocèses de la province de Bretagne compris autrefois dans le ressort de l'archevêché de Tours, cinq ont contribué à la formation du département du Morbihan, savoir : ceux de Vannes, de Cornouaille, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Nantes. Le diocèse de Vannes a, de son côté, fourni quelques paroisses aux départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine.

Bien que l'organisation ecclésiastique semble comporter, en général, pour chaque diocèse des divisions et des subdivisions en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés et paroisses, il s'en faut que ce système ait été partout régulièrement suivi ; les pouillés de Bretagne en sont une nouvelle preuve.

Ici, comme ailleurs, on a observé pour ces divisions, à l'origine, les limites naturelles des forêts et des cours d'eau.

En Bretagne particulièrement, la paroisse, *plebs* (en breton *plou* et toutes ses variantes), *parrochia, ecclesia*, renferme quelquefois une ou plusieurs *trèves* (*treb, trev, tref*) ou *fillettes*, composées chacune d'un certain nombre de villages ou hameaux (*villa, ker*); mais il est à remarquer que ces trèves, toujours pourvues d'une chapelle à laquelle étaient attachés des droits spéciaux facilitant l'exercice du culte, n'existaient que dans les paroisses très-étendues: la trève, toujours éloignée de l'église paroissiale, était une annexe, une succursale, plutôt qu'une division de la paroisse. La *frairie*, qu'il ne faut pas confondre avec la trève, est, au contraire, une subdivision plus ou moins considérable de la paroisse ou de la trève elle-même: tandis que la trève n'était qu'une exception, toutes les paroisses rurales et même les villes étaient partagées en plusieurs frairies; quoique pourvue le plus souvent d'une chapelle, la frairie était moins une division ecclésiastique qu'une division administrative ou financière établie, il est vrai, par les fabriques paroissiales, auxquelles incombait autrefois le soin de lever les impôts, de recruter la milice, etc.

Dans ses Prolégomènes du cartulaire de Redon, M.A. de Courson signale quelques autres dénominations en usage au IX<sup>e</sup> siècle : par exemple, celle de *plebs condita* affectée, suivant lui, aux paroisses ayant une origine toute romaine et militaire, celles de *centena* et de *vicaria*, assimilées à *plebs*, celle de *compot*, réunion de plusieurs villages, et autres de moindre importance.

A côté des institutions du clergé séculier s'élevaient les établissements réguliers, les abbayes, les prieurés simples ou conventuels, les couvents, les ordres militaires, les hôpitaux et anciennes maladreries.

En donnant ici la liste des divisions et subdivisions ecclésiastiques de l'ancien diocèse {IX} de Vannes et des parties des diocèses limitrophes comprises aujourd'hui dans le Morbihan, nous avons

eu soin, ainsi que nous le disions plus haut, de la rapporter le plus exactement possible à une date précise, celle de 1789. C'est surtout, en effet, dans la confection d'un pouillé que cette précaution est indispensable ; le pouillé d'un diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle diffère notablement de celui du même diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle, et tous deux de celui du XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'on s'exposerait à de graves erreurs en essayant de composer un pouillé nouveau, à l'aide de ces éléments divers, sans préciser une époque. Il suffira, pour s'en convaincre, de suivre sur nos tableaux et dans notre Dictionnaire les nombreuses transformations qu'ont subies quelques localités : les unes, simples villages ou frairies à l'origine, deviennent avec le temps trèves ou même paroisses ; d'autres, au contraire, figurant d'abord comme paroisses, ne sont plus que des trèves à l'approche de la Révolution ; il en est dont l'état se modifie jusqu'à trois et quatre fois, par suite du déplacement de la population, de l'érection en paroisses des anciennes chapelles seigneuriales ou prieurales, englobant à leur tour leurs paroisses primitives, des rivalités et des procès qui en résultaient, et dont quelques-uns duraient encore en 1789.

Si cette extrême mobilité rend difficile la confection d'une liste des paroisses, il n'est pas plus aisé de dresser exactement un état des prieurés ; très-nombreux et desservis régulièrement au moyen âge, ils sont, pour la plupart, ou abandonnés ou sécularisés à la Révolution, et se confondent souvent avec de simples chapellenies. En présence de cette situation douteuse, nous n'avons fait figurer ici que les principaux, à la suite des abbayes dont ils dépendaient, renvoyant pour les autres au Dictionnaire.

De nombreux documents, conservés aux archives départementales et datant du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous ont servi à établir le pouillé suivant :

#### 1. — DIOCESE DE VANNES.

Fondé en 465, le diocèse de Vannes fut d'abord gouverné par des évêques gallo-romains, dont le premier fut saint Patern. Ses limites, qu'il conserva même après l'occupation bretonne, étaient celles de l'ancienne *civitas* des Vénètes : la mer, au sud ; à l'ouest, l'Ellée ; au nord, le Blavet supérieur, l'Oust jusqu'à Malestroit, et une ligne allant de ce point vers l'est jusqu'à la Vilaine, un peu au-dessus de Langon ; à l'est, la Vilaine. Quant aux divisions du diocèse, elles ne semblent avoir aucun rapport avec les *pagus* mentionnés dans les premiers siècles. Nous avons vu plus haut ce qu'on entendait, au VI<sup>e</sup> siècle, par le *pagus Venetensis* et le *pagus Gueroci*; on trouve encore à la même époque, dans le diocèse de Vannes, le *pagus Reuvisii*, pays de Rhuis, et plus tard {X}(XI<sup>e</sup> siècle), le *pagus Beels* : ce dernier est le seul qui figure avec la qualification de doyenné dans l'organisation ecclésiastique.

Les évêques de Vannes résidaient dans cette dernière ville, au manoir de la Motte, ancien château ducal (plus tard la préfecture) ; ils avaient aussi une résidence d'été au manoir de Kerango, en la paroisse de Plescop.

Outre l'officialité, ils avaient une juridiction temporelle très-étendue connue sous le nom de *Régaires*, ayant son siége principal à Vannes et un siége particulier à Pontscorff; mais cette dernière cour avait été aliénée longtemps avant la Révolution.

Le chapitre de l'église cathédrale avait pour dignitaires un archidiacre, un trésorier, un chantre et quatre archiprêtres.

Le diocèse de Vannes renfermait cent soixante et douze paroisses, réparties entre six doyennés et quatre territoires, savoir :

Le territoire de Vannes (nous adoptons ici l'expression de *territoire*, tout en faisant observer que dans aucun des nombreux pouillés que nous avons consultés cette division du diocèse ne porte de nom particulier);

Le doyenné de Pont-Belz (corruption de Pou-Belz), dont le siége était à Mendon ;

Le doyenné des Bois, de Guémené-des-Bois (corruption de Héboë et de Kemenet-Héboë) ou de Guidel, dont le siége était à Guidel ;

Le doyenné de Guémené (ancien Kemenet-Guégant), dont le siége était à Locmalo ;

Le doyenné de Porhoët, dont le siége était à Saint-Servant ;

Le doyenné de Carentoir, dont le siége était à Carentoir;

Le territoire de Redon:

Le territoire de Rieux;

Le doyenné de Péaule, dont le siége était à Péaule;

Le territoire de Belle-Île (ancienne officialité relevant directement de la cour de Rome jusqu'en 1666).

Les doyens étaient en même temps recteurs (curés) au siége de leur doyenné.

Le territoire de Vannes comprenait trente-quatre paroisses, savoir :

```
Arradon, avec sa trève l'Île-aux-Moines;
Arzon;
Baden;
Brandérion, anciennement trève de Languidic;
Elven, avec ses trèves Aguénéac et Trédion;
Grand-Champ, avec ses trèves Brandivy et Locmaria;
Houat, anciennement trève de Saint-Goustan-de-Rhuis ;
Île-d'Arz (L') (unie à Ilur);
Landaul;
Landévant;
Languidic;
Meucon;
Notre-Dame-du-Mené (à Vannes);
Noyalo;
Plaudren (unie à Saint-Bily), avec ses trèves Locqueltas et Monterblanc;
{XI}Plescop;
Plæren ;
Plougoumelen:
Plumergat, y compris sa trève Mériadec-Coëtsal;
Pluneret;
Pluvigner, avec sa trève Saint-Bieuzy;
Saint-Avé;
Saint-Gildas-de-Rhuis (anciennement Saint-Goustan), avec sa trève Hœdic ;
Saint-Goustan-d'Auray;
Saint-Nolff;
Saint-Patern (de Vannes);
Saint-Pierre (de Vannes), anciennement Sainte-Croix;
Saint-Salomon (de Vannes);
Sarzeau;
Séné;
Sulniac, avec ses trèves le Gorvello et la Vraie-Croix;
Surzur, avec ses trèves le Hézo et la Trinité-de-la-Lande;
Theix:
Treffléan, avec sa trève Bizole.
Le doyenné de Pont-Belz comprenait dix-huit paroisses, savoir :
Belz;
Brech:
Carnac;
Crach;
Erdeven;
Kervignac;
Locmariaquer;
Locoal, avec sa trève Sainte-Hélène (désignée aussi sous le nom de paroisse de Locoal-Hennebont);
Merlévenez (dont l'église paroissiale était anciennement à Trévelzun);
Nostang;
Plæmel;
Plouharnel:
Plouhinec;
```

```
Quiberon ou Locmaria-de-Quiberon;
    Riantec, avec sa trève le Port-Louis;
    Saint-Gildas-d'Auray, primitivement en Brech;
    Saint-Gilles-Hennebont, y compris sa trève Saint-Gilles-des-Champs (anciennement paroisse). La paroisse
de Saint-Gilles-Hennebont faisait primitivement partie du territoire de Vannes.
    Le doyenné des Bois comprenait vingt paroisses, savoir :
    Arzano, avec sa trève Guilligomarch (anciennement paroisse);
    Berné;
    Bubry, avec sa trève Saint-Yves;
    Caudan;
    Cléguer;
    Groix ou l'Ile-de-Groix;
    Guidel:
    Inguiniel;
    Inzinzac, avec sa trève Penquesten;
    Lanvaudan, avec sa trève Calan (anciennement paroisse):
    Lesbins-Pontscorff, avec sa trève Gestel (anciennement paroisse);
    Lorient ou St-Louis-de-Lorient, anct en Plœmeur;
    Meslan;
    Plæmeur;
    Plouay;
    Quéven. avec sa trève Bihoué (anct paroisse):
    Ouistinic:
    Rédené, avec sa trève Saint-David :
    Saint-Caradec-Hennebont:
    Saint-Caradec-Trégomel, avec sa trève Kernascléden.
    {XII} Le doyenné de Guémené comprenait dix-neuf paroisses, savoir :
    Bieuzy (unie à l'ancienne paroisse de Castennec);
    Cléguérec, avec ses trèves Saint-Aignan et Sainte-Brigitte;
    Guern, avec sa trève Saint-Michel;
    Langoëlan, avec sa trève le Merzer (anciennement paroisse);
    Lescouet:
    Lignol, avec sa trève Saint-Yves;
    Locmalo ou Locmalo-Guémené;
    Malguénac, avec sa trève Stival (anciennement paroisse);
    Mellionnec:
    Melrand;
    Persquen;
    Plélauff;
    Ploërdut, avec sa trève Locuon;
    Plouguernevel, avec ses trèves Bonen, Locmaria et Saint-Gilles-Goarec : cette paroisse faisait anciennement
partie du diocèse de Cornouaille ;
    Plouray:
    Priziac ;
    Saint-Tugdual (primitivement trève du Croisty), avec sa trève le Croisty (anciennement paroisse);
    Séglien, avec sa trève Lescharlins (aujourd'hui Saint-Germain, paroisse au XVe siècle);
    Silfiac, avec sa trève Perret (ancienne paroisse).
    Le doyenné de Porhoët comprenait trente-cinq paroisses, savoir :
    Baud:
    Bignan;
```

```
Bohal, anciennement trève de Saint-Marcel, et primitivement paroisse : cette paroisse faisait partie du
territoire de Rieux au XVe siècle;
    Buléon, anciennement trève de Saint-Allouestre;
    Camors;
    Crédin;
    Croixanvec:
    Cruguel (anciennement trève de Billio, et primitivement paroisse), avec sa trève Billio (anciennement
paroisse);
    Guégon, avec ses trèves Coët-Bugat (anciennement paroisse) et Trégranteur ;
    Guéhenno, avec sa trève la Chapelle-ès-Brières (anciennement paroisse);
    Guénin:
    Lantillac;
    Locminé ou Saint-Sauveur-de-Locminé, anciennement dans la paroisse de Moréac;
    Moustoirac ou Moustoir-Radenac ou Moustoir-Locminé, anciennement trève de Locminé, et primitivement
paroisse;
    Naizin:
    Noyal-Pontivy (dont l'église paroissiale était anct à Sainte-Noyale), avec ses trèves Gueltas, Kerfourn,
Saint-Gérand, Saint-Thuriau;
    Pleugriffet:
    Plumelec, avec sa trève Saint-Aubin (anciennement paroisse);
    Pluméliau, avec sa trève Saint-Nicolas-des-Eaux;
    Plumelin;
    Pontivy;
    Quily, anciennement trève de Sérent :
    Radenac;
    Réguiny:
    Remungol, avec sa trève Moustoir-Remungol (ancienne paroisse);
    Rohan, anciennement trève de Saint-Gouvry et primitivement paroisse ;
    Saint-Allouestre;
    Sainte-Croix (de Josselin);
    Saint-Gonnery;
    Saint-Gouvry, anciennement trève de Rohan;
    Saint-Jean-Brévelay;
    Saint-Marcel;
    Saint-Servant;
    Sérent, avec ses trèves Lizio, le Roc-Saint-André et Saint-Guyomard (ou Saint-Maurice).
    {XIII} Le doyenné de Carentoir comprenait neuf paroisses, savoir :
    Carentoir, avec ses trèves la Chapelle-Gaceline, la Gacilly, la Haute-Bourdonnaye ou les Hautes-
Bouessières, Quelneuc;
    Malestroit ou Saint-Gilles-de-Malestroit, anciennement trève de Missiriac, et primitivement paroisse :
Malestroit faisait partie du territoire de Rieux au XVIe siècle ;
    Missiriac, anciennement trève de Malestroit, et primitivement paroisse : la paroisse de Missiriac faisait
partie du territoire de Rieux au XVIe siècle;
    Renac:
    Ruffiac, avec sa trève Saint-Nicolas-du-Tertre;
    Saint-Just;
    Sixt:
    Temple de Carentoir (Le), anciennement trève de Carentoir, et primitivement paroisse ;
    Tréal.
    Le territoire de Redon comprenait quatre paroisses, savoir :
    Bains:
    Brain;
```

```
Langon;
    Redon.
    Le territoire de Rieux comprenait treize paroisses, savoir :
    Allaire, avec sa trève Saint-Gorgon;
    Béganne;
    Fougerêts (Les);
    Glénac (anciennement trève de Cournon, et primitivement paroisse), avec sa trève Cournon (anciennement
paroisse, et primitivement en celle de Bains) : Glénac faisait partie du doyenné de Carentoir au XVe siècle ;
    Peillac;
    Pleucadeuc;
    Rieux, avec sa trève Saint-Jean-des-Marais;
    Saint-Congard;
    Saint-Gravé;
    Saint-Jacut;
    Saint-Laurent-de-Grée-Neuve ; cette paroisse faisait partie du doyenné de Carentoir au XVe siècle ;
    Saint-Martin-sur-Oust;
    Saint-Vincent-sur-Oust, avec sa trève Saint-Perreux.
    Le doyenné de Péaule comprenait seize paroisses, savoir :
    Ambon;
    Arzal, avec sa trève Lantiern;
    Berric:
    Billiers;
    Bourg-Paul-Muzillac;
    Caden:
    Larré;
    Lauzach;
    Limerzel;
    Malansac:
    Marzan;
    Molac : la paroisse de Molac faisait partie du territoire de Rieux pendant le XVe siècle et aussi pendant le
    Noyal-Muzillac, avec sa trève le Guerno;
    Péaule:
    Pluherlin, avec sa trève Rochefort;
    Ouestembert.
    Le territoire de Belle-Île comprenait quatre paroisses, savoir :
    Bangor;
    Locmaria;
    Palais (Le) ou Saint-Gérand du Palais ;
    Sauzon.
```

{XIV}Le diocèse de Vannes renfermait deux collégiales, celles de Notre-Dame-de-la-Fosse, à Guémené, et de Notre-Dame-de-la-Tronchaye, à Rochefort.

Quant aux établissements réguliers, ils étaient en grand nombre, et quelques-uns très-anciens. Les premiers monastères dont l'histoire fasse mention sont : au VI<sup>e</sup> siècle, ceux de Saint-Gunthiern en l'île de Groix, de Sainte-Ninnoch en la paroisse de Plœmeur, de Saint-Gildas en la presqu'île de Rhuis et de Saint-Melaine en Brain (aujourd'hui dans l'Ille-et-Vilaine) ; au VIII<sup>e</sup> siècle, celui de Locminé, alors en la paroisse de Moréac ; au IX<sup>e</sup> siècle, ceux de Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine), de Cnoch ou Conoch en Ruffiac, de Saint-Ducocan en Cléguérec, de Cournon en Bains (aujourd'hui Cournon est dans le Morbihan et Bains dans l'Ille-et-Vilaine). Les monastères du Ballon et de Busalt, dans la même paroisse de Bains, existaient aussi à une époque fort reculée.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Vannes comptait cinq abbayes, savoir :

L'abbaye de la Joie (femmes), en Saint-Gilles-Hennebont, dont dépendait le prieuré de Lochrist (anciennement membre de Saint-Gildas-de-Rhuis) :

L'abbaye de Lanvaux, en Grand-Champ;

L'abbaye de Prières, en Billiers;

L'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, en la paroisse de ce nom, dont dépendaient les prieurés d'Arz (Notre-Dame), Auray, Baud, Bourgerel en Noyal-Muzillac, Gâvre en Plouhinec, Langlenec en Sarzeau, Locminé, Rieux, Saint-Clément en Quiberon, Saint-Gildas-de-Blavet en Bieuzy, Saint-Guen en Saint-Patern de Vannes, Saint-Guénaël en Caudan, Saint-Nicolas-de-Blavet en Pluméliau (anciennement membre de Saint-Sauveur de Redon, et primitivement de Saint-Florent-le-Vieil, Maine-et-Loire). Mentionnons ici, pour mémoire, le vieux prieuré de Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent en Sarzeau, qui n'existait déjà plus au XIV<sup>e</sup> siècle; celui du Hézo, qui était devenu, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la propriété du séminaire de Vannes; celui d'Ambon, réuni à la même époque au collége des jésuites de cette ville; et celui des Saints en Grand-Champ, pareillement uni au séminaire au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle;

L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, en la paroisse de ce nom (aujourd'hui dans l'Ille-et-Vilaine), dont dépendaient les prieurés d'Arzon, la Couarde en Bieuzy, Locmariaquer (anciennement membre de Sainte-Croix de Quimperlé), Locoal, Ruffiac, Saint-Barthélemy au faubourg de Redon, Sainte-Croix de Josselin.

D'autres prieurés du diocèse de Vannes relevaient d'abbayes étrangères à ce diocèse ; c'étaient :

Les prieurés de la Magdeleine de Malestroit, avec ses annexes la Grêle en Pluherlin (dépendant primitivement de Saint-Sauveur de Redon) et la Magdeleine de la Montjoie en Malansac, de Rohan (le Clox), membres de Marmoûtiers de Tours ;

{XV}Les prieurés de Lanénec en Plœmeur (anc. abbaye de femmes), de Lotivy en Quiberon, de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle en Rédené (dit aussi chapellenie du Reclus), de Saint-Cado en Belz, outre les anciens prieurés de Locmaria (en Belle-Île), le Palais et Sauzon, membres de Sainte-Croix de Quimperlé [les prieurés de Groix (Saint-Gunthiern) et de Saint-Michel-des-Montagnes, en Plœmeur, avaient aussi appartenu à cette abbaye, mais ils avaient passé, au XVII<sup>e</sup> siècle, aux Oratoriens de Nantes];

Le prieuré d'Arz (Saint-Georges, femmes), membre de Saint-Georges de Rennes ;

Les prieurés de Coët-Bugat en la trève de ce nom, de Saint-Symphorien en Saint-Patern de Vannes, avec son annexe Saint-Thébaud en Saint-Avé, tous membres de Saint-Jean-des-Prés ;

Le prieuré de Kerguélen ou de Notre-Dame (femmes) en Saint-Caradec-Hennebont, membre de Saint-Melaine de Rennes ;

Les prieurés (femmes) de Kerléano en Brech, de Locmaria en Plumelec, de Priziac en Molac, de Saint-Léonard en Saint-Martin-sur-Oust, membres de Saint-Sulpice de Rennes ;

Et d'autres moins importants.

Le diocèse de Vannes renfermait, en outre, un nombre considérable de couvents, savoir :

#### COMMUNAUTES D'HOMMES.

Augustins, à Malestroit.

Capucins, à Auray, Hennebont, Vannes.

Carmes (ancienne observance), au Bondon près de Vannes, Hennebont, Sainte-Anne d'Auray.

Carmes (déchaux), à Vannes.

Chartreux, en Brech, près d'Auray (anciennement collégiale).

Cordeliers ou Récollets, à Bernon en Sarzeau, Bodélio en Malansac, Pontivy, le Port-Louis (à ce couvent avant été annexé, au XVII<sup>e</sup> siècle, celui de Sainte-Catherine de Riantec), Vannes.

Dominicains ou Jacobins, à Saint-David en Rédené (dits *Dominicains de Quimperlé*, parce qu'ils habitaient un faubourg de cette ville, ou *abbaye blanche*, à cause de leur costume, par opposition à l'abbaye *noire* de Sainte-Croix de la même ville), Vannes (couvent de Saint-Vincent).

Trinitaires, à Rieux et à Sarzeau.

Et, pour mémoire :

Camaldules, à Roga en Saint-Congard (dont les biens furent unis, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'hôpital de Malestroit);

Jésuites, à Vannes (jusqu'en 1762).

#### COMMUNAUTES DE FEMMES.

Calvairiennes, à Redon.

{XVI} Carmélites, établissement de Nazareth, près de Vannes (auquel avait été annexé, au XVI<sup>e</sup> siècle, celui des Trois-Marie du Bondon).

Charité (Filles de Notre-Dame de la), à Hennebont, Vannes (maison du Petit-Couvent).

Cordelières, à Auray.

Hospitalières, à Auray (Hôtel-Dieu), Guémené, Vannes.

Père-Éternel (Dames du), à Vannes.

Sagesse (Sœurs de la), à Locminé (établissement d'instruction et de charité).

Ursulines, à Hennebont, Malestroit, Muzillac, Pontivy, Redon, Vannes.

Visitandines, à Vannes.

Quant aux ordres religieux militaires, un seul, celui de Saint-Jean de Jérusalem, avait des biens dans le diocèse au moment de la Révolution, et ces biens, augmentés de toutes les anciennes possessions des Templiers, étaient considérables; nous ne citerons que leurs principaux établissements:

Commanderie du Croisty en Saint-Tugdual, avec ses annexes Beauvoir en Priziac, Pontscorff (à l'hôpital et au Temple), Saint-Jean-du-Croisty, Saint-Jean en Saint-Caradec-Hennebont;

Commanderie du Temple-de-Carentoir.

L'ordre du Saint-Esprit de Montpellier avait eu un établissement à Auray, mais ses biens avaient été, en 1777, unis à l'hôpital général de cette ville.

Nous renvoyons au Dictionnaire pour les hôpitaux et anciennes maladreries.

#### 2. — DIOCESE DE CORNOUAILLE.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par l'Ellée et le Blavet supérieur, a fourni au département du Morbihan six paroisses, savoir :

Dans le doyenné de Gourin (siége à Gourin), faisant partie de l'archidiaconé de Cornouaille, les paroisses de :

Faouët (Le);

Gourin, et ses trèves Roudouallec et le Saint ;

Guiscriff, et sa trève Lanvénégen;

Langonnet, et sa trève la Trinité;

Dans le doyenné de Quimperlé, compris aussi dans l'archidiaconé de Cornouaille, la paroisse de :

Locunolé;

Dans le doyenné de Poher (ancien pagus), sous l'archidiaconé du même nom, la paroisse de :

**{XVII}** Neulliac, et sa trève Kergrist. Cette paroisse avait encore une autre trève, Hémonstoir, qui est entrée dans le département des Côtes-du-Nord.

Cette partie du diocèse de Cornouaille renfermait :

Une abbaye, celle de Langonnet, en la paroisse de ce nom ;

Un prieuré, celui de Saint-Gilles de Pont-Briand, dans le Saint en Gourin, membre de Sainte-Croix de Quimperlé;

Un couvent, celui des Ursulines du Faouët;

Une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, au Faouët, annexe de celle du Croisty, et ayant elle-même dans ses dépendances les établissements de Roudouallec et de Saint-Jean près du Faouët.

#### 3. — DIOCESE DE SAINT-BRIEUC.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par l'Oust, a fourni au département du Morbihan deux paroisses, savoir :

Dans l'archidiaconé de Goëllo (ancien pagus), les paroisses de :

Bréhan-Loudéac;

Saint-Samson (en Bréhan-Loudéac, au XIIIe siècle);

Et deux prieurés, celui de Saint-Samson, dans la paroisse de ce nom, et celui de Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, dans la même paroisse, connu aussi sous le nom de Notre-Dame de Rohan, à cause du voisinage de cette dernière ville ; tous deux membres de Saint-Jean-des-Prés.

#### 4. — DIOCESE DE SAINT-MALO.

Ce diocèse, dont l'évêque avait une résidence d'été et une cour de Régaires à Saint-Malo-de-Beignon (aujourd'hui dans le Morbihan), était séparé de celui de Vannes par l'Oust et par une ligne reliant approximativement Malestroit au Temple-de-Carentoir et le Temple à Langon. Il comprenait la plus grande partie du pays connu sous le nom de *Porhoët (pagus trans silvam)*; c'est sans doute pour cette raison qu'on donnait fréquemment à l'évêque de Saint-Malo, au IX<sup>e</sup> siècle (Cartulaire de Redon), la qualification d'*episcopus in Poutrecoet*. Il a fourni au département du Morbihan trente et une paroisses, savoir :

Dans le doyenné de Beignon (siége à Beignon), faisant partie de l'archidiaconé de Porhoët, les paroisses de :

```
Augan (unie à l'ancienne paroisse de Gerguy);
```

Beignon ou Saint-Pierre-de-Beignon;

Campénéac;

Caro;

{XVIII} Guer, avec sa trève Monteneuf;

Mauron;

Néant;

Ploërmel ou Saint-Armel-de-Ploërmel, avec sa trève la Chapelle-sous-Ploërmel;

Réminiac, en la paroisse de Caro au IXe siècle;

Saint-Abraham, avec sa trève Monterrein (anciennement paroisse);

Saint-Brieuc-de-Mauron;

Saint-Malo-de-Beignon;

Tréhorenteuc, anciennement trève de Paimpont (Ille-et-Vilaine);

Dans le doyenné de Lanouée (siége à Lanouée), faisant également partie de l'archidiaconé de Porhoët, les paroisses de :

Brignac;

Croix-Helléan (La), anciennement en Guillac;

Grée-Saint-Laurent (La), anciennement trève de Mohon;

Guillac, avec sa trève Montertelot (anciennement paroisse);

```
Guilliers;
Helléan, anciennement en Guillac;
Lanouée;
Loyat, avec sa trève Gourhel;
Ménéac, avec sa trève Évriguet;
Mohon;
Notre-Dame-du-Roncier (à Josselin);
Pommeleuc, anciennement trève de Lanouée;
Saint-Martin (de Josselin);
Saint-Nicolas (de Josselin);
Taupont;
Trinité-Porhoët (La), anciennement en Mohon;

Dans le doyenné de Montfort, les paroisses de:
Concoret;
Saint-Léry.
```

Cette portion considérable du diocèse de Saint-Malo, comprise aujourd'hui dans le Morbihan, renfermait deux abbayes, savoir :

L'abbaye du Mont-Cassin (femmes), en Saint-Nicolas de Josselin, ancien prieuré dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, érigé en abbaye à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ;

L'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, en Guillac, dont dépendaient les prieurés de Bodegat en Mohon, la Croix-Helléan, Guillac, Guilliers, Loyat, Mohon, Pommeleuc, Saint-Michel de Josselin.

D'autres prieurés relevaient d'abbayes étrangères soit au diocèse de Saint-Malo, soit au département du Morbihan ; c'étaient :

Les prieurés de Saint-Martin de Josselin, de Saint-Nicolas de Ploërmel (auquel avaient été annexés ceux de Trédion, au diocèse de Vannes, et de Saint-Nicolas de Guer), membres de Marmoûtiers ;

Les prieurés de Brignac, de Saint-Brieuc-de-Mauron, de Saint-Étienne en Guer, de Tréhorenteuc, membres de Paimpont (diocèse de Saint-Malo) ;

Les prieurés de Saint-Nicolas de Josselin et de Taupont, membres de Saint-Gildas-de-Rhuis ;

{XIX}Les prieurés de Bodieuc en Mohon et de la Trinité-Porhoët, membres de Saint-Jacut (diocèse de Dol) ;

Et d'autres moins importants.

Dans la même portion du diocèse de Saint-Malo se trouvaient quelques couvents, savoir :

```
Carmes, à Josselin et à Ploërmel ;
Carmélites, à Ploërmel ;
Saint-Esprit (Sœurs du), à la Chapelle-sous-Ploërmel (établissement d'instruction et de charité) ;
Ursulines, à Josselin et à Ploërmel.
```

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y étaient représentés par leurs établissements de Pommeleuc, de Saint-Jean-de-Ville-Nard en Ploërmel, de la Trinité-Porhoët.

# 5. — DIOCESE DE NANTES.

Ce diocèse, séparé de celui de Vannes par la Vilaine, a fourni au département du Morbihan cinq paroisses, savoir :

Dans le doyenné de la Roche-Bernard (siége à Nivillac), faisant partie de l'archidiaconé de la Mée, les paroisses de :

```
Camoël, anciennement trève d'Assérac (Loire-Inférieure), et primitivement paroisse ;
Férel, anciennement trève d'Herbignac (Loire-Inférieure) ;
```

```
Nivillac ;
Pénestin, anciennement trève d'Assérac (Loire-Inférieure) ;
Saint-Dolay,
```

auxquelles il faut ajouter la trève de Théhillac, qui est entrée dans la formation du Morbihan, tandis que sa paroisse Missillac restait à la Loire-Inférieure.

Cette portion du diocèse de Nantes renfermait quelques prieurés ; c'étaient :

Les prieurés de Pénestin, de Saint-Jacques (ou Saint-James) en Nivillac, membres de Saint-Gildas-des-Bois (diocèse de Nantes) ;

Le prieuré de Moutonnac en Nivillac, membre de l'abbaye de Toussaints d'Angers.

Le calvinisme avait régné longtemps à la Roche-Bernard ; la chapelle de l'hôpital avait servi de temple protestant pendant quelques années.

### § 2. ORGANISATION FÉODALE ET MILITAIRE.

A la domination romaine avait succédé, nous l'avons vu, celle de petits souverains gallo-romains ou bretons, indépendants les uns des autres, désignés sous le titre de comtes et quelquefois de rois, et exerçant une autorité tout à la fois militaire et judiciaire; {XX}nous avons dit particulièrement quelques mots des comtes de Vannes et de Broërec. Au-dessous d'eux étaient les *tyerns* ou *mactyerns*, princes héréditaires de paroisses, les vassaux de condition noble, et enfin ceux des classes inférieures, les serfs, les colons, les possesseurs d'héritages (*heredes*), les habitants des *villa* ou hameaux (*villani*, vilains), etc. Les principaux devoirs de vassalité consistaient dans le service militaire, les redevances en argent ou en nature, les corvées.

Le Cartulaire de Redon nous a conservé les noms des principales résidences des mactyerns au IX<sup>e</sup> siècle; ils ont été relevés avec soin par M. de Courson. Quant à celles des souverains eux-mêmes, nous citerons, pour le pays dont nous nous occupons, la cour de Coëtleu en Saint-Congard et le château de Rieux, mentionnés également au IX<sup>e</sup> siècle. Un peu plus tard apparaissent dans l'histoire, à côté des châteaux seigneuriaux de Château-Trô, de Josselin, de Castennec, de Rohan, de la Roche-Bernard, etc. les résidences ducales d'Auray, de l'Isle en Marzan, de la Motte et de l'Hermine à Vannes, de Plaisance près de la même ville, de Ploërmel, de Sucinio en la presqu'île de Rhuis.

Le comté de Broërec, définitivement constitué au IX<sup>e</sup> siècle, devint alors le comté de Vannes ; le nom de Broërec persista néanmoins comme nom de famille, quoiqu'il n'y eût plus de seigneurie ainsi appelée : on le trouve à la chapelle de Locmaria en Plœmel sur un tombeau de 1340 ; il désigna aussi, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, la sénéchaussée de Vannes.

Vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, Alain Barbe-Torte, ayant chassé les Normands du pays, reçut de la nation, en récompense de ses services, le gouvernement de toute la Bretagne ; il figure dans l'histoire, ainsi que ses successeurs, tantôt avec le titre de comte, tantôt avec celui de duc de cette province. C'est toutefois en 1297 seulement que la Bretagne fut érigée par Philippe le Bel en duché-pairie de France

Indépendamment du domaine ducal, devenu plus tard royal, dont les biens étaient répandus un peu partout, le pays fut bientôt morcelé en une infinité de domaines seigneuriaux relevant les uns des autres à divers degrés. Nous n'avons pas l'intention d'énumérer ici l'innombrable quantité de fiefs et arrière-fiefs qui se partageaient ainsi le territoire que nous étudions, encore moins d'indiquer les différentes familles qui se les transmirent de siècle en siècle : on trouvera dans le Dictionnaire la mention de toutes les seigneuries, quelle que soit leur importance ; mais nous devons dès à présent signaler les principales, en renvoyant pour plus de détails aux excellents articles insérés par M.A. de la Borderie dans les Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes (1855).

La très-ancienne seigneurie de Kemenet-Héboë ou d'Hennebont, qui existait déjà {XXI}au VI<sup>e</sup> siècle, était limitée au sud par la mer, à l'ouest par l'Ellée, au nord par le Kemenet-Guégant, à l'est par le Blavet; Hennebont (la vieille ville) en était la capitale. Elle fut démembrée, au XIII<sup>e</sup> siècle, en trois châtellenies principales : la Roche-Moisan, le Pontcallec et les Fiefs-de-Léon. La seigneurie de la Roche-Moisan passa, au XIV<sup>e</sup> siècle, au sire de Guémené-Guégant; son chef-lieu, situé d'abord au château de la Roche-Moisan en Arzano, fut transféré, au XV<sup>e</sup> siècle, à celui de Tréfaven. La seigneurie

de Pontcallec avait pour centre le château de ce nom, en la paroisse de Berné; elle faisait partie du domaine ducal au XIII<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. La seigneurie des Fiefs-de-Léon, dont le chef-lieu primitif était à Tréfaven, appartint d'abord à la maison de Léon; portée par alliance, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans la maison de Rohan, elle entra, à la fin du siècle suivant, dans celle de Guémené. Sa juridiction, unie à celle du vicomté de Plouhinec, s'exerçait à Hennebont au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le siége en fut transféré à Pontscorff.

La seigneurie de Porhoët, qu'il ne faut pas confondre avec l'archidiaconé et le doyenné du même nom, faisait, à l'origine, partie comme eux de cette vaste étendue de pays connue primitivement sous le nom de *Pagus trans silvam* ou *Pou-tré-coët*, nom qu'il empruntait à la forêt de Brécilien dont nous avons déjà parlé. Constituée au XI<sup>e</sup> siècle, avec Château-Trô en Guilliers, puis Josselin, pour capitale, la seigneurie de Porhoët comprenait alors le comté de Porhoët, tel qu'il existait deux siècles plus tard, et la vicomté de Rohan; elle fut, au XII<sup>e</sup> siècle, diminuée de celle-ci au profit d'un puîné. Au XV<sup>e</sup> siècle, le comté de Porhoët se divisait en deux châtellenies principales. celle de Josselin et celle de la Chèze; cette dernière fut encore, en 1603, démembrée du Porhoët et unie à la vicomté de Rohan, nouvellement érigée en duché. Dès lors le comté de Porhoët, réduit à la châtellenie de Josselin, renfermait, en ce qui concerne le Morbihan seulement, une vingtaine de paroisses, dont la circonscription peut être à peu près déterminée par celle des cantons actuels de la Trinité-Porhoët (moins le bourg de ce nom), de Josselin et de Saint-Jean-Brévelay. Celles de ces paroisses qui étaient situées sur la rive droite de l'Oust, dans le diocèse de Vannes, formaient une subdivision particulièrement désignée sous les noms de bailliage d'Outre-l'eau, fief de Kemenet, ou Porhoët-en-Vannes.

La seigneurie de Rohan, vicomté démembrée du comté de Porhoët au XII<sup>e</sup> siècle, eut successivement pour chef-lieu Castennec, Rohan et Pontivy. Elle était divisée, au XV<sup>e</sup> siècle, en trois châtellenies, celles de Rohan, de Goarec et de Corlay (ces deux dernières aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord). Au XVI<sup>e</sup> siècle, la châtellenie de Corlay fut distraite de la vicomté de Rohan en faveur de la branche de Rohan-Guémené; on détacha également des portions considérables de celles de Rohan et de Goarec. Par {XXII}compensation, lorsqu'en 1603 la vicomté fut érigée en duché, on lui annexa la châtellenie de la Chèze, enlevée, nous l'avons vu, au comté de Porhoët. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le duché de Rohan, très-étendu malgré ses pertes, comprenait six membres ou juridictions particulières : Pontivy, Rohan, la Trinité-Porhoët, la Chèze, Loudéac et Goarec, renfermant plus de quarante paroisses (dont plusieurs appartiennent aujourd'hui au département des Côtes-du-Nord). Il était borné au sud par le ressort de la juridiction royale d'Auray, à l'ouest et au nord par la seigneurie de Rohan-Guémené et le duché de Penthièvre, à l'est par le comté de Porhoët.

La seigneurie de Guémené, qui existait déjà au VI<sup>e</sup> siècle sous le nom de Kemenet-Guégant, avait pris, par des additions successives, une extension considérable; nous avons vu qu'elle avait acquis, au XIV<sup>e</sup> siècle, la châtellenie de la Roche-Moisan et les Fiefs-de-Léon, puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, la châtellenie de Corlay. Elle se trouva dès-lors et resta par la suite composée de quatre seigneuries: Guémené, Corlay, la Roche-Moisan et les Fiefs-de-Léon, comprenant ainsi au sud presque tout l'ancien territoire du Kemenet-Héboë, au nord une étendue de pays à peu près égale bornée au sud par la seigneurie de Pontcallec, à l'est par le duché de Rohan, à l'ouest et au nord par le diocèse de Cornouaille, sur lequel elle prenait encore plusieurs paroisses formant la seigneurie de Corlay. La seigneurie de Guémené avait été érigée en principauté en 1570.

La seigneurie de Malestroit, érigée en baronnie en 1451, s'étendait sur presque tout le pays occupé actuellement par le canton de ce nom et sur quelques paroisses limitrophes.

La seigneurie de Rochefort (comté) comprenait presque en entier les cantons de Rochefort et de Questembert, avec quelques paroisses de ceux de Muzillac et d'Elven.

La seigneurie de Rieux (comté) embrassait tout le canton d'Allaire et quelques parties de ceux de la Gacilly et de Rochefort.

La seigneurie de Largouet (comté), dont le chef-lieu était à Elven, s'étendait sur tout le canton d'Elven et sur une partie des cantons de Grand-Champ, Questembert, Vannes-Ouest, Auray, etc.

La seigneurie de Kaër (baronnie) comprenait plusieurs paroisses du littoral : Séné. Vannes, Arradon, Crach, et Locmariaquer où était anciennement le château de Kaër, chef-lieu primitif de la seigneurie.

Citons encore les baronnies de Lanvaux, de la Roche-Bernard, de Camors, de Molac ; les comtés du Bois-de-la-Roche et de Trécesson ; la vicomté de Mauron ; le marquisat de Belle-Île ; les seigneuries temporelles de l'évêque, du chapitre, etc.

L'organisation des milices régulières, remplaçant les anciens *osts* de la chevalerie, {XXIII} remonte en Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle. A partir de cette époque, chaque paroisse dut fournir, suivant son importance, un certain nombre de miliciens équipés et armés à ses frais, qui portèrent, à l'origine, les noms d'*élus* et de *francs-archers*; des milices bourgeoises furent en même temps créées dans les villes et servirent souvent à renforcer temporairement les troupes soldées. Dans les deux derniers siècles, ces milices étaient sous les ordres d'un commandant en chef et de commandants particuliers de la province.

# § 3. ORGANISATION JUDICIAIRE.

L'administration de la justice et de toutes les affaires publiques appartenait, à l'origine, au Parlement général des États de Bretagne, qui tenait ses séances annuelles successivement dans les différentes villes de la province. En 1485, le duc François II créa un parlement sédentaire à Vannes, chargé spécialement de rendre la justice : il fut transféré à Rennes en 1553.

L'année précédente avaient été établis, en Bretagne, les quatre siéges présidiaux de Rennes, Nantes, Vannes et Quimper. Ces cours de justice tenaient un rang intermédiaire entre le Parlement et les anciennes sénéchaussées royales ; elles avaient même absorbé complétement les sénéchaussées des villes où elles avaient été érigées. Il y eut pendant quelque temps un présidial à Ploërmel ; mais il ne tarda pas à être incorporé à celui de Vannes, ainsi qu'une juridiction royale primitivement instituée à Muzillac.

En 1789, le territoire actuel du Morbihan et les portions de l'ancien diocèse de Vannes qui en ont été distraites comprenaient, en totalité ou en partie, indépendamment du présidial et sénéchaussée de Vannes, dix autres sénéchaussées royales, savoir : celles d'Auray, Belle-Île, Gourin, Guérande (Loire-Inférieure), Hennebont, Nantes (Loire-Inférieure), Ploërmel, Quimperlé (Finistère), Rennes (Ille-et-Vilaine), Rhuis. Les appels de ces cours étaient portés, suivant le cas, soit aux présidiaux, soit au Parlement.

Quelques-unes de ces sénéchaussées, Vannes et Ploërmel par exemple, remontaient au XIII<sup>e</sup> siècle, époque où furent créées ces sortes de juridictions. Il ne semble, d'ailleurs, exister aucun rapport entre ces divisions judiciaires et les divisions ecclésiastiques.

La sénéchaussée de Vannes, qui porta jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle le nom de Broërec, et à laquelle on avait substitué, au siècle suivant, le présidial de Vannes, comptait dans son ressort particulier les paroisses de :

```
{XXIV}Ambon;
Arradon;
Arzal;
Berric;
Billiers;
Bourg-Paul-Muzillac;
Caden:
Elven;
Grand-Champ;
Larré:
Lauzach:
Limerzel;
Malansac;
Marzan;
Meucon;
Molac;
Notre-Dame-du-Mené (à Vannes);
Noyal-Muzillac;
```

```
Noyalo;
Péaule ;
Plaudren;
Plescop;
Pluherlin (anciennement dans le ressort de Ploërmel);
Questembert;
Saint-Avé;
Saint-Nolff;
Saint-Patern (de Vannes);
Saint-Pierre (de Vannes);
Saint-Salomon (de Vannes);
Séné;
Sulniac;
Surzur;
Theix;
Treffléan.
```

La sénéchaussée d'Auray, à laquelle avait été annexée une lieutenance particulière de celle de Vannes, et qui figure jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle sous la double dénomination de cour d'Auray et de Quiberon, s'étendait sur les paroisses de :

```
Baden;
Belz;
Brech;
Carnac;
Crach;
Erdeven;
Landaul;
Landévant;
Locmariaquer;
Locoal (la trève Sainte-Hélène était dans la sénéchaussée d'Hennebont);
Mendon;
Plæmel;
Plæren;
Plougoumelen;
Plouharnel;
Plumergat;
Pluneret;
Pluvigner;
Quiberon;
Saint-Gildas (d'Auray);
Saint-Goustan (d'Auray).
```

Belle-Île relevait primitivement de la cour d'Auray ; lorsqu'en 1719 le roi devint propriétaire de ce marquisat, Belle-Île fut érigée en sénéchaussée royale, ayant son siége au Palais ; mais, contrairement à la règle générale, elle resta, pour ses appels, sous le ressort de la juridiction d'Auray. Elle n'embrassait que les quatre paroisses de l'île, savoir :

```
Bangor;
Locmaria;
Palais (Le);
Sauzon.
```

La sénéchaussée de Gourin, quelque temps unie à celle de Carhaix (Finistère), comprenait les paroisses de :

```
Faouët (Le);
```

```
Gourin ;
Guiscriff ;
Langonnet.

La sénéchaussée de Guérande comptait dans son ressort les paroisses de :

Camoël ;
Férel ;
Pénestin ;
```

{XXV}La sénéchaussée d'Hennebont, appelée aussi, au XVI<sup>e</sup> siècle, cour d'Hennebont et Nostang, et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, cour d'Hennebont, Port-Louis et le port de Lorient, du nom des diverses localités où elle était tenue de siéger à tour de rôle, renfermait les paroisses de :

```
Arzano;
Berné;
Brandérion;
Bubry;
Caudan;
Cléguer;
Groix;
Guidel;
Inguiniel;
Inzinzac;
Kervignac;
Langoëlan;
Languidic;
Lanvaudan;
Lesbins-Pontscorff;
Lescouet;
Lignol;
Locmalo;
Lorient:
Mellionnec;
Merlévenez;
Meslan;
Nostang;
Persquen;
Plæmeur;
Ploërdut;
Plouay;
Plouguernevel;
Plouhinec;
Plouray;
Priziac;
Quéven;
Quistinic;
Rédené;
Riantec;
Saint-Caradec-Hennebont;
Saint-Caradec-Trégomel;
Saint-Gilles-Hennebont;
Saint-Tugdual;
Silfiac (la trève Perret se trouvait dans la sénéchaussée de Ploërmel).
```

La sénéchaussée de Nantes comprenait les paroisses de :

```
Nivillac;
Saint-Dolay;
```

Allaire; Augan;

et la trève de Théhillac en Missillac.

La sénéchaussée de Ploërmel s'étendait sur un nombre très-considérable de paroisses, entre autres, pour le Morbihan ou le diocèse de Vannes, sur celles de :

```
Baud;
Béganne;
Beignon;
Bieuzy;
Bignan;
Bohal;
Bréhan-Loudéac;
Brignac;
Buléon;
Camors;
Campénéac;
Carentoir;
Caro;
Cléguérec;
Concoret;
Crédin;
Croixanvec;
Croix-Helléan (La);
Cruguel;
Fougerêts (Les);
Glénac;
Grée-Saint-Laurent (La);
Guégon;
Guéhenno;
Guénin;
Guer;
Guern;
Guillac;
Guilliers;
Helléan;
Lanouée;
Lantillac;
Locminé;
Loyat;
Malestroit;
Malguénac;
Mauron;
{XXVI}Melrand;
Ménéac;
Missiriac;
Mohon;
Moréac;
Moustoirac;
Naizin;
Néant;
Neulliac;
Notre-Dame-du-Roncier (à Josselin);
```

```
Noyal-Pontivy;
Peillac;
Plélauff;
Pleucadeuc;
Pleugriffet;
Ploërmel;
Plumelec;
Pluméliau;
Plumelin;
Pommeleuc;
Pontivy;
Quily;
Radenac;
Redon;
Réguiny;
Réminiac;
Remungol;
Renac;
Rieux;
Rohan;
Ruffiac;
Saint-Abraham;
Saint-Allouestre;
Saint-Brieuc-de-Mauron;
Saint-Congard;
Sainte-Croix (de Josselin);
Saint-Gonnery;
Saint-Gouvry;
Saint-Gravé;
Saint-Jacut (anciennement dans le ressort de Vannes);
Saint-Jean-Brévelay;
Saint-Just;
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve;
Saint-Léry;
Saint-Malo-de-Beignon;
Saint-Marcel;
Saint-Martin (de Josselin);
Saint-Martin-sur-Oust;
Saint-Nicolas (de Josselin);
Saint-Samson;
Saint-Servant;
Saint-Vincent-sur-Oust;
Séglien;
Sérent;
Sixt;
Taupont;
Temple-de-Carentoir (Le);
Tréal;
Tréhorenteuc ;
Trinité-Porhoët (La).
```

Depuis l'érection, en 1603, du vicomté de Rohan en duché, la juridiction de Pontivy, siége principal de ce duché, ressortit directement au Parlement.

La sénéchaussée de Quimperlé comptait dans son ressort la paroisse de :

Locunolé.

La sénéchaussée de Rennes comprenait les paroisses de :

Bains; Brain; Langon.

La sénéchaussée de Rhuis, dont le siége était à Sarzeau, et qui fut quelque temps unie au présidial de Vannes, renfermait les paroisses de :

Arzon; Houat; Île-d'Arz (L'); Saint-Gildas-de-Rhuis; Sarzeau.

Les sénéchaussées étaient divisées en un certain nombre de prévôtés ou bailliages ; mais ces bailliages n'étaient guères que des arrondissements de perception dont nous reparlerons tout à l'heure.

{XXVII} A ces juridictions royales il faut ajouter celles de l'amirauté de Vannes et de l'amirauté de Lorient démembrée de la première en 1782; des consulats de ces deux villes; des traites de Vannes; de la maîtrise des eaux, bois et forêts de Vannes, à côté de laquelle fonctionnaient les maîtrises particulières de Rhuis, de Porhoët (à Josselin), de Rohan (à Pontivy), de Rieux, de Largouet (à Trédion), ainsi que les grueries de Guémené, Lorient, Pontcallec, Pontscorff, Rochefort.

Les sénéchaussées royales avaient, en outre, dans leur ressort toutes les cours seigneuriales ayant droit de haute, moyenne ou basse justice ; l'évêque, le chapitre, les abbayes, les prieurés, les ordres militaires avaient aussi leurs juridictions.

#### § 4. ORGANISATION FINANCIÈRE.

Après la création du Parlement, les États de Bretagne n'avaient plus conservé dans leurs attributions que le gouvernement des finances de la province ; c'étaient eux qui votaient les impôts et qui en ordonnaient l'emploi. Ils étaient représentés à Vannes par une commission intermédiaire, dans les villes inférieures par un correspondant.

Nous avons vu que, pour faciliter la perception des impôts, on avait divisé chaque paroisse en un certain nombre de frairies. D'après le même système, la réunion de plusieurs paroisses formait une prévôté ou un bailliage, dont les impositions, levées par les soins des prévôts ou sergents féodés des juridictions royales ou seigneuriales, étaient versées par eux entre les mains des receveurs royaux ou des trésoriers généraux de la province. Le nombre et, par conséquent, l'étendue de ces bailliages, comme aussi des frairies, varièrent suivant les époques. Au XVIIIe siècle, les bailliages, ou départements, correspondaient assez exactement à nos cantons actuels, dont ils portaient même les noms, les frairies à nos sections de communes. Ces divisions servaient alors non-seulement à la perception des impôts que nous appellerons directs et que levaient les communautés de ville ou les généraux (fabriques) des paroisses rurales sous les dénominations multiples de fouage, capitation, dixième, vingtième, casernement, etc. mais encore à celle des impôts indirects appelés devoirs et billots, établis, comme de nos jours, sur les boissons, le tabac, le timbre, l'enregistrement, etc. et à la recette desquels étaient préposés de nombreux commis sous la surveillance de directeurs et de fermiers généraux.

La Chambre des comptes de Bretagne avait eu successivement pour siége plusieurs villes du pays dont nous nous occupons : on la trouve, en effet, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, établie tantôt à Muzillac, tantôt à Auray, tantôt à Vannes ; fixée enfin à Vannes vers le milieu du XV siècle, elle y resta jusqu'en 1495, époque où elle fut transférée à Nantes.

{XXVIII}D'après M. Bigot (*Essai sur les monnaies de Bretagne*), on aurait des monnaies, du VII<sup>e</sup> siècle, portant les noms de Caro et de Vannes ; au XIV<sup>e</sup> siècle, d'Auray.

L'existence de l'atelier monétaire d'Auray n'est établie que par un exemplaire, unique jusqu'à ce jour, d'un double de billon de Charles de Blois qui porterait AREG... CIVIS. Mais l'état de cette pièce est assez fruste pour permettre d'hésiter. M. l'abbé Chauffier a proposé TREG... CIVIS (Tréguier), lecture également douteuse. La question n'est donc pas encore tranchée. Quant à l'atelier monétaire établi à Vannes sous Jean I<sup>er</sup>, il cessa de fonctionner au XV<sup>e</sup> siècle.

#### § 5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

L'administration de la province appartenait à un gouverneur, secondé à une certaine époque par des lieutenants généraux. Au-dessous d'eux étaient les gouverneurs de place; sans parler du gouvernement particulier militaire de Belle-Île, nous citerons les gouvernements d'Auray, Hennebont, Josselin, Malestroit, Ploërmel, du Port-Louis, de Redon, Sarzeau (Sucinio et Rhuis), Vannes, en faisant remarquer que ces villes avaient toutes été closes ou protégées par un château fort. Ces villes, plus celles de Lorient, de Pontivy et de la Roche-Bernard, étaient en outre administrées chacune par une réunion d'habitants appelée communauté de ville, ayant droit de députer aux États de la province.

D'autre part, la Bretagne composait une généralité ou intendance divisée en subdélégations ; dans chaque ville et dans les bourgs les plus importants résidait un subdélégué particulier recevant les ordres de l'intendant par l'entremise du subdélégué général établi à Rennes. La portion de la province occupée par l'ancien diocèse de Vannes et aujourd'hui par le Morbihan renfermait, en totalité ou en partie, dix-neuf subdélégations, savoir : celles d'Auray, Belle-Île (siége au Palais), Callac (Côtes-du-Nord), Corlay (Côtes-du-Nord), Gourin, Guémené, Hennebont, Josselin, Lorient, Malestroit, Montauban (Ille-et-Vilaine), Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), Ploërmel, Pontivy, Quimperlé (Finistère), Redon (Ille-et-Vilaine), Rhuis (siége à Sarzeau), la Roche-Bernard, Vannes. Ces divisions administratives n'avaient aucun rapport ni avec les divisions ecclésiastiques ni avec les divisions judiciaires. Les paroisses étaient réparties entre elles de la manière suivante :

#### SUBDELEGATION D'AURAY.

SOBBEDGITTOT(B HEREIT)
Baden.
Belz.
Brech.
Carnac.
Crach.
Erdeven.
Landaul.
Landévant.
Locmariaquer.
{XXIX}Locoal (la trève Ste-Hélène était dans la subdon d'Hennebont).
Mendon.
Plæmel.
Plougoumelen.
Plouharnel.
Plumergat.
Pluneret.
Pluvigner.
Quiberon.
Saint-Gildas (d'Auray).
Saint-Goustan (d'Auray).
,

SUBDELEGATION DE BELLE-ILE.

Bangor.

Palais (Le). Sauzon.	
	SUBDELEGATION DE CALLAC.
Plouguernevel.	
	SUBDELEGATION DE CORLAY.
Mellionnec. Plélauff.	
	SUBDELEGATION DE GOURIN.
Faouët (Le). Gourin. Guiscriff. Langonnet.	
	SUBDELEGATION DE GUEMENE.
Guénin. Langoëlan. Lescouet. Lignol. Locmalo. Persquen. Ploërdut. Plouray. Priziac. Saint-Tugdual. Séglien. Silfiac.	
	SUBDELEGATION D'HENNEBONT.
Arzano. Baud. Berné. Brandérion. Bubry. Camors. Cléguer. Inguiniel. Inzinzac. Kervignac. Languidic. Lanvaudan. Merlévenez.	

Locmaria.

Meslan.

Plouay. Quistinic. Saint-Caradec-Hennebont. Saint-Caradec-Trégomel. Saint-Gilles-Hennebont.	
	SUBDELEGATION DE JOSSELIN.
Bréhan-Loudéac. Buléon. Croix-Helléan (La). Grée-Saint-Laurent (La). Guégon. Guillac. Guilliers. Helléan. Lanouée. {XXX} Lantillac. Ménéac. Mohon. Notre-Dame-du-Roncier (à Joss Pleugriffet. Plumelec. Pommeleuc. Radenac. Réguiny. Saint-Allouestre. Sainte-Croix (de Josselin). Saint-Martin (de Josselin). Saint-Samson. Saint-Servant. Trinité-Porhoët (La).	elin).
	SUBDELEGATION DE LORIENT.
Caudan. Groix. Lesbins-Pontscorff. Lorient. Plœmeur. Plouhinec. Quéven. Rédené. Riantec.	
	SUBDELEGATION DE MALESTROIT
Bohal. Carentoir.	

Nostang.

Cruguel. Guéhenno. Malestroit.

Missiriac. Pleucadeuc. Quily. Ruffiac. Saint-Congard. Saint-Laurent-de-Grée-Neuve. Saint-Marcel. Saint-Martin-sur-Oust. Sérent. Temple-de-Carentoir (Le). Tréal.	
	SUBDELEGATION DE MONTAUBAN.
Brignac. Saint-Brieuc-de-Mauron. Saint-Léry.	
	SUBDELEGATION DE PLELAN.
Beignon. Concoret. Guer. Réminiac. Saint-Malo-de-Beignon. Tréhorenteuc.	
	SUBDELEGATION DE PLOËRMEL.
Augan. Campénéac. Caro. Loyat. Mauron. Néant. Ploërmel. Saint-Abraham. Taupont.	
	SUBDELEGATION DE PONTIVY.
Bieuzy. Cléguérec. Crédin. Croixanvec. Guern. Malguénac. Melrand. Moréac. Naizin. Neulliac. Noyal-Pontivy. Pluméliau.	

Pontivy. Remungol. Rohan. Saint-Gonnery. Saint-Gouvry.	
	{XXXI}SUBDELEGATION DE QUIMPERLE.
Guidel. Locunolé.	
	SUBDELEGATION DE REDON.
Allaire. Bains. Béganne. Brain. Caden. Fougerêts (Les). Glénac. Langon. Limerzel. Malansac. Peillac. Pluherlin. Questembert. Redon. Renac. Rieux. Saint-Gravé. Saint-Jacut. Saint-Just. Saint-Vincent-sur-Oust. Sixt.	
	SUBDELEGATION DE RHUIS.
Arzon. Houat. Saint-Gildas-de-Rhuis. Sarzeau. Surzur.	
	SUBDELEGATION DE LA ROCHE-BERNARD.
Arzal. Billiers. Bourg-Paul-Muzillac. Camoël. Férel.	

Plumelin.

Marzan. Nivillac. Et la trève de Théhillac en Missillac. SUBDELEGATION DE VANNES. Ambon. Arradon. Berric. Bignan. Elven. Grand-Champ. Ile-d'Arz (L'). Larré. Lauzach. Locminé. Meucon. Molac. Moustoirac. Notre-Dame-du-Mené (à Vannes). Novalo. Plaudren. Plescop. Plæren. Saint-Avé. Saint-Jean-Brévelay. Saint-Nolff. Saint-Patern (de Vannes). Saint-Pierre (de Vannes). Saint-Salomon (de Vannes). Séné. Sulniac. Theix. Treffléan.

Noyal-Muzillac.

Péaule. Pénestin. Saint-Dolay.

Lorsqu'en 1790 un décret de l'Assemblée nationale divisa et subdivisa la France en départements, districts, cantons et municipalités, le département du Morbihan, dont le nom avait été emprunté au golfe qui baigne une partie de son littoral, fut formé, {XXXII}comme nous l'avons vu, indépendamment du diocèse de Vannes, de quelques portions des diocèses de Cornouaille, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Nantes. Nous les avons indiquées au chapitre de l'organisation ecclésiastique; il nous reste à faire connaître ici les paroisses qui furent détachées du diocèse de Vannes pour entrer dans la composition des départements limitrophes.

Au Finistère on donna :

Arzano et sa trève ;
Rédené et sa trève.

Aux Côtes-du-Nord :

Lescouet ;
Mellionnec.
Plélauff ;

Ploug	guernevel et ses trèves.
Plus	Perret, trève de Silfiac ;
A l'I	Ille-et-Vilaine :
Bains Brair Lang Redo Rena Saint Sixt.	n; gon. on; te; t-Just;
administ plupart d Les Bernard Voice	si constitué, le département du Morbihan fut partagé en neuf districts, divisés en 69 cantons ratifs et judiciaires subdivisés eux-mêmes en 232 municipalités, parmi lesquelles figurent la les anciennes trèves. districts étaient ceux d'Auray, le Faouët, Hennebont, Josselin, Ploërmel, Pontivy, la Roche-(ou Roche-Sauveur), Rochefort (ou Roche-des-Trois), Vannes. Et quelle était la répartition des cantons et des municipalités entre ces districts; nous as d'un astérisque les chefs-lieux de cantons :
	DISTRICT D'AURAY.
Locn *Loc Loco *Mei *Pala *Plœ Plou Ploul Plum *Plui *Plui	gor. h. h. ors. ac. h. ven. laul. adévant. naria. emariaquer. bal. ndon. ais (Le) <sup>5</sup> ou la Montagne. emel. goumelen. harnel. heregat. neret. vigner. beron.
	{XXXIII}DISTRICT DU FAOUËT.
Rem	Á

\*Faouët (Le).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le canton portait le nom de Houat, Hœdic et Belle-Île.

Langoëlan. *Langonnet. *Lanvénégen. Lignol. Locunolé. Meslan. *Ploërdut. Plouray.	
*Priziac. Roudouallec. Saint (Le). *Saint-Caradec-Trégomel <sup>6</sup> .	
Saint-Tugdual.	
	DISTRICT D'HENNEBONT.
Brandérion. *Bubry.	
Calan.	
Caudan.	
Cléguer.	
Gestel.	
Groix. *Guidel.	
*Hennebont.	
Inguiniel.	
Inzinzac.	
*Kervignac.	
*Languidic.	
Lanvaudan.	
*Lorient.	
Merlévenez.	
Nostang.	
Plemeur. *Plouay.	
Plouhinec.	
*Pontscorff.	
*Port-Louis ou Port-Liberté (Le).	
Quéven.	
Quistinic.	
Riantec.	
Sainte-Hélène.	
	DISTRICT DE JOSSELIN.
*Bignan.	
Billio.	
*Bréhan-Loudéac.	
Buléon.	
Croix Helléan (La)	
Croix-Helléan (La).	
<sup>6</sup> Le canton portait le nom de <i>Kernasclé</i>	den, village de la municipalité de Saint-Caradec.

\*Gourin. Guiscriff.

Cruguel. Évriguet.

Grée-Saint-Laurent (La).

\*Guégon.

Guéhenno.

Gueltas.

Helléan

\*Josselin.

\*Lanouée.

Lantillac.

Ménéac.

Mohon.

Pleugriffet.

\*Plumelec.

Quily.

Radenac.

\*Réguiny.

Rohan.

Saint-Allouestre.

Saint-Gouvry.

Saint-Jean-Brévelay.

Saint-Samson.

Saint-Servant.

\*Trinité-Porhoët (La).

#### DISTRICT DE PLOËRMEL.

Augan.

Beignon.

Brignac.

\*Campénéac.

\*Caro.

Chapelle (La).

Concoret.

Gourhel.

\*Guer.

Guillac.

Guilliers.

Lizio.

 $\{XXXIV\}*Loyat.$ 

\*Malestroit.

\*Mauron.

Monteneuf.

Monterrein.

Montertelot.

\*Néant.

\*Ploërmel.

Roc-Saint-André (Le).

Ruffiac.

Saint-Abraham.

Saint-Brieuc-de-Mauron.

Saint-Guyomard.

Saint-Léry.

Saint-Malo-de-Beignon.

Saint-Nicolas-du-Tertre.

\*Sérent.

	DISTRICT DE PONTIVY.
*Baud.	
Bieuzy.	
*Cléguérec.	
Croixanvec.	
*Guémené.	
Guénin.	
Guern.	
Kerfourn.	
Kergrist.	
Locmalo.	
*Locminé.	
Malguénac.	
*Melrand.	
Moréac.	
Moustoirac.	
Moustoir-Remungol.	
Naizin.	
*Neulliac.	
*Noyal-Pontivy.	
Persquen.	
*Pluméliau.	
Plumelin.	
*Pontivy.	
Remungol.	
Saint-Aignan.	
Sainte-Brigitte.	
Saint-Gérand.	
Saint-Gonnery.	
Saint-Thuriau.	
Séglien.	
Silfiac.	
Stival.	
DISTRICT DE LA	ROCHE-BERNARD (OU ROC
Arzal.	

# CHE-SAUVEUR).

Béganne. Billiers. \*Camoël. Férel. Guerno (Le). Lauzach.

Marzan.

Taupont. Tréhorenteuc.

\*Muzillac.

Nivillac.

Noyal-Muzillac.

\*Péaule.

Pénestin.

\*Rieux.

\*Roche-Bernard ou Roche-Sauveur (La).

Saint-Dolay. Théhillac.

Allaire.

# DISTRICT DE ROCHEFORT (ou ROCHE-DES-TROIS).

Berric.
Bohal.
Caden.
*Carentoir.
Cournon.
Fougerêts (Les).
*Gacilly (La).
Glénac.
Larré.
Limerzel.
Malansac.
Missiriac.
Molac.
*Peillac.
*Pleucadeuc.
Pluherlin.
*Questembert.
Réminiac.
*Rochefort ou Roche-des-Trois.
Saint-Congard.
Saint-Gorgon.
Saint-Gravé.
Saint-Jacut.
Saint-Laurent-de-Grée-Neuve.
Saint-Marcel.
Saint-Martin.
Saint-Perreux.

# $\{XXXV\} \textbf{DISTRICT DE VANNES.}$

Arzon.
Baden.
\*Elven.
\*Grand-Champ.
Hézo (Le).
Île-aux-Moines (L').
Île-d'Arz (L').
Meucon.
Monterblanc.
Noyalo.
Plaudren.
Plescop.
Plœren.
\*Saint-Avé.

Saint-Gildas-de-Rhuis ou Abeilard.

Saint-Vincent.

Tréal.

Ambon. \*Arradon.

Saint-Nolff.

\*Sarzeau ou Rhuis.

Séné.

Sulniac.

\*Surzur.

Theix.

Treffléan.

Trinité-Surzur (La).

\*Vannes<sup>7</sup>.

La loi du 28 pluviôse an VIII ayant supprimé les districts pour les remplacer par des arrondissements communaux ou sous-préfectures, le Morbihan fut divisé en quatre arrondissements : Pontivy, Ploërmel, Lorient et Vannes, que l'on composa, le premier de la réunion des districts de Pontivy et du Faouët, le deuxième des districts de Ploërmel et de Josselin, le troisième des districts d'Hennebont et d'Auray, le quatrième des districts de Vannes, la Roche-Bernard et Rochefort.

Les divisions cantonales avaient été conservées ; une nouvelle loi du 8 pluviôse an IX ayant ordonné la réduction des justices de paix, un arrêté des consuls du 3 brumaire an X fixa à 37 le nombre des cantons du Morbihan. Ce nombre, ainsi que celui des arrondissements, n'a pas changé depuis cette époque ; mais des modifications successives ont été apportées dans les circonscriptions communales. Le département est aujourd'hui (1862) divisé de la manière suivante :

#### I. ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

(11 cantons, 50 communes, 161,816 habitants.)

#### 1° CANTON D'AURAY.

(6 communes, 14,494 habitants.)

Auray, Crach, Locmariaquer, Plougoumelen, Plumergat, Pluneret.

#### 2° CANTON DE BELLE-ÎLE.

(4 communes, 10,076 habitants.)

Bangor, Locmaria, Palais (le), Port-Philippe.

# **{XXXVI}3° CANTON DE BELZ.**

(5 communes, 8,732 habitants.)

Belz, Erdeven, Étel, Locoal-Mendon, Plæmel.

#### 4° CANTON D'HENNEBONT.

(4 communes, 13,753 habitants.)

Brandérion, Hennebont, Inzinzac, Languidic.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le canton portait le nom de *Vannes et Séné*.

# 5° CANTON DE LORIENT (1er).

(1 commune, 26,729 habitants.)

Lorient.

# 6° CANTON DE LORIENT (2°).

(1 communes, 17,952 habitants.)

Plæmeur.

### **7° CANTON DE PLOUAY.**

(6 communes, 14,473 habitants.)

Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic.

#### 8° CANTON DE PLUVIGNER.

(5 communes, 11,817 habitants.)

Brech, Camors, Landaul, Landévant, Pluvigner.

# 9° CANTON DE PONTSCORFF.

(6 communes, 14,897 habitants.)

Caudan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pontscorff, Quéven.

### 10° CANTON DU PORT-LOUIS.

(8 communes, 19,918 habitants.)

Groix, Kervignac, Merlévenez, Nostang, Plouhinec, Port-Louis (le), Riantec, Sainte-Hélène.

# 11° CANTON DE QUIBERON.

(4 communes, 8,975 habitants.)

Carnac, Plouharnel, Quiberon, Saint-Pierre.

# {XXXVII}II. ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉONVILLE.

(7 cantons, 48 communes, 101,467 habitants.)

#### 1° CANTON DE BAUD.

(5 communes, 15,940 habitants.)

Baud, Bieuzy, Guénin, Melrand, Pluméliau.

#### 2° CANTON DE CLÉGUÉREC.

(8 communes, 13,045 habitants.)

Cléguérec, Kergrist, Malguénac, Neulliac, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Séglien, Silfiac.

#### 3° CANTON DU FAOUËT.

(6 communes, 14,087 habitants.)

Berné, Faouët (le), Guiscriff, Lanvénégen, Meslan, Priziac<sup>8</sup>.

#### 4° CANTON DE GOURIN.

(5 communes, 11,847 habitants.)

Gourin, Langonnet, Plouray, Roudouallec, Saint (le).

#### 5° CANTON DE GUÉMENÉ.

(8 communes, 13,675 habitants.)

Guémené, Langoëlan, Lignol, Locmalo, Persquen, Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Saint-Tugdual.

#### 6° CANTON DE LOCMINÉ.

(7 communes, 13,753 habitants.)

Locminé, Moréac, Moustoirac, Moustoir-Remungol, Naizin, Plumelin, Remungol.

#### 7° CANTON DE NAPOLÉONVILLE.

(9 communes, 19,120 habitants.)

Croixanvec, Gueltas, Guern, Kerfourn, Napoléonville, Noyal-Pontivy, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau.

#### {XXXVIII}III. ARRONDISSEMENT DE PLOËRMEL.

(8 cantons, 63 communes, 91,589 habitants.)

#### 1° CANTON DE GUER.

(6 communes, 8,997 habitants.)

Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Porcaro, Saint-Malo-de-Beignon.

#### 2° CANTON DE JOSSELIN.

(10 communes, 15,534 habitants.)

Croix-Helléan (La), Cruguel, Grée-Saint-Laurent (la), Guégon, Guillac, Helléan, Josselin, Lanouée, Quily, Saint-Servant.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La commune de Locunolé, qui faisait partie de ce canton, a été distraite du Morbihan en 1857 et annexée au Finistère.

#### 3° CANTON DE MALESTROIT.

(12 communes, 13,467 habitants.)

Caro, Chapelle (la), Lizio, Malestroit, Monterrein, Réminiac, Roc-Saint-André (le), Ruffiac, Saint-Abraham, Saint-Guyomard, Saint-Nicolas-du-Tertre, Sérent.

#### **4° CANTON DE MAURON.**

(7 communes, 8,919 habitants.)

Brignac, Concoret, Mauron, Néant, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Tréhorenteuc.

#### 5° CANTON DE PLOËRMEL.

(6 communes, 12,561 habitants.)

Campénéac, Gourhel, Loyat, Montertelot, Ploërmel, Taupont.

#### 6° CANTON DE ROHAN.

(9 communes, 10,087 habitants.)

Bréhan-Loudéac, Crédin, Lantillac, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan, Saint-Gouvry, Saint-Samson.

#### 7° CANTON DE SAINT-JEAN-BRÉVELAY.

(7 communes, 11,821 habitants.)

Bignan, Billio, Buléon, Guéhenno, Plumelec, Saint-Allouestre, Saint-Jean-Brévelay.

#### {XXXIX}8° CANTON DE LA TRINITÉ-PORHOËT.

(6 communes, 10,203 habitants.)

Évriguet, Guilliers, Ménéac, Mohon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Trinité-Porhoët (la).

#### IV. ARRONDISSEMENT DE VANNES.

(11 cantons, 76 communes, 131,632 habitants.)

#### 1° CANTON D'ALLAIRE.

(9 communes, 11,995 habitants.)

Allaire, Béganne, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent.

#### 2° CANTON D'ELVEN.

(6 communes, 10,103 habitants.)

Elven, Monterblanc, Saint-Nolff, Sulniac, Trédion, Treffléan.

#### **3° CANTON DE LA GACILLY.**

(7 communes, 11,187 habitants.)

Carentoir, Cournon, Fougerêts (les), Gacilly (la), Glénac, Saint-Martin, Tréal.

#### **4° CANTON DE GRAND-CHAMP.**

(4 communes, 8,568 habitants.)

Grand-Champ, Meucon, Plaudren, Plescop.

#### **5° CANTON DE MUZILLAC.**

(7 communes, 10,736 habitants.)

Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, Guerno (le), Muzillac, Noyal-Muzillac.

#### 6° CANTON DE QUESTEMBERT.

(9 communes, 12,132 habitants.)

Berric, Bohal, Larré, Lauzach, Molac, Péaule, Pleucadeuc, Questembert, Saint-Marcel.

#### **7° CANTON DE LA ROCHE-BERNARD.**

(8 communes, 12,543 habitants.)

Camoël, Férel, Marzan, Nivillac, Pénestin, Roche-Bernard (la), Saint-Dolay, Théhillac.

#### **{XL}8° CANTON DE ROCHEFORT.**

(9 communes, 10,486 habitants.)

Caden, Limerzel, Malansac, Missiriac, Pluherlin, Rochefort, Saint-Congard, Saint-Gravé, Saint-Laurent.

#### 9° CANTON DE SARZEAU.

(4 communes, 10,982 habitants.)

Arzon, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuis, Sarzeau.

#### 10° CANTON DE VANNES (EST).

(7 communes, 17,320 habitants.)

Hézo (Le), Noyalo, Saint-Avé, Séné, Surzur, Theix, Trinité-Surzur (la).

#### 11° CANTON DE VANNES (OUEST).

(6 communes, 15,580 habitants.)

Arradon, Baden, Île-aux-Moines (l'), Île-d'Arz (l'), Plœren, Vannes.

En tout 4 arrondissements, 37 cantons, 237 communes, 486,504 habitants.

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES SOURCES

### OÙ L'ON A PUISÉ LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE DICTIONNAIRE.

Abbaye de la Joie. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Lanvaux. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (Histoire de l'), publiée par M. Le Men, archiviste du Finistère, en 1862.

Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Arch. du Morbihan.

Abbaye de Saint-Maurice de Carnoët. — Arch. du Morbihan.

Annuaire historique et archéologique de Bretagne, par M.A. de la Borderie, 1861-1862.

Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par M.A. Lallemand.

Arradon. — Arch. du château.

Auray. — Arch. communales et hospitalières.

Baud et Kerveno (Seigneuries de). — Arch. du Morbihan.

Bavalan (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Beaurepaire en Augan. — Arch. du château.

Bois-Brassu (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Boyer en Mauron (Le). — Arch. du château.

Brossais en Saint-Gravé (Le). — Arch. du château.

Callac en Plumelec. — Arch. du château.

Camors (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Canonisation de saint Vincent Ferrier; procès-verbaux, 1453-1454. — Manuscr. du chapitre de Vannes.

Carmélites des Trois-Marie-du-Bondon, à Vannes. — Arch. du Morbihan.

Carmes de Josselin. — Arch. du Morbihan.

{XLI} Carmes de Sainte-Anne. — Arch. du Morbihan.

Carte agronomique du Morbihan. — Arch. du Morbihan.

Carte archéologique du Morbihan, par M.L. Rosenzweig, 1863. — Ministère de l'instruction publique, arch. du comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

Carte de France, dressée par l'État-major (Morbihan).

Carte des côtes de France, levée par les ingénieurs hydrographes de la marine sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe en chef, etc. 1816-1828.

Carte du Morbihan, par M. Bassac, 1860.

Carte géologique du Morbihan, par MM. Th. Lorieux et Eug. de Fourcy, 1848-1850.

Cartulaire de l'abbaye de Redon, publié en 1863, par M.A. de Courson, dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France.

Castellan en Saint-Martin. — Arch. du château.

Chapitre de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Chartreuse d'Auray (La). — Arch. du Morbihan.

Coatdor en Guidel (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Cordeliers de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Couëdic en Plescop (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Cours d'eau (État statistique des) non navigables ni flottables du Morbihan, dressé en vertu de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1861. — Arch. des ponts et chaussées.

Dictionnaire des terres nobles comprises dans le territoire actuel du département du Morbihan, par M.L. Galles (travail en préparation).

Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, par Ogée ; nouvelle édition, 1843-1853.

Eaux et forêts. — Arch. de l'inspection, à Lorient.

Épigraphie du Morbihan, par M.L. Rosenzweig. — Arch. du comité des travaux historiques, etc.

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, par A. Bigot, 1857.

Forêt en Languidic (Seigneurie de la). — Arch. du Morbihan.

Helfaut (Seigneurie du). — Arch. du Morbihan.

Hennebont. — Arch. communales.

Irrigations (État statistique des) et des usines sur les cours d'eau non navigables ni flottables du Morbihan, dressé en vertu de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1861. — Arch. des ponts et chaussées.

Kerfily en Elven. — Arch. du château.

Kergus en Gourin. — Arch. du château ; actuellement entre les mains de M. Stenfort, à Gourin.

Kerleau en Elven. — Arch. du château ; actuellement à Vannes entre les mains de M. Jourdan, juge de paix.

Largouet-sous-Vannes. — Arch. du Morbihan.

Lorient. — Arch. communales. — Titres de la juridiction aux arch. du Morbihan.

Loyat. — Arch. du château.

Malestroit. — Arch. de la fabrique. — Arch. communales et hospitalières. — Titres de la seigneurie aux arch. du Morbihan.

Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes, articles de M.A. de la Borderie, 1855.

Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par dom Morice, 1742-1746.

Ménoray (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Morbihan (Le), son histoire et ses monuments, par Cayot-Délandre, 1847.

Napoléonville. — Arch. communales.

*Palais* (*Le*). — Arch. communales.

Plans cadastraux du Morbihan. — Arch. du Morbihan.

*Plæmeur.* — Arch. de la fabrique.

Pontivy (Cour de). — Arch. du Morbihan.

*Port-Louis* (*Le*). — Arch. communales.

Présidial de Vannes. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Gâvre. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Kerléano. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de la Magdeleine de Malestroit. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Guen. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Martin de Josselin. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Saint-Nicolas de Guer. — Arch. du Morbihan.

Prieuré de Trédion. — Arch. du Morbihan.

Recensement de la population du Morbihan; tableaux de 1856 et de 1861. — Arch. du Morbihan.

Récollets du Port-Louis. — Arch. du Morbihan.

Répertoire archéologique du département du Morbihan, par M.L. Rosenzweig ; Imprimerie impériale, 1863.

Roche-Bernard (Seigneurie de la). — Arch. du Morbihan.

Rohan-Chabot (Duché de). — Arch. du château de Kerguéhennec et des Forges-des-Salles.

Rohan-Guémené (Principauté de). — Arch. du Morbihan.

Rôles des états de Bretagne et des subdélégations de l'intendance. — Arch. du Morbihan.

Saint-Georges en Nostang (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Saint-Gravé. — Arch. de la fabrique.

Sénéchaussée d'Auray. — Arch. du Morbihan.

Sénéchaussée de Belle-Île-en-Mer. — Arch. du Morbihan.

Sénéchaussée de Ploërmel. — Arch. du Morbihan.

Sérent (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Spinefort (Seigneurie de). — Arch. du Morbihan.

Talhouet en Pluherlin. — Arch. du château.

Taupont. — Arch. de la fabrique.

Terres nobles du diocèse de Vannes en 1666 ; tabl. par paroisses. — Arch. départementales d'Ille-et-Vilaine.

Touches en Porcaro (Les). — Arch. du château.

Trinitaires de Sarzeau. — Arch. du Morbihan.

Vaudequip en Allaire (Le). — Arch. du château.

Villegonan (Famille de la). — Arch. du Morbihan.

## (XLII)OBSERVATIONS INDISPENSABLES POUR L'INTELLIGENCE DU DICTIONNAIRE.

Nous ajoutons à cette liste quelques observations relatives à la rédaction du Dictionnaire.

Nomenclature actuelle. — Notre ignorance de la langue bretonne était pour nous une première difficulté à vaincre dans la classification de la plupart des noms de lieux du département ; la diversité des formes données à un même mot d'après des règles qui nous échappent et suivant les différentes régions, l'emploi simultané du terme primitif et de sa traduction française, nous ont probablement plus d'une fois induit en erreur. Pour ne pas nous lancer dans le système toujours dangereux des interprétations étymologiques, nous avons cru devoir conserver à chaque nom la forme sous laquelle il figure aujourd'hui dans les documents qui ont servi de base à notre travail ; il en résulte que des noms qui ont évidemment la même origine se trouveront écrits de diverses manières. Ainsi, par exemple, le mot ker, si usité en breton, sera remplacé quelquefois par kaer, quer, car, sans parler du k barré (K) que nous avons laissé de côté comme étant d'un usage trop restreint ; on trouvera de même coët, couet, coat, etc. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces variantes.

Nous avions, pour dresser la liste des vingt mille noms environ que renferme le Dictionnaire, plusieurs documents à notre disposition : les plans du cadastre, les cartes agronomique et géologique du département, cette dernière dressée d'après celle de Cassini, les cartes de l'État-major et de Beautemps-Beaupré, les tableaux du recensement quinquennal de la population, les archives des eaux et forêts, celles des ponts et chaussées, etc. mais cette abondance a été aussi pour nous dans bien des cas une cause d'embarras, en ce qu'elle donnait aux formes d'un même mot une variété que l'examen des titres anciens était loin de diminuer. Toutes les fois qu'il y a eu doute, nous avons adopté exclusivement la forme présentée par le recensement, quelque fautive qu'elle nous parût, comme étant l'orthographe administrative.

Nous avons fait rentrer dans notre nomenclature les chapelles, croix, fontaines et autres monuments isolés, mais seulement lorsqu'ils avaient un vocable particulier, {XLIII}distinct des noms des villages environnants; nous avons négligé les petits étangs naturellement indiqués par les moulins qu'ils font marcher, ainsi que les chemins qui empruntent leur dénomination aux lieux auxquels ils aboutissent.

A côté des villages, hameaux ou écarts renfermés dans chaque commune, nous avions songé d'abord à relever, à l'aide des états cadastraux, les noms des diverses parcelles de terre qui entourent les lieux habités, dont quelques-uns peuvent avoir une signification importante au point de vue historique : nous avons dû renoncer à ce projet, en présence du morcellement excessif du sol, dans la crainte de donner à notre Dictionnaire une étendue démesurée ; mais nous y avons compris les rues des villes, avec tous les changements qu'elles ont subis dans leur dénomination à différentes époques ; nous avons même inscrit dans la nomenclature actuelle, et non à la Table des formes anciennes, les noms que ces rues portaient avant la Révolution, parce qu'ils sont pour la plupart encore en usage de nos jours.

Toutes les fois que le même nom s'est rencontré dans plusieurs communes, et cela est arrivé fréquemment, nous avons, pour faciliter les recherches, rangé ces communes dans l'ordre alphabétique.

Certaines expressions dont nous nous sommes servis exigent une traduction ; tels sont les termes français :

Basse, plateau de roches ou banc de sable recouvert par la marée haute ;

Commun, lande ou pâture indivise entre tous les habitants d'une même commune, d'un ou de plusieurs villages ;

Cour, siége d'ancienne juridiction seigneuriale ;

Douet, lavoir;

Fraiche, place;

Lande, terrain couvert d'ajoncs, de genêts et de bruyère ;

```
Loge, hutte, maison;
Motte, butte, grée, colline rocheuse et couverte de lande ;
Noë, terrain marécageux;
Pas, perche, planche, pont;
Porte, métairie noble aux abords d'un château;
Touche, bois:
Et les termes bretons:
Bihan ou vihan, petit;
Bras ou vras, grand;
Coët ou coat, bois;
Coh ou goh, vieux;
Creiz, milieu;
{XLIV} Gouach ou gouech, ruisseau;
Ihuel, ihuellan ou ihuellauff, haut;
Izel, izellan ou izellauff, bas;
Lann, lande;
Mané ou mené, motten, montagne;
Néhué ou névé, neuf;
Ty, maison.
```

Sans entrer dans de longues explications, auxquelles suppléera facilement l'intelligence du lecteur, sur la méthode que nous avons suivie pour notre classification, nous nous bornerons à la faire comprendre ici par quelques exemples :

```
Rue Neuve. Le mot mis en vedette est: Rue.

Maison-Blanche: Maison.

Moulin d'En-Haut: Moulin.

Croix-de-Pierre: Croix.

Grand-Pont, pont: Grand.

Haut-Calzac et Bas-Calzac (lieux voisins réunis en un seul article): Calzac.

Petit-Bézy (il n'y a pas de Grand Bézy dans le voisinage): Petit.

Bois-de-Lourmel (sans indication de bois): Bois.

Bois-de-la-Roche (quoiqu'il y ait indication de bois, le château n'étant connu que sous ce nom): Bois.

Pont Jean, pont: Jean.

Pont eur-Moch, pont (pont étant alors breton): Pont.

Mané-Beaumarais, lande (près du hameau de Beaumarais): Beaumarais.

Coët-Rohan, bois (sans lieu habité du nom de Rohan): Coët.

En-ty-Néhué (la maison neuve): En.
```

Suivant l'usage du pays, nous avons appliqué le nom de *ville* à la plupart des chefs-lieux de cantons ; celui de *bourg* à tous les chefs-lieux de communes ; celui de *village* aux groupes de population composés de cinq maisons ou plus ; celui de *hameau* à une réunion de deux, trois ou quatre habitations.

Il est un point cependant sur lequel nous nous trouverons peut-être en désaccord avec la coutume locale : dans la campagne, toute maison qui se distingue par une construction plus soignée que celle des fermes ou des simples chaumières, par une superposition de deux ou trois étages, par une couverture en ardoises, est désignée sous le nom de *château*; il nous sera certainement arrivé plus d'une fois ou de ne pas distinguer du tout ces habitations du reste du village dont elles font partie, ou de les mentionner comme de simples écarts, lorsqu'elles en sont un peu éloignées. Toutefois quelques véritables châteaux modernes ont bien pu, dans notre nomenclature, ne pas {XLV}recevoir cette dénomination par une omission involontaire, lorsque, par exemple, les tableaux de recensement nous les présentaient, en l'absence des propriétaires, comme occupés par un fermier ou par un jardinier. Quant aux anciens manoirs nobles ou gentilhommières, à tourelle, à pignons élevés, précédés d'une cour avec portail en pierres de taille, ils ont été tous relevés aussi exactement que possible. Bien plus,

quoique la plupart d'entre eux ne fussent, en réalité, que des métairies nobles, nous leur avons uniformément accolé la qualification de *seigneurie*, suivant le système adopté par M.L. Galles, conservateur adjoint du musée archéologique de Vannes, dans un travail qu'il prépare en ce moment sous le titre de *Dictionnaire des terres nobles comprises dans le territoire actuel du département du Morbihan*, travail auquel l'auteur nous a permis de faire de fréquents emprunts.

A l'égard des nombreux cours d'eau (plus de huit cents) recueillis sur le cadastre et sur des états qu'a bien voulu nous communiquer M. l'ingénieur en chef du département, nous ferons observer que, pour ceux qui traversent plusieurs communes, nous avons toujours indiqué toutes ces communes, sans exception, dans l'ordre où elles sont arrosées, depuis la source jusqu'au confluent ou à l'embouchure. Quelques ruisseaux, les plus petits, ne portent aucun nom ; la plupart, au contraire, en ont cinq ou six, quelquefois davantage, prenant successivement ceux des villages, des moulins ou des ponts qu'ils rencontrent ; nous avons signalé toutes ces transformations, en renvoyant à un seul article pour les détails.

Variantes anciennes. — Un même lieu peut être désigné par plusieurs mots entièrement différents les uns des autres, ou par un seul mot affectant des formes diverses : de là deux sortes de variantes. Celles de la première espèce sont rares et demandent à être toutes relevées ; les dernières, importantes surtout au point de vue étymologique, ont moins de valeur pour l'histoire et doivent être recueillies avec quelque réserve. Postérieurement au XV<sup>e</sup> siècle, par exemple, il n'y a guères lieu de s'en occuper en général : ou elles sont insignifiantes, ou elles sont dues à une plume peu exercée. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, peuvent être négligées, quelle que soit leur date : ainsi, sans parler des variantes qui ne sont que la traduction latine ou française de mots bretons, il en est d'autres que nous avons cru devoir passer sous silence dans le Dictionnaire ; le tableau suivant les indiquera une fois pour toutes :

```
An, ar, en, er, eur (formes différentes de l'article);
Bihan, vihan;
Bras, vras;
Bot, bod;
Coët, couet, coë, coit, quoet, quoit, coat, hoët, houet;
Cos, coz, coh, goh;
{XLVI}Croës, groës;
Fetan, feten;
Goah, gouah, gouarh, gouarh, gouarch, gouech;
Guern, guerne;
I, y (en terminaison);
Ker, kaër, quer, car, guer;
Kerantré, Kerentré, Kerentrech;
Kercaradec, Kergaradec;
Kergal, Kerangal (l'article s'interpose fréquemment entre deux substantifs);
Kergo, Kergoff;
Kerlan, Kerlann;
Lescouet, Liscouet;
Locmaria, Lomaria;
Mané, mené, menez, miné;
Men, mein;
Moten, motten;
Névé, neué, néhué;
Noë, née:
O, ou, eu, eux, euc, ec (en terminaison);
Ple, pleu, plo, plœ, ploi, plou, plu;
Porh, porch, pors, porz, portz;
Quilio, Quillio;
Roc, roch, roh;
Ros, roz;
Rosaie, rosais, rosay, rosaye;
Stanc, stang;
```

Ty, thy;

et autres analogues.

Mais, en revanche, nous avons admis exceptionnellement au nombre des variantes quelques mots écrits selon l'orthographe actuelle, lorsque cette forme se présentait à une date reculée.

Dates des variantes. — Toutes les fois qu'une même variante s'est rencontrée à plusieurs dates différentes, nous avons indiqué la plus ancienne. Dans le cas, au contraire, où la date du titre dont nous avions à extraire quelque nom n'était déterminée que par des années extrêmes, nous n'avons inscrit que la dernière comme étant seule certaine.

Sources des variantes. — Quoique nous ayons consulté un grand nombre de dépôts particuliers, les plus anciennes variantes nous ont été fournies principalement par les divers fonds des archives départementales du Morbihan, par les Preuves de dom Morice et par le Cartulaire de Redon (édit. de M.A. de Courson).

Pour les archives du Morbihan, nous n'avons désigné que les fonds, sans autre indication plus précise, l'inventaire n'en étant pas assez avancé pour qu'il n'y ait pas à craindre de modifications ultérieures. Du reste, ces fonds sont généralement peu considérables, et leur mode de classement permettra toujours de retrouver, au besoin, les textes consultés.

Des Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne nous n'avons guère mis à contribution que le premier volume, le seul qui renferme des documents assez anciens et dont nous n'ayons pas les originaux. Malheureusement, lorsqu'on est familiarisé {XLVII}avec les noms de lieux du pays, on acquiert promptement la certitude qu'ils ont été pour la plupart mal transcrits dans les Preuves, et cette certitude ne fait que s'accroître lorsque l'on compare les textes de D. Morice avec les originaux que nous possédons encore. Quant aux tables, il suffit d'y jeter un coup d'œil pour voir qu'elles sont à peu près nulles sous le rapport de la géographie.

Le Cartulaire de Redon nous a été d'un bien plus grand secours ; quoique nous ayons constaté quelques inexactitudes dans les tables, le soin scrupuleux avec lequel le texte a été édité nous a engagé à y puiser avec confiance pour notre Dictionnaire.

Nous n'ignorons pas combien il eût été avantageux pour nous de consulter les archives des départements qui limitent le Morbihan, et surtout le riche dépôt de la Loire-Inférieure ; mais ces explorations eussent exigé un temps considérable dont nous ne pouvons malheureusement disposer.

Géographie historique. — Le développement que nous avons donné plus haut à cette partie de l'Introduction nous a permis de restreindre en proportion les renseignements du Dictionnaire. Prenons, en effet, un exemple dans l'organisation ecclésiastique : les listes qui précèdent indiquent, en descendant du général au particulier, que dans l'évêché de Cornouaille se trouve l'archidiaconé du même nom, et dans celui-ci le doyenné de Gourin, renfermant, entre autres paroisses, celle de Gourin, qui compte elle-même au nombre de ses trèves celle de Roudouallec ; pour donner dans le Dictionnaire le ressort ecclésiastique de Roudouallec, il nous suffira, en nous élevant d'un degré, de signaler ce lieu comme trève de Gourin ; le lecteur qui voudra remonter plus haut dans l'échelle de l'organisation ecclésiastique pourra, sans recourir à plusieurs articles du Dictionnaire, se reporter immédiatement aux listes alphabétiques de l'Introduction. De même pour toute autre indication relative à la géographie historique.

D'autre part, nous avons été sobre de détails purement historiques ; outre qu'on les trouve dans tous les auteurs qui ont écrit sur le Morbihan, il nous a semblé qu'ils n'entraient pas dans le cadre d'un ouvrage spécialement destiné à faire connaître la topographie du pays : nous nous sommes donc borné à reproduire les renseignements relatifs aux abbayes et aux seigneuries les plus importantes.

Table des formes anciennes. — Nous avons compris dans cette table, à côté des variantes des noms qui appartiennent à la topographie actuelle du département, tous les noms pour lesquels la nomenclature de notre époque ne nous fournissait pas de correspondants, et que, pour cette raison, nous avons rigoureusement exclus du Dictionnaire.

# {XLVIII}EXPLICATION DES

## ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LE DICTIONNAIRE.

abb	abbave.
affl.	· ·
anc.	
archid.	archidiaconé.
arch.	archives.
arrond	
auj	aujourd'hui.
autref	· ·
c <sup>on</sup>	canton.
cart	cartulaire.
chap.	chapitre.
ch	charte.
chàt.	château.
chl.	chef-lieu.
c <sup>ne</sup>	commune.
confl.	confluent.
dép <sup>t</sup>	département.
dioc.	diocèse.
dist.	distinct.
distr	district.
doy	doyenné.
éc	écart.
év	•
fabr	fabrique.
faub.	faubourg.
f	
ff ou f <sup>es</sup>	
font	
h	
hôpit	
inscr.	
m <sup>in</sup>	
mus.	
par	=
p <sup>ie</sup>	_
pass.	
prés.	=
riv	
ruiss.	
SC	
seign	seigneurie.

énéch	sénéchaussée.
e	siècle.
ubd	subdélégation.
err	terrier.
errit	territoire.
rill	village.
oy	voyez.

#### {297} TABLE DES FORMES ANCIENNES.

#### A

Abbaye-Bourdin (L'). Abbaye (L'), en Sérent.

Abbé (L'), nom ancien d'une rue de Vannes située dans le quartier dit Calmont-Haut.

Abeduu ou Beduu, villa, par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon).

Abeilard. Saint-Gildas-de-Rhuis.

Accipitris, villa, aux environs de la par. de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).

Acenac. Assénac.

Æff. Aff.

Aguiniac. Aguénéac.

Alair; Aler; Aloir. Allaire.

Alanczon. Bodieuc.

Algam; Alcam; Algan. Augan.

Alnisia. — Voy. Sales.

Alrae; Alrai; Alraium; Alroy. Auray.

Alurit. Larré.

An-Maluec. Valhuec.

An-Manacdi. Pont-Manéty.

Aougst; Aoust; Augusta ripparia. Oust(L'), rivière.

Aquitanicus Oceanus. Gascogne (Golfe de).

Aradon. Arradon.

Ardon in Rowis. Arzon (en Rhuis).

Argoët (L'). Largouet.

Arhael in Trebharail, villa, par. de Carentoir, IXe siècle (cart. de Redon).

Armoricanus tractus. Armorique.

Arnbont, villa, par. de Guéhenno, 1263 (abb. de Lanvaux). Kerbon (?).

Arre. Arz (L'), rivière.

Arsal. Arzal.

Art; Ars. Arz.

Arwistl, locus, par. de Molac (?), 849 (cart. de Redon).

Atenac. Tenac.

Atrum flumen; Atr fluvius. Arz(L'), riv.

Auam; Auum flumen. Oyon (L'), riv.

Augam. Augan.

Aula-Nowid. — Voy. Lisnowid.

Aulnais-Caradreux (Les). Aulnais (Les).

Auquefer. Aucfer.

Aurai ; Aurray ; Aurey ; Auroy ; Aulray. Auray.

Auri, villa, par. de Bieuzy, 1125 (cart. de Redon).

Avalac. Lavallac.

Bacb-Howori, ruiss. sur lequel sont l'écluse de Stumou et le lieu-dit Loinprostan, 865 (cart. de Redon).

Bachin, compot, par. de Carentoir, IXe siècle (cart. de Redon).

Bachon, villa, par. de Pleucadeuc, 848 (cart. de Redon).

Badan. Baden.

Bagan, villagium, au lieu où fut établie l'abbaye de Prières, par. de Billiers, 1252 (D. Morice, I, 953).

Banenberen. Manébéren.

Banigou (Le). Lanigo.

Barazoes. Paradis (Le).

Bausou (Le). Bauzo.

Baut; Bault. Baud.

Bavalen. Bavalan.

Beata-Maria-de-Monte. Notre-Dame-du-Mené.

Beaufort. Bléfort.

Beaumont. Manéguen.

Beauvoir, établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en la par. de Priziac, annexe de celui du Croisty en Saint-Tugdual.

Bedanum. Beignon.

Beduu. — Voy. Abeduu.

Beels. Belz.

Bejus. Bégu.

Bekamne; Begane. Béganne.

Beler. Billiers.

Bella-Insula. Belle-Île-en-Mer.

Belost. Beloste.

Bels. Belz.

Benedicti villa, aux environs de la par. de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).

Bennans. Bénance.

Bentazon. Béthaon.

Bernuz. Bernus.

Berrené; Berrenné; Berrané. Berné.

Berry. Berric.

Bethléem. Béléan.

Beubri; Beubry. Bubry.

Beufort. Bléfort.

Beuzi. Bieuzy.

Beuzi. Saint-Bieuzy.

Bevoy. Bihoué.

{298}Bezbot, nemus, par. de Noyal-Pontivy, 1270 (duché de Rohan-Chabot).

Bezver; Béver. Trinité (La), en Langonnet.

Bidainonum. Beignon.

Bignen. Bignan.

Bihuy. Saint-Bieuzy.

Biler. Bilaire.

Bilian, villa, par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).

Biliou; Billiou. Billio.

Bingnen. Bignan.

Bizel. Biel.

Bizuy. Saint-Bieuzy.

Blavet. Port-Louis (Le).

Blavelum flumen; Blaved; Blaquelt; Blavez; Blaouez; Blavez; Blaoez. Blavet (Le), rivière.

Blayno. Bléno.

Blevez. Blavet.

Blouez. Blavet.

Bluern (Le). Blerne (Le).

Boblay, anc. seign. de la par. de Sulniac. — Botbleiz, 1475 (chât. du Vaudequip). — Bobleiz, 1561 (*ibid.*). — Boblaye et Botblaye, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s<sup>es</sup> (*ibid.*). — Terre anoblie en 1436; manoir, bois.

Bodioc; Bodiec; Bodiuc-de-Sancto-Lemano. Bodieuc.

Boduysic. Boduic.

Boedec; Boaedec. Ouadec.

Boesiust. Bois-Juste (Le).

Bogast. Bogas.

Bois (Doyenné des), diocèse de Vannes, dit aussi Guémené-des-Bois (corruption de Heboë et de Kemenetheboë) ou Guidel.

Bois (Moulin des). Joie (La).

Bois-du-Lié, seigneurie en la par. de Moréac.

Bois-du-Lou. Bois-du-Loup (Le).

Boismouraut. Bois-Moreau.

Bojust. Bojus.

Bojuste. *Bois-Juste* (*Le*).

Bolgan. Balgan.

Bonester, m<sup>in</sup> près de Tréhiguier, par. de Pénestin, 1120 (cart. de Redon).

Boni doni conventus. Bondon (Le), couvent.

Bordeloh. Crafort.

Borgeel, manerium, 1258 (duché de Rohan-Chabot).

Borthenry. Bordéry.

Bortifouen. Bortifaouen.

Boscus-Moraudi. Bois-Moreau.

Bosseno (Le), lieu-dit près de la font. du Drézen, à Auray.

Botalaoc, villa, par. de Ploërmel, 858 (cart. de Redon).

Botamou. Bodamo.

Botbenalec. Bonalo.

Botcuach, villa, dioc. de Vannes, 852 (cart. de Redon).

Botderv. Boterff(Le).

Botdon (Le); Bodon (Le). Bondon (Le).

Botdrimon. Brodimon.

Boterelli, villa. Botrel.

Bot-Euzen-Andu, villa, par. de Bubry, 1282 (abb. de la Joie).

Bot-Fau. Bot-Faux (Le).

Botgarth ou Rosgal, villa, sur l'Oust, par. de Pleucadeuc, 825 (cart. de Redon).

Botguasuc. Rohéan.

Botguioche. Botioche.

Bothencrech. Kerchevet.

Bothigar; Botdutgar. Botucar.

Bothturbau. Boterbo.

Botjudwallon, villa, par. de Carentoir, 864 (cart. de Redon).

Botlouernoc, aliàs Botlowernoc, villa, par. d'Augan, 833 (cart. de Redon).

Botmachlon, locus, par. de Ruffiac (?) 830 (cart. de Redon).

Botombau. Boterbo.

Botpleven. Pelven.

Botquenguen. Botquenven.

Botriwaloc, villa, en Réminiac, par. de Caro, 856 (cart. de Redon).

Botsarphin, 826; Botsorphin, aliàs Botsorpin, 866; villa, par. de Pleucadeuc (cart. de Redon).

Bottcadoan. Bosquédaouen.

Botvallon. Bonvallon.

Botvrel. Bodevrel.

Botwillan, villa, par. de Carentoir, IX<sup>e</sup> siècle (cart. de Redon).

Bouaissollon. Bois-Solon (Le).

Bouen. Boin.

Bouesrie (La). Boiry (La).

Bouhal. Bohal.

Bouhalgo. Bohalgo.

Boutenhay. Bodnay.

Bouyer (Le). Boyer (Le).

Boyust. Bois-Juste (Le).

Boznevel. Bonevel.

Bragour. Bragou.

Brambilly. Brambily.

Branderyon. Brandérion.

Brandevi. Brandivy.

Branguili. Branguily.

Branhuydez. Berhuider.

Branlagadec. Barlagadec.

Brannadan. Brénedan.

Branquasset ou Villa-Freoli, villa, par. de Bourg-Paul-Muzillac (?) 1123 (cart. de Redon).

Branscean, villa, par. de Carentoir, 814 (cart. de Redon).

Bransean. Brangouan.

Brantril (Le). Brantry.

Brebaudun. Bréhondec.

Brec. Brech.

Brecelien. Bresselien.

Brécilien, vaste forêt qui couvrait autrefois le centre de la Péninsule bretonne, anc. Brocéliande du moyen âge ; mentionnée encore au XVIe se; il n'en reste aujourd'hui que la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine) ; Bresrelien, 1145 (D. Morice, I, 5).

Bréderyen. Brandérion.

Brehant-Lodoiac; Bréhant. Bréhan-Loudéac.

Brellevenez; Brélevenez. Merlévenez.

Brémagouet. Bermagouet.

Brengilli; Breguilli; Brenguili. Branguily.

Bren-Hermelin, villa, par. d'Allaire, 888 (cart. de Redon).

Brennuanau, villa, par. de Sérent (?) 1120 (cart. de Redon).

Brenoiou-Rewis. Bernon (en Rhuis).

Brensar. Branzar.

Brentril. Brantry.

Breoc, villa et ruiss. par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).

Breteigne; Bretaigne. Bretagne.

Breullevenez. Merlévenez.

Briand-Maillard, seign. en Guégon.

Brisiacum. Priziac.

Britannia; Britannica provincia; Britannicum regnum. Armorique. Bretagne.

Brocéliande. — Voy. Brécilien.

Broërec. Browerec; Browerec; Browerec; Broweroch; Browerech; Browerech; Broweroec; patria, pagus, provincia Gueroci; Warrochia; Warodia; du IXe au XIe siècle (cart. de Redon). — Broarec, 1272 (duché de Rohan-Chabot). — Broerec, 1340 (inscr. de la chapelle de Locmaria en Plœmel). — Au VIe siècle, le Broërec désigne le Vannetais occidental; au IXe, il comprend aussi le Vannetais oriental, et porte du IXe au XIe siècle le nom de comté de Vannes. — Sénéchaussée: voy. Vannes.

Brohoearn. Brohéac.

Brohun. Trédion.

Brois. Brousse (La).

{299}Brolade (La), anc. pont sur le Blavet, près et au sud de Pontivy.

Bronanavan, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Bronantrear, 846; Broinantrear, 866; villa, par. de Ruffiac (cart. de Redon).

Bronharch, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Bronjudwocon, locus, par. de Peillac, 867 (cart. de Redon).

Bronn-Ewin. Bernéan.

Broolis. Breulis.

Brou. Rieux.

Brubunais. Burbunair (Le).

Bruguec, villa, paroisse de Guéhenno, 1260 (abb. de Lanvaux).

Buellion; Bueilon, Buéleon. Buléon.

Buibri. Bubry.

Bulion. Buléon.

Buson (Le), lieu-dit de la par. de Lanouée, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

#### $\mathbf{C}$

Cabellec (Le) ou Gabellec, lieu-dit et fontaine entre la rue Neuve d'Auray et Saint-Fiacre de Pluneret.

Cabenno, maison noble en la paroisse d'Ambon.

Caczac. Cassac.

Cadege; Cadegue. Cadigué.

Cadent. Caden.

Cær-an-Croes, lieu-dit de la par. de Plœmeur, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Caër-an-Pennir. Kerpenher.

Caerdivon, villa, par. de Cléguérec (?) 871 (cart. de Redon).

Caergorguen, villa et étang, 1224 (abb. de Lanvaux).

Caer. Locmariaquer.

Caër-Luuet. Kerlud.

Calassre; Calame. Calavre.

Calonesus. Belle-Île-en-Mer.

Camarel, villa, par. de Camoël, 1031 (cart. de Redon).

Camorz. Camors.

Cancell, locus, pays de Vannes (?) 857 (cart. de Redon).

Carahais. Carhaix.

Carantoer; Carentor. Carentoir.

Caronte; Caroth. Caro.

Castel-Cran, villa, par. de Cléguérec (?) 871 (cart. de Redon).

Castellum-Noëc. Castennec.

Castellum-Thro. Château-Trô.

Castrum-Noïcum; Castrum-Noyec. Castennec.

Catellou. Catelo.

Catin. Caden.

Catlon, compot, par. de Carentoir, 870 (cart. de Redon).

Cauden. Caudan.

Causat. Caussac.

Cautper. Linhoper.

Cautpirit. Copérit.

Cavaro, seigneurie; manoir en la par. de Béganne.

Cazlan. Calan.

Chaer. Locmariaquer.

Chapelle (La); Capella. Chapelle-ès-Brières (La).

Chapelle-sous-Ploërmel (La). Chapelle (La), commune.

Charoht. Caro.

Château-Briand. Kersalo.

Châteaumabon. Saint-Fiacre, en Radenac.

Châtel-Noyec. Castennec.

Chef-du-Bois. Penhoat-Chef-du-Bois.

Chemin Cornuays. Potiers (Chemin des) ou de Cornevec.

Chemin Corsal. Blatiers (Chemin des).

Chemin Corsal, chemin conduisant du bourg de Grand-Champ au village de Lopabu, 1631 (arch. du chât. de Coëtcandec).

Chemin Cosal, chemin traversant le vill. des Touches, en la par. de Caro, 1438 (chât. de Kerfily); c'est aujourd'hui le chemin de Missiriac à Monterrein, coupant la chaussée Ahès.

Chênaie-Trégonlo (La). Trégonlo.

Chenvarec. Keryvarch.

Cherdin. Crédin.

Cherguedet, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Choitmesun, villa, par. de Neulliac, 1082 (cart. de Redon).

Cleger, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Clegeruc; Cleguereuc. Cléguérec.

Cleker; Clecguer; Clequer. Cléguer.

Cles; Cleffs; Cleix; Cleys. Claye (La).

Cleuziou. — Voy. Cloziou.

Cleyo (Le). Clio (Le).

Clezen, ruines en la paroisse d'Elven, dites « *Motte* et *bastille ancienne de Clezen*, jouxte le chemin allant du bourg d'Elven au moulin dudit lieu », 1470 (chât. du Brossais). — Le même titre mentionne le manoir de Cleze, à Vannes, occupé à la même époque (1470) par la chambre des comptes.

Clez-Fin (Le). Clos-Fenal (Le).

Cleziovec. Gliévec (Le).

Clezoeli; Clezoeri. Cléhury.

Cloezengoueli. Cléhury.

Cloicerian, locus, par. de Ruffiac, 842 (cart. de Redon).

Cloziou, 1390; Cleuziou, 1442; lieu-dit de la par. de Plumergat (carmes de Sainte-Anne).

Clyo (Le). Clio (Le).

Cnoch ou Conoch, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon) ; monastère du vocable de Sainte-Leufrine, 830 (*ibid.*).

Coarda. Couarde (La).

Coedor; Coetdor. Couëdor.

Coëslo. Colledo (Le).

Coëtbot, villa, paroisse de Caro (?) 848 (cart. de Redon).

Coëtergan, lieu-dit de la par. de Lanouée, XIVe siècle (duché de Rohan-Chabot).

Coëterscouff, ancienne frairie de la par. de Sarzeau, contenant le vill. du Riallec. — *Quoetenscoulle*, 1451 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Coeteuler. Coët-Ulaire.

Coeteven. Codevent.

Coetguéfenec. Coat-Cunec.

Coet-Guiler. Coët-Ulaire.

Coethaëloc. Coidelo.

Coethrouel. Kertruel.

Coetjagu. Coët-Jégu.

Coët-Laen, anc. monastère. — Voy. Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent.

Coetlouch. Coët-Lous.

Coetmadeuc. Coëtmado.

Coet-Menach. Coïmena.

Coetpras. Coëtprat.

Coetquerintin. Coët-Quintin.

Coetrivalen. Kerivalan.

Coetrozelen; Coetrozelech. Kertruel.

Coetruel. Kertruel.

Coetus. Couétu.

Cognan (Chemin). Vannes (Voie de) à Corseul.

Coigndelor (Le). Coin-de-l'Or (Le).

Coitannervoet. Nerhouet.

Coit-Cuth. — Voy. Cuth.

Coitlouh. Coëtleu.

Colledon. Colledo (Le).

Collobert, seign. en la par. de Langonnet.

Colpou. Colpo.

{300}Colworetan, villa, par. d'Augan, 833 (cart. de Redon).

Comforch. Confort.

Condest. Condé.

Conforch. Confort.

Conjubot, villa, paroisse de Guer, 878 (cart. de Redon).

Conoch. — Voy. Cnoch.

Cooz, lieu-dit, par. de Plaudren, 1389 (duché de Rohan-Chabot).

Cordiez. Cordier (Le).

Cornou; Cornon. Cournon.

Corrinbuhucan, locus, en Quily, par. de Sérent, 1082 (cart. de Redon).

Corvellou. Gorvello (Le).

Cosquer (Le), nom d'un ancien vill. dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'hôpital général de Vannes ; maison noble.

Cosquer-Coët-Kerisac ou Cosquer-Lancelot. Cosquer (Le), en Pluvigner.

Couëdic-au-Voyer (Le). Couëdic (en Missiriac).

Couendelor (Le). Coin-de-l'Or (Le).

Couetconec. Coconec.

Cowrant, villa, aux environs de Locoal (île), XIIe siècle (cart. de Redon).

Coylès (Le). Gorhlèze.

Cozcaer. Corh-Guer.

Cozcroff (Le). Coscro (Le).

Coz-Jahan. Goëjean.

Cozlouédic. Gohludic.

Cozmenezglas. Ménéglas.

Crahn. Cran (Le).

Cran, villa, par. de Béganne, 1037 (cart. de Redon).

Crannam, villa, par. de Sainte-Croix de Josselin, 1082 (cart. de Redon).

Cranquarima, villa, par. de Pleucadeuc (?) 837 (cart. de Redon).

Cranwikant, villa, par. de Pleucadeuc (?) 837 (cart. de Redon).

Craz. Crach.

Crechaye. Crée-Chais (La).

Crenarth. Crénard.

Crenhuel; Crenhuhel. Crenhuel.

Crennaenec. Crémenec.

Creuguell. Cruguel.

Creveist (Le). Crévy (Le).

Crévy (Le), anc. seign. de la par. d'Augan (autrefois en Gerguy).

Crialeis, id est Enes-Manac ad Fabas. Moines (Île aux).

Criat, villa, par. de Lanouée, 1082 (cart. de Redon).

Critoc, villa, par. de Peillac, 865 (cart. de Redon).

Croasti; Croesti. Croisty (Le).

Crocon, aliàs Crohon, 842; Groco, aliàs Grocon, 867; villa, menehi in Dobrogen, par. de Ruffiac (cart. de Redon).

Croeshen (Le). Croëx-Hent (La).

Croeshent-Kerourgui (aliàs Kergourguy), étang, par. de Plumergat, 1427 (carmes de Sainte-Anne).

Crohon. — Voy. Crocon.

Croix-Blanche (La), nom ancien d'une rue de Vannes située au faubourg Saint-Patern, près de celle du Four-au-Duc.

Croix-Painte (La). Croix-Pins (La).

Croshavec. Croixanvec.

Cruc-Ardon, éminence de terre en la par. d'Arzon, 836 (cart. de Redon).

Cueillerette. Curette (La).

Cundamn, villa in Rewis-Brenoiou, par. de Sarzeau, 878 (cart. de Redon).

Curr, villa, par. de Pleucadeuc, 866 (cart. de Redon).

Cuth ou Coit-Cuth, villa in Halaer, en Broërec, XIIe siècle (cart. de Redon).

#### D

Dargoth, villa in plebe Ithinuc (Plouhinec), VIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Δαριόριγον; Dariorigum; Dartoritum. Vannes.

Déduy (Le). Tudy.

Dervoedou, nemus, aux environs de Noyal-Pontivy, 1270 (duché de Rohan-Chabot).

Diffezenlan; le Diffez. Divelane.

Digantel. Saint-Guérin.

Dinsinsac. Inzinzac.

Disinsac. Inzinzac.

Dobrogen, villa, par. de Ruffiac, 842 (cart. de Redon).

Dolivet. Olivet.

Doueff. Doift.

Douportz. Deuborch.

Dreortz (Le). Dréors.

Drihoc, villa, par. de Carentoir, 814 (cart. de Redon).

Duc (Moulins au). Joie (La).

Duecot, villa, par. de Ruffiac (?) 865 (cart. de Redon).

Duen, villa, par. de Billiers (?) 1252 (D. Morice, I, 953).

Durecie. Rieux.

#### $\mathbf{E}$

Ecclesia-Martirum. Limerzel.

Ectell. Étel.

Eler. Lié (Le).

Eligius fluvius; Elegium flumen; Ele. Ellée (L'), rivière.

Elleven. Elven.

Elraium; Elrayum; Elray. Auray.

Enes-Manac ad Fabas. — Voy. Crialeis.

Enestadiou. Nestadio.

Eneuwor, villa, paroisse d'Augan (?) 875 (cart. de Redon).

Esdruc. Irus.

Esleven. Elven.

Ester. Vilaine (La), rivière.

Estival. Stival.

Estract (Le Vieil). Lestrat.

Etwal. Émoi.

Eval; Ewal. Émoi.

Fagetum. Faouët (Le).

Fahonnas; Fahonnat. Fahonnac.

Fau, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Fauhoal; Fauhoual. Fauhouet.

Faumoetcar, villa, par. de Guillac, 895 (cart. de Redon).

Faumouron, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Fauoet (Le); le Fauoet-Lisivy; le Fauoëdic-Lisivy. Faouëdic (Le).

Fauouet (Le). Fahouet.

Femars (Le). Fumarts (Les).

Férant. Ferrand.

Ferrel. Férel.

Fief-au-Gaffre (Le), anc. seign. s'étendant sur les par. de Ploërmel, Campénéac et Augan.

Fiefs-de-Léon (Les), seigneurie démembrée, au XIIIe siècle, de celle d'Hennebont. — Voy. l'Introduction.

Fohenuo. Foveno.

Fontenay-Guilin. Guilin.

Fontibus (Maria de). Fontaines (Les).

Fornam. Fournan.

Fort (aliàs port) de Louys. Port-Louis (Le).

Fossat. Fossac.

Fou. Faouët (Le).

Foubleid, 846; Foubleth, 865; locus, in loco Lerniaco, par. de Ruffiac (cart. de Redon).

{301} Fougeray; les Foulgerets. Fougerêts (Les).

Fournam. Fournan.

Fresne-Daniel (Le). Fresne (Le), en Néant.

Frotguivan, aliàs Frotguiwan, pons, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Frotmer; Froutmer. Rohan, ruisseau.

#### $\mathbf{G}$

Gabre (La), seign. en Saint-Brieuc-de-Mauron.

Gaffre (Le), anc. seign. de la par. de Ploërmel (dist. du Fief-au-Gaffre).

Galfrot. Galvrout.

Gallnis. Galny.

Gars (Le); le Gare. Plaisance.

Gart (Le). Gouarde (Le).

Garu (Le) ou Garv; le Garff. Garo (Le).

Garzpenboez. Caspenboih.

Gastebouays. Gadebois.

Gaudio (monasterium Beatæ-Mariæ de). Joie (La), abbaye.

Gauffre (Le). Gâvre.

Gauoet (Le). Gahouat (Le).

Gavele. Camoël.

Gebreiac, locus, sur les bords de l'Oust, dans le pays de Vannes, 821 (cart. de Redon).

Gelloc, villa, près du ruiss. d'Ewal, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Giliac; Gillac; Gilac. Guillac.

Glac. *Guillac*. Glennac. *Glénac*.

Gnescan. Quénécan.

Goart (Le). Gouarde (Le).

Goergnan. Guerignan.

Goezangavre; Goezangaffre. Goës-er-Gave.

Gorrey; Gorray. Goray (Le).

Gorwrein. Gourin.

Goscelini (Castellum et castrum). Josselin.

Gouehennau. Crubelz.

Gouleplouc ; Goulplouc. Gourplé.

Gournoy. Guernoy.

Gourrein. Gourin.

Grado (Le); le Grador. Gras-d'Or (Le).

Grandicampus; Grant-Champ. Grand-Champ.

Graneill; Grazaneill. Granil (Le).

Graton, villa, paroisse de Ruffiac, 846 (cart. de Redon). Peut-être variante de Groco, Grocon.

Grazenpont (Chapelle Notre-Dame-de-), par. de Surzur, 1455 (abb. de Lanvaux). — Seigneurie.

Greellec. Grellec.

Greille (La). Grêle (La).

Grenic. Grenit.

Grennec. S'-Laurent (de Grée-Neuve).

Griffet. Pleugriffet.

Grignery. Gréguinic.

Groco; Grocon. — Voy. Crocon.

Groë; Groye; Groye; Groya; Groay. Groix.

Groetel. Groutel.

Grossa-Quercus. Gros-Chêne (Le).

Guadel. Belle-Île-en-Mer.

Guaeir. Guern.

Guarau (Le). Garo (Le).

Guart (Le). Gouarde (Le).

Guedel; Guezel. Belle-Île-en-Mer.

Gué-de-l'Île (Le), seigneurie dont le siége était en la par. de Naizin, et que l'on appelait vulgairement Gué-de-l'Île-Naizin.

Gué-de-l'Île-la-Rivière. Gué-de-l'Île (Le).

Gueheno. Guéhenno.

 $\label{eq:Guerrenormal} Guernet-Heboe. -- Voy.\ Kemenet-Heboe.$ 

Guerbrat. Kerbras.

Guercrist. Kergrist.

Guerdin. Crédin.

Guerguezou; Guernhuezou. Guervezo (Le).

Guerguy. *Gerguy* (*Le*).

Guern. Guer.

Guern (Le). Guer, en Plumelec.

Guernalegoet. Guernalgout.

Guernanporhel. Guern-er-Porhiel.

Guernanvalleyen. Guernévélien.

Guernaudren. Keraudrain.

Guernenhal. Guernalh.

Guernensach. Guersach.

Guerngrom. Guergrom.

Guernharpin. Guernarpin.

Guerniguel; Guernigel. Garniguel.

Guernmorin. Guermorin.

Guern-Noedel, terre dans la presqu'île de Rhuis (?) 1295 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Guernou. Guernehué (Le), en Plumergat.

Guernou. Guerno (Le).

Guernoudalen. Guernendalen.

Guernperennes. Guerbernèze.

Guernsalic. Guersallic.

Guernuyo. Guernio.

Guervasy. Kervazy.

Guezgon. Guégon.

Gueznen (Le), lieu-dit de la par. de Saint-Gilles-Hennebont, 1484 (abb. de la Joie).

Guibe, écluse aux environs de Moustoirac (?) fin du XIIe siècle (abb. de Lanvaux).

Guidul. Guidel.

Guileric. Guelledic.

Guilledo (Le). Gueldo (Le).

Guillier. Guilliers.

Guillingant. Guélingam.

Guinin; Guignin. Guénin.

Guiscri; Guiscrist; Guisguri. Guiscriff.

Guoscelini (Castrum). Josselin.

Gurengoet. Crangouet.

Gurhel. Gourhel.

Guyaudeye (La). Guyondaye (La).

Guydel. Guidel.

Guylenec (Le). Guélenec (Le).

Guynin. Guénin.

#### H

Haelrech. Stanverec.

Haenbont. Hennebont.

Haie-Pargo (La). Haie (La), en Billio.

Haimbont. Hennebont.

Halaer, locus, sur l'Oust, en Broërec, XIIe siècle (cart. de Redon).

Hanker (Le). Hinguair (Le).

Haye-Kerdaniel (La). Kerdaniel.

Hédan. Hazeno.

```
Héléan; Helien. Helléan.
Heleia; Hélé. Ellée (L'), rivière.
Hembont. Hennebont.
Hemhoir. Émoi.
Henbont; Henbon; Henbontus. Hennebont.
Hengaer (Le). Hinguair (Le).
Hengaer (Le). Hinguer (Le).
Henleis; Henleys. Henlée.
Henlis-Aladin, locus, par. de Carentoir, 863 (cart. de Redon).
Henterrann, villa, par. de Caro, 859 (cart. de Redon).
Hentles; Henles. Henlis.
Ἡρίος; Herius. Vilaine (La), rivière.
Hermine (L'), ancien château ducal, à Vannes, bâti par le duc Jean IV à la fin du XIVe siècle; il était déjà en
    ruines au XVII<sup>e</sup> siècle, et n'est plus guère rappelé aujourd'hui que par la Tour du Connétable.
Hermitage (L'). Malpaudrie (La).
{302}Herracum (Castrum et molendinum), sur le bord de la mer, 1205 (abb. de Lanvaux).
Herran. Errants (Les).
Héso (Le). Hézo (Le).
Himhoir; Himboir. Émoi.
Hoat. Houat.
Hôpital de Sulniac (L'). Vraie-Croix (La).
Houlle (Le), seigneurie unie à celle de la Salle, dans la paroisse de Melrand.
Huelfau. Helfaut (Le).
Huerniguel. Garniguel.
Hult. Oust(L'), rivière.
Huytaille (Bois de), près de la forêt de Brohun, 1457 (chât. de Kerfily).
Ι
Idol, flumen; Idola. Isole (L'), rivière.
Illimerzel. Limerzel.
Imhoir ; Imwor. Émoi.
Insula. Isle(L').
Insula-Frigida, villa. Nilizien (Le).
Isle-de-Guédas (L'). Isle (L').
Isleur. Ilur.
J
Jagonique, île dans un marais, près de l'embouchure de la rivière d'Étel, VIe siècle (abb. de Sainte-Croix de
    Quimperlé).
Jargui; Jarguy. Gerguy (Le).
Jerguy. Gerguy (Le).
Jestell. Gestel.
Jocelini (Castrum); chastel Jocelin. Josselin.
Joscelini (Castellum). Josselin.
```

Kaer. Locmariaquer.

Kaeranhalegen. Kernaléguen.

Kaer-an-Mau. Kermaux.

Kaerberzec. Kerverzet.

Kaer-Bryent. Kerbrient.

Kaer-Caradoc, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).

Kaer-en-Baellec. Kerbellec.

Kaer-en-Lan. Kerlann.

Kaer-en-Mostoer. Moustoir (Le), en Plouhinec.

Kaerennyc. Kervénic, en Vannes.

Kaer-en-Treth. Vieux-Passage (Le).

Kaer-Even, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).

Kaerfelganc. Kerurgant.

Kaer-Gleuhirian, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).

Kaergloaes. Kerloix.

Kaergoubal. Kergoal.

Kaerguallezre. Kergollaire.

Kaerguerne. Kerverne, en Riantec.

Kaer-Guiscoiarn, villa, par. de Plouhinec, 1037 (cart. de Redon).

Kaerhuelin. Kerimelin.

Kaer-Kerveneac. Kervéhenec, en Plouhinec.

Kaer-Killialunan. Ouilihernan.

Kaer-Livon. Kerlion.

Kaer-Mavyc. Kermavic.

Kaerpotin. Kerboten.

Kaerrigvallen. Kerivalan.

Kaer-Rombost. Kerlebost.

Kaer-Rozerch. Keroset.

Kaervernhezre. Kerverné, en Lignol.

Kaervinyac. Kervignac.

Kairrafreiz. Kervers.

Kairvrez. Kervers.

Kaistemberth. Questembert.

Karantoer; Karantoir. Carentoir.

Kareven-Hubert. Kervin-Hubert.

Karpaen. Ville-Pain (La).

Katheneuc. Cateneuf.

Kaurel. — Voy. Keuril.

Keberoen; Keperoen. Quiberon.

Kelliwenhan, villa, par. de Ruffiac, 839 (cart. de Redon).

Keluaiz. Quelloué.

Kemenet-Guégant ; Kemenet-Guingant ; Kemenet-Guégamp ; Kemenet-Guengant ; Kemené-Guingant . *Guémené*.

Kemenet-Heboë, 1037 (D. Morice, I, 374); Kemenet-Hebgoen, 1160 (*ibid.* I, 638); Kemené-Theboë, 1265 (*ibid.* I, 996); Kemenetheboy, doy. 1280 (chap. de Vannes); Guémené-Theboy, 1301 (D. Morice, I, 1176);

Quemenetheboy, 1370 (*ibid.* I, 1641); Kermenethéboy, 1445 (abb. de la Joie); Quémenétéboy, seigneurie, 1492 (*ibid.*). — Doyenné: voy. Bois (Doyenné des). — Seigneurie: voy. l'Introduction.

Keminet; Kemenet, fief. — Voy. Outre-l'Eau.

Kemorz. Camors.

Kenescam ; Kenescan ; Keneken. Quénécan.

Kenhoet; Kenquayt. *Quenhouet* (*Le*). Kenpeniac; Kempeniac. *Campénéac*.

Keralband. Saint-Fiacre, en Pluneret.

Keralven. Keralvé.

Kerampoul. Kerompoul.

Keranbaelec. Kerbellec.

Keranbeleterian. Kerbétérien.

Kerancabellec. Kerabellec.

Kerancarguet. Kerharguet.

Kerancrom. Kerlomhouarne.

Kerancucuhet; Kerancuquet; Kerancucuet. Kerycu.

Kerangleau. Kerglove.

Kerangoffic. Kergouic.

Keranna. Sainte-Anne.

Kerannezne. Kernen.

Kerantreiz. Kerentrech.

Keraudren. Keraudrain.

Kerauguen. Kerorguen.

Kerbelz. Crubelz.

Kerberont. Kerberon.

Kerberre. Kerbert.

Kerbervet. Kerarvet.

Kerbezron. Kerberon.

Kerbocquelion. Kerboclion.

Kerbosol. Kersol.

Kerbotin. Kerboten.

Kerbranken. Cavrangui.

Kerbuoret. Kerburel.

Kerchruth, lieu-dit, par. de Plœmeur, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Kerconennou. Kergonano.

Kerconhouarn. Kergandehuen.

Kercucu. Kerjégu.

Kercuelen. Kerguelen.

Kerdavy-Quintin, seigneurie dont la juridiction s'exerçait à Questembert.

Kerderien, 1412; Kerderyan, 1415; lieu-dit, par. de Riantec (abb. de la Joie).

Kerdezael. Kerdéhel.

Kerdiles. Kerdelise.

Kerdister. Guerdiner.

Kerdrean. Kerran.

Kerdréan-des-Bois. Kerdréan, en Naizin.

Kerdreverz (ou Kerdrenerz), lieu-dit, par. de Caudan, 1332 (abb. de la Joie).

Kerdudoret. Keridoret.

Keredrein. Keredren.

Kereliano. Kerléano.

Kerenbost. Kerlebost.

Kerenbouzar. Kerbouar.

Kerencuqu. Kerycu.

Kerenguel. Caringué.

Kerenheull. Kerhel.

Kerenhouant. Kerhouant.

Kerenlazre, seigneurie en Baud, 1441 (seigneuries de Baud et Kerveno).

{303} Kerenmelenec. Kervéhennec, en Languidic.

Kerenpeleterien. Kerbétérien.

Kerenroch. Kerorh.

Kerercunff. Kericunff.

Kererfagon. Kerfagot.

Kereuzan. Kersau.

Kerevenic. Kervenic, en Lignol.

Kereveno. Kerveno, en Plumelin.

Kerezo; Keriézo. Kerzo.

Kerforn. Kerfourn.

Kerfos. Kerfosse-Saint-Adrien.

Kerfourcar. Kerfouquet.

Kerfraval. Kerfral.

Kerfrichon. Kerfricon.

Kergadoué, lieu-dit, par. de Languidic, 1425 (abb. de la Joie).

Kergambre. Kercambre.

Kergannec. Kergarnec.

Kergariou, lieu-dit, voisin du manoir de Kerhouant, par. de Languidic, 1385, déjà ruiné en 1452 (abb. de la Joie).

Kergars. Quégars.

Kergat. Kerat.

Kergaznou. Kerganno.

Kergleizrec ; Kergleizec. Gliévec (Le).

Kergleret; Kerglerec. Clergerel.

Kergloeguenic. Kerléguénic.

Kergoaledre. Kergollaire.

 $Kergoallen\ ;\ Kergoallan.\ \textit{Kerouallan}.$ 

Kergoarin. Kerouarin.

Kergonsearch. Kerouzern.

Kergouelen. — Voy. Kerguélen.

Kergoulavat. Golivard.

Kergouleden. Kergoluden.

Kergoumarch, lieu-dit, par. de Plœmeur, 1509 (abb. de la Joie).

Kergousal. Kergoussel.

Kergouserch. Kerguserh.

Kergrohan. Kergrohenne.

Kerguégan, 1368; Kervégan, 1448; lieu-dit, aux environs de Sterbouest, par. de Riantec (abb. de la Joie).

Kerguegan-Anmez; Kerguegan-an-Meur. Kerganemeur.

Kerguéganic. Kervéganic.

Kerguélen ; Kergouelen, 1375 (abb. de la Joie). Prieuré de femmes en Saint-Caradec-Hennebont, appelé aussi *Notre-Dame-d'Hennebont*, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes ; devenu, au XVII<sup>e</sup> siècle, couvent d'Ursulines.

Kerguelhezre. Kergollaire.

Kerguen. Kerven.

Kerguenic; Kerguennic. Kervenic, en Guern.

Kerguenican. Kervinigant.

Kerguenmunuc. Kervéhénec, en Plœmeur.

Kerguennodic. Kerguénaudic.

Kerguenou. Kervéno, en Languidic.

Kerguezec. Kerrouec.

Kerguézenec. Kerguéhennec.

Kerguezenec. Kervéhennec, en Kervignac.

Kerguezou. Kervezo.

Kerguffyel; Kergueffiou. Kerguifio.

Kerguinnas. Kerignas.

Kerguodic. Kerguénaudic.

Kergustant. Kergustanc.

Kerguyserch; Kerguserch. Kerguserh.

Kerhaeliou. Quéhellio-Kergalant.

Kerhaledre. Kergollaire.

Kerharnanton. Harlanton (Le).

Kerhéré ; Kerhervé. Keréré.

Kerhezrou; Kerhezou; Kerheizou. Kerso.

Kerhuellic. Kerhuilic.

Keridloen, villa, par. de Ménéac, 1082 (cart. de Redon).

Keriezcant. Kerican.

Kerivalast. Keriolas.

Kerkernam, villa, par. de Guillac, 1082 (cart. de Redon).

Kerlen. Kerlin.

Kerlenhat. Kerlénat.

Kerlevezric; Kerguelvezic. Kerlividic.

Kerleviou. Kerlivio.

Kerliger. Kerléger.

Kerlocgouaso. Kerlocazo.

Kerloes. Kerloix.

Kerloho. Kerléhau.

Kerlois, ancien prieuré-chapellenie de l'île d'Arz.

Kerlouénan. Kerlevenan.

Kermabgueganou. Kermapucano.

Kermabon. Kermabo.

Kermabousset. Kermapousserh.

Kermaenec. Crémenec.

Kermaes. Carmès.

Kermaes. Kermestre.

Kermapenhars. Kermabenarze.

Kermarchic. Kermarhic.

Kermaréchal. Kermarchal.

Kermarhyou. Kermario.

Kermauguen. Kerfraval.

 $Kermaupezron.\ \textit{Kermaprizo}.$ 

Kermené-Guingamp. Guémené.

Kermenethéboy. — Voy. Kemenet-Heboë.

Kermeryan. Kermérien.

Kermeur. Guerveur.

Kermorz. Camors.

Kermorzuel. Kermorduel.

Kernec. Kerarnay.

Kernézan. Sainte-Barbe, en Plouharnel.

Kerorguen. Kerguen.

Kerorsol. Kersol.

Kerouguen. Kerguen.

Kerouhant. Kerhouant.

Kerousseau. Kerusseau.

Kerousten. Kerusten.

Kerouzard. Kerzarde.

Kerpezron. Kerberon.

Kerpirhuiry. Beauregard, en Saint-Avé.

Kerran-le-Maux. Kerran, en Locmariaquer.

Kerrecort. Kerrecorde.

Kerredou. Kerdo.

Kerreth. Keret.

Kerriel. Guiriel (Le).

Kerrigualon. Kergalant.

Kerriguen. Keriven.

Kerriou-an-Hay. Kerio.

Kerriven. Keriven.

Kerronnau. Kerno.

Kerronner. Kerentrech.

Kerrouallan. Kerallan.

Kerrouzault. Keraude.

Kerrualen. Kerivalan.

Kerruez. Kerhué.

Kersachin; Kersacin. Kersassin.

Kerscouble. Kerscoup.

Kerserchou; Kerserhou. Kerzého.

Kerserffan. Kerservant.

Kerual. Keroual, en Priziac.

Kervasal. Kervassal.

Kervazouen. Kervasoën.

Kerveniac. Kervignac.

Kervercol. Kersol.

Kervergnezre. Kerverné, en Lignol.

Kervoier. Kervoyer.

Keryahan. Kerjean.

Keryaval. Kerfraval.

Kerzuell. Kerduel.

Keuril, 814; Keurillam, 843; Kaurel, 844; ruiss. dans la par. de Carentoir (cart. de Redon).

Kiberon. Quiberon.

Kistinic-Blaguelt. Quistinic, sur le Blavet.

Krac. Carac.

Kreugel. Cruguel.

Kuenesquan. Quénécan.

#### L

Laidanic. Lesdanic.

Lainkelkel, villa, in Trefhidic, par. de Béganne, 1066 (cart. de Redon).

{304} Lalumec. Lallumec.

Landaule. Landaul.

Landavallense (Monasterium). Lanvaux, abbaye.

Landelle (La). Randelle (La).

Langlenec, et par corruption Lauglenec et Loglenec, anc. prieuré membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, situé près de Kervahuet, en la frairie du Tour-du-Parc, par. de Sarzeau.

Langombras. Langonbrac'h.

Langonio (Abbatia de). Langonnet, abbaye.

Languergon. Linguergon.

Languindic; Languidic. Languidic.

Laniuzon. Lannuon.

Lankintic. Languidic.

Lannez. Lasné.

Lan-Ninnoc. Lanénec.

Lannois ; Lannoix ; Lannoie ; Lannoez ; Lannoys. Lanouée.

Lanoes. Lanouée.

Lanuon (ou Lanvon). Trolan.

Lanvas, Lanvaos; Lanvaux; Lanvaux.

Laré. Larré.

Largouet, nom d'un grand nombre de frairies couvertes de bois.

Larmor, nom d'un grand nombre de frairies situées sur le littoral de la mer.

Larmor, nom donné autrefois à la frairie du bourg de Plouharnel.

Larmor. Kerentrech, en Belz.

Larmor-Langle. Larmor, en Locmariaquer.

Lascouver; Lascoumer. Lascoher.

Latdrun. Ster-Laër.

Lauglenec. — Voy. Langlenec.

Launay-Cancouet. Nécancouët (La).

Launois. Lanouée.

Laustanc; Laustenc; Lausteinc; Laustainc. Nostang.

Lauteric. Notéric.

Lauza. Lauzach.

Laz (Le). Lac (Le).

Laz-en-Goellau. Goëlo (Le).

Lebin. Lesbins.

Ledanic. Lesdanic.

Leincautper; Leinhautper. Linhoper.

Lelmit. *Hermite* (L').

Lembilly. Lambily.

Len-Bihan. Lann-Vihan.

Lenbili. Lambily.

Lenden. Lindin.

Lendévant. Landévant.

Lengoezou. Noëzo (La).

Lenguenet. Langonnet.

Lenguennoc, villa, par. de Ruffiac, 837 (cart. de Redon).

Lennaban. Lauban.

Lentillac. Lantillac.

Lério (Le), lieu-dit et croix, en la paroisse Saint-Gildas d'Auray, au bout de la rue de l'Hôpital.

Lernen. Hermain(L').

Lerniacum (ou Lerniacus), locus super ripam Eval (aliàs super ripam Himhoir), par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon).

Lervoyt (Le); Lerhoetdic. Nerhouet.

Lesaelec. Lesvellec.

Lesalvoez. Lézalhoué.

Lesbins-Pontscorff. Lesbins.

Lescahoët. Lecahoué.

Lescharlins. Saint-Germain, en Séglien.

Lescheda. Lesdanic.

Lescuiz. Liscuit.

Leselvoez ; Leselgoez. Lézalhoué.

Lesernin. Saint-Germain, en Séglien.

Leseuvalch. Lézevarch.

Leseuvri; Lesivry. Lézevry.

Lesgagay. Lesquegué.

Lesgneuvri. Lézevry.

Lesguern. Luzerne.

Lesguyvin. Légevin.

Leshiguet. Lissiguet.

Lesmayec. Lesmaëc.

Lesmerzer. Limerzel.

Lesmoualh; Lesmoalch. Lézevarch.

Lesneweth, locus, par. de Pleucadeuc (?) 826 (cart. de Redon).

Lesnué. Sainte-Marguerite.

Lesouffalch. Lézevarch.

Lesquetu. Lestitu.

Lessaden. Lissaden.

Lessonnet. Lézonnet.

Lestoer. Listoir.

Lestrenic. Saint-Laurent, en Séné.

Lestruno. Lesteno.

Lesvenallec. Lézélannec.

Lesvot. Lézot.

Letavia. Armorique.

Levin. Lesbins.

Leymer. Laimer.

Lézart (Le). Nézart.

Lezhellec. Lehélec.

Lezmoelic. Lanhoëlic.

Lezren. Lairenne.

Lezunan. Luzunan.

Lignoll. Lignol.

Linderec. Lindreux.

Linesveur. Linezure.

Lingnol; Lingnoll. Lignol.

Linmerou. Nivarho.

Lisbedu, 825 ; Lisvedu, 836 ; locus, par. de Pleucadeuc (?) (cart. de Redon). Peut-être pour Lis-Beduu, de Beduu en Ruffiac.

Lisbroniwin. Bernéan.

Liscelli, aliàs Liskilli, 839 ; Lischelli, 846 ; Liskilli, vers 1000 ; villa, par. de Guer (cart. de Redon).

Lischelli. — Voy. Liscelli.

Liscoët. Lescouet.

Lisevry. *Lézevry*.

Lisfavin, aula, par. de Sérent, 866 (cart. de Redon).

Lisianau. Lécheno.

Lisivy. Faouëdic (Le).

Liskelli; Liskilli. — Voy. Liscelli.

Lisnowid, 826; Aula-Nowid, 851; locus, paroisse de Carentoir (cart. de Redon). *Quelneuc, Bourgneuf* ou *Villeneuve* (?).

Lisprat, locus, par. d'Augan, 860 (cart. de Redon).

Lisros, locus, par. de Caro (?) 848 (cart. de Redon).

Lissienau. Lécheno.

Lisvedu. — Voy. Lisbedu.

Lisvisonn. Lizan.

Livet (Le). Olivet.

Lizmerzel. Limerzel.

Locdeugui. — Voy. Lotivy.

Locgasou. Kerlocazo.

Locgouziern. Locoyarne.

Locguthiern. Locmaria, en Groix.

Loch-Menech. Locminé.

Loch-Paull. Lapaul.

Loclément. Saint-Sauveur.

Locmalo-Guémené. Locmalo.

Locmalou. Locmalo ou Penrun-Locmalo.

Locmalou. Locmalo, commune.

Locmaria. Quiberon.

Locmaria-Annarvor. Larmor.

Locmaria-en-Fanc. Locmaria, en Plumergat.

Loc-Maria-Kaer; Locmaria-en-Ker. Locmariaquer.

Locmariaker. Locmaria, en Groix.

Locmaria-Larmor. Larmor.

Locmaria-la-Rosée. Saint-Nicodème, en Quéven.

Locmaria-Longueville. Longueville.

Locmaria-Sainct-Eve. Saint-Avé.

Locmelaer. Locmener.

Locmellec. Nomelec.

Locmeltuou. Lomeltro.

Locmené. Locminé.

Loc-Michaellic. Locmiquélic.

Locoal-Auray. Locoal.

{305} Locoal-Hennebont. Locoal. Sainte-Hélène.

Locpezran. Port-Louis (Le).

Locqueltas-Rhuis. Saint-Gildas-de-Rhuis.

Locquemeren-en-Prat. Locmeren-des-Prés.

Loctudguenne. Loctuen.

Locuan. Locuon.

Locus-Christi. Lochrist.

Locus-Gildasii. Saint-Gildas ou Locqueltas.

Locus-Monachorum. Locminé.

Locus Sancti-Guituali. Locoal.

Locus Sancti Maclovii. Locmalo, commune.

Lodor. Lesdours.

Loeat. Loyat.

Loencetcnoch, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon). Peut-être faut-il lire dans le manuscrit *Loen* (Loin) *et Cnoch*, ces deux mots étant précisément fournis par le cartulaire à la même date et dans la même paroisse.

Loeniou, locus, sur les bords de l'Oust, près de Gebreiac, dans le pays vannetais, 821 (cart. de Redon).

Loeon. Loyon.

Logarel. Logorenne.

Loglenec. — Voy. Langlenec.

Loguellou. Noguello.

Loiat. Loyat.

Loin, villa, par. de Ruffiac, 867 (cart. de Redon).

Loinprostan, locus, par. de Peillac, 865 (cart. de Redon). — Voy. Bacb-Howori.

Lomenech. Locminé.

Lopéran. Port-Louis (Le).

Lotavy. Ty-Lotavy.

Lotivy, prieuré, aujourd'hui détruit, du vocable de Notre-Dame, en la paroisse de Quiberon, membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — *Locdeugui*, XI<sup>e</sup> siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Lotivy. Sainte-Avoie.

Lotudy. Saint-Tudy.

Louayson, moulin à eau sur le Condat, 1533 (chât. du Brossais).

Louc. Locq (Le).

Louch (Le). Loch (Le).

Loueat; Louyeat. Loyat.

Louénan. — Voy. Penlan-Louénan.

Louffeault, bois, près de la forêt de Brohun, 1457 (chât. de Kerfily).

Loutinoc; Loudinoc. Lodineux.

Luert. Keranézo. Kergal.

Luhanven; Luhanguen. Lohanven.

Luhguiwan, locus, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Luzré. Ludré.

Lymelan. Limouëlan.

#### M

Macoer-Aurilian, villa. Mangolérian.

Maelgannac. Malguénac.

Maerdi. Merdy (Le).

Magdeleine (La) de la Montjoie. Magdeleine (La), en Malansac.

Magoaerou (Le). Magoro.

Mainegnevre. Main-Liève.

Maison-Verte (La). Ty-Glas.

Maladerie (La) de Vennes. Magdeleine (La), en Vannes.

Malades (Vallon et rue des), au bourg du Palais, XVII<sup>e</sup> s<sup>e</sup> (sénéch. de Belle-Île-en-Mer). Peut-être est-ce la rue actuelle de l'Hôpital.

Malanzac. Malansac.

Malastret. Malastrait.

Malastritum. Malestroit.

Malenzac; Malenzahc; Malenchac; Malenczac. Malansac.

Malestrictum; Malestret. Malestroit.

Malestroit-en-Quidice, anc. seign. « au terrouer de Muzillac », 1559 (abb. de Saint-Gildas-de-Rhuis).

Malgenac. Malguénac.

Mallechac. Malansac.

Malvegin; Malveisin. Malvoisin.

Manachty (Le). Ménaty.

Manaoures-Cozic. Ménoray.

Maner-Jacquelot. Villeneuve-Jac quelot (La).

Manez-an-Maer. Manermair.

Marc-Aurélien. Mangolérian.

Marczat. Marsac.

Marsin; Marsen. Marzan.

Maubuson. Maubuisson.

Maugremien. Mongrenier.

Mauronium. Mauron.

Mehon. Mohon.

Melgennac; Melguegnac; Melguengnac. Malguénac.

Mellac. *Meulac (Le)*.
Mellionuc. *Er-Vélionec*.
Melran ; Melrant. *Melrand*.

Menaores. Ménoray.

Menezamael. Manermaire.

Menezanbec; Menezorbec. Manerbec.

Menezcan, lieu-dit, près de Bodamo, par. de Plumergat, 1403 (carmes de Sainte-Anne).

Menezdilez. Mendilis.

Menez-Madezou; Menez-Madezoy. Menémadé.

Menez-Tirec. Mané-Tiret.

Mengueffnet. Min-Guionet.

Meoulguenac. Malguénac.

Mer (Moulins de la). Joie (La).

Mercier (Porte au), nom ancien d'une des portes de Malestroit, XVIe siècle (arch. comm. de Malestroit).

Mériadec-Coëtsal. Mériadec.

Merlerant. Melrand.

Mesuillac; Mezillac. Muzillac.

Metlan. Meslan.

Meurlevenez. Merlévenez.

Mezlan. Meslan.

Mezrezel. Mérézelle.

Miceriac. Missiriac.

Milarou (Le). Milliaro.

Miledec (Le); Milhedec (Le). Milledec (Le).

Miliziac. Saint-Vincent, en Persquen.

Millerou, anc. trève de la par. de Moréac, dont on retrouve le nom dans ceux de Keraudrain-Millero et de Talvern-Millero, c<sup>ne</sup> de Moréac. — Seigneurie.

Miniac; Miniacum; Miniachum. Ménéac.

Minihi. Ménéhy.

Minihi-Raunor, in villà Accipitris, aux environs de Locoal, XIIe siècle (cart. de Redon).

Misseriac; Miseriac. Missiriac.

Mochon. Mohon.

Mohum. Mohon.

Moine (Bourg au), nom donné à une partie du faubourg de la Magdeleine de Malestroit, 1515 (arch. comm. de Malestroit).

Moines (Rue ou bourg des), à Pluvigner, XV<sup>e</sup> siècle (abb. de Lanvaux).

Mollach; Mollac. Molac.

Monachorum villa, apud Quoitforestou, par. de Baud, 1259 (abb. de Lanvaux).

Moncon. Meucon.

Mongée (La). Magdeleine (La), en Malansac.

Monhon. Mohon.

Monnoierie (La). Monnaie (La).

Mons-en-Cron (aliàs Crom). Kerlomhouarne.

Monserrec. Montsarac.

Monsterblanc; Moustoerblanc. *Monterblanc*. Monster-en-Coët, in Trescoët. *Moustoir-Houet*.

{306} Monster-en-Radenec. *Moustoirac*.

Monster-Guezenou ; Monster-Guéhenou ; Monster-Gueheneuc ; Moustoir-Guéhenno. Guéhenno.

Monster-Landesquient. Moustoir (Le), en Plouhinec.

Montagne (La). Palais (Le).

Montcozart; Montcouzart. Moncouard.

Monterrin. *Monterrein*.

Montertelo. Montertelot.

Montgonne; Montcon. Meucon.

Monti-Guéhenno (Le). Mont (Le), en Guéhenno.

Montjoie (La). Magdeleine (La), en Malansac.

Montserre. Montsarac.

Moquepays. Mocpaye.

Morandais (La). Marendais (La).

Morbihan. Port-Navalo.

Moréac-Bois-du-Lié. Moréac.

Moréac-Molac. Moréac.

Morelaye (La). Morlais (La).

Moreyac; Moreiac. Moréac.

Morfoas; Morfouace. Morfouesse.

Moriacum. Moréac.

Mostoer (Le). Listoir.

Motte (La). Noyal-Pontivy.

Motte (La), ancien château ducal, à Vannes ; devint manoir épiscopal au XV<sup>e</sup> siècle, lorsque Jean V se fixa au château de l'Hermine ; il fut reconstruit au XVII<sup>e</sup> siècle sur le même emplacement et est devenu plus tard la Préfecture (récemment démolie). C'est dans ce château que les États de 1532 votèrent la réunion de la Bretagne à la France.

Motte-Jacquelot (La). Villeneuve-Jacquelot (La).

Mouhon. Mohon.

Moulin-Boissel (Le), seigneurie. Boissel.

Moullac; Moulac. Molac.

Moustaer-Rivallen. Moustoir-Rialan.

Moustaer-Ryaval. Moustoir (Le), en Malguénac.

Mousterloho. Moustoir-Lorho.

Mouster-Radennac; Moustoer-Radunac; Moustoir-Radenac. Moustoirac.

Mouestr-Sainct-Alban. Moustoir (Le), en Elven.

Moustoer-an-Grill. Moustoir (Le), en Plouhinec.

Moustoer-Babae. Moustoir-Babu (Le).

Moustoir (Le). Théhillac.

Moustoir-Locminé. Moustoirac.

Mullacum; Mullacum; Mullac. Molac.

Mustoir, villa in Halaer, en Broërec, XIIe siècle (cart. de Redon).

Musuliacum; Musullac; Musillac; Musuillac; Museillac. Muzillac.

Mutsin, 834 ; Muzin, 865 ; écluse sur l'Oust, en amont du confluent de l'Arz, paroisse de Peillac (?) (cart. de Redon).

Nanton, locus, paroisse d'Augan, 866 (cart. de Redon).

Naustenc. *Nostang*. Neeroidic. *Nerhouet*.

Neidin; Neizin; Neyzin. Naizin.

Nenian. Ninian (Le).

Neuilliac; Neuiliac. Neulliac.

Neveliac; Nevilliac; Nevyliac. Neulliac.

Nevezic. *Névéit (Le)*. Neyzbran. *Névran*.

Niviliac; Nivilliac. Nivillac.

Noal; Noyal; Noeal; Noial; Noyal-Pontivi. Noyal-Pontivi. Noyal-Pontivy.

Noealo. Noyalo.

Noë-de-Spissac (La). Lasné.

Noial; Noyal prope Musuillac. Noyal-Muzillac.

Normanni mons, apud villam de Bransean, par. de Kervignac, 1279 (abb. de la Joie).

Nostre-Dame-Sainct-Eve. Saint-Avé.

Notre-Dame-d'Hennebont. — Voy. Kerguélen.

Notre-Dame-du-Roncier. Notre-Dame, à Josselin.

Novus-Burgensis, métairie aux environs de Malestroit, XII<sup>e</sup> siècle (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).

Noyalguen. Sainte-Noyale.

Nuial. Noyal-Muzillac.

Nuial. Noyal-Pontivy.

Nuilac. Nivillac.

Nuiliac. Neulliac.

### 0

Oeon ; Oueon ; Oyeon. Oyon(L').

Oia, flumen. Houé (Le), ruisseau.

Orient (L'). Lorient.

Ost; Out. Oust(L').

Οὐενετοί. Vannes.

Outre-l'Eau. Tréleau.

Outre-l'Eau (Bailliage d'), nom donné à la partie du comté de Porhoët située sur la rive droite de l'Oust, dans le diocèse de Vannes ; elle était aussi appelée Fief de Kemenet ou Porhoët-en-Vannes.

### P

Pacondolaye (La). Pagdolaye (La).

Pagus, patria, provincia Gueroci. — Voy. Broërec.

Pagus trans silvam. — Voy. Porhoët.

Pagus Trocoët. — Voy. Porhoët.

Pallay, moulin en la paroisse de Melrand, 1296 (duché de Rohan-Chabot).

Pallay; Pallais (Le). Palais (Le).

Pandonnet, nom accolé à celui de Loyat au XVII<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle : « Terre et vicomté de Loyat et Pandonnet », 1676 (chât. de Loyat). Il semble devoir être attribué particulièrement au château de cette seigneurie.

Paradis (Fontaine, croix et place de la Croix de), à Hennebont, au bout de la rue Neuve, où l'on bâtissait alors la chapelle Notre-Dame-de-Paradis, aujourd'hui église paroissiale d'Hennebont, 1524 (abb. de la Joie).

Parc (Moulin du). Joie (La).

Parciacum. Priziac, en Molac.

Parlafan. Parlavant.

Parrochia Sancti-Pauli-de-Musuillac. Bourg-Paul-Muzillac.

Passage de Questenen (Le); passage de Questenen, en la frairie de Saint-Armel. Passage (Le).

Passouer. Passoué (Le), en Augan.

Peilac. Peillac.

Pelan; Pelian; Pellien. Pliant.

Pemur. Penmeur.

Penbezu, lieu-dit dans la paroisse de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).

Penbocze. Pen-Bosse (Le).

Penengouern. Penhuern.

Penenploe ; Pen-er-Bloué. Sainte-Barbe, en Plouharnel.

Penet. Pénel.

Pengalfrot, lieu-dit, auprès de Galvrout, paroisse de Remungol, 1273 (duché de Rohan-Chabot).

Penguern. Penvern.

Penguilli. Pinguily.

Penhair (Le). Panner.

Penhern. — Voy. Pouhern.

Penkaer-Lesquoet. Penher-Losquet.

Penlan-Louénan, lieu-dit, et lande {307} Louénan, paroisse de Plumergat, 1427 (carmes de Sainte-Anne).

Penmur. Penmeur.

Pennauter. Penautais.

Penpont-Cado. Saint-Cado, en Belz.

Penpoulqueau. Penpoulquio.

Pentrifos. Pentrifonse.

Periou, villa, paroisse de Crach, 1233 (abb. de Lanvaux).

Perseuel. Persuel.

Peruet. Pérué.

Perzquen. Persquen.

Pibidan. — Voy. Sanctus-Germanus.

Pihiriac. Piriac.

Pirit. Piry.

Piroit. Pérué.

Piry-Ezel. Piry-Cézel.

Piscatura. Émoi.

Placecazre. Plascaër (Le).

Plaremel. Ploërmel.

Plasquer, anc. seigneurie en la par. de Crach, dont le manoir devait avoisiner la chapelle Notre-Dame-de-Plasquer.

Plaule. Péaule.

Pleaule; Plœaule. Péaule.

Plebs Arthmael; Plermel. Ploërmel.

Plebs Cadoc; plebs Catoc. Pleucadeuc.

Plebs Huiernim; plebs Huernim; plebs Hoiernin. Pluherlin.

Plebs Ithinuc. *Plouhinec*.

Plebs Veneaca. Kervignac.

Plec. Plech (Le).

Pleguinner. Pluvigner.

Plemeliau. Pluméliau.

Pleouc; Pleouc Griffet. Pleugriffet.

Plessis-Briend (Le). Plessis (Le), en Saint-Caradec-Trégomel.

Plessis-Geoffroy (Le). Plessis (Le), en Guégon.

Plessis-Josso (Le). Plessis (Le), en Theix.

Plessis-Monteville (Le). Plessis (Le), en Guégon.

Plessis-Poulhazre (Le). Plessis (Le), en Saint-Caradec-Trégomel.

Plessis-Riou (Le). Plessis (Le), en Caudan.

Plessis-Rosmadec (Le). Plessis (Le), en Theix.

Plessix-Renac (Le). Plessix (Le), en Rieux.

Pleumour. Plæmeur.

Pleuvingner. Pluvigner.

Ploasmel; Ploarmel. Ploërmel.

Plœaudran. Plaudren.

Plægomelen. Plougoumelen.

Plœherlin. Pluherlin.

Plœmelen. Plumelin.

Plœmer. Plæmeur.

Plœnerec. Pluneret.

Ploerlin. Pluherlin.

Ploermail; Ploermeloys. Ploërmel.

Plærren; Plæueren. Plæren.

Plæscob; Plæscob. Plescop.

Ploesdiagon. Pistiagon.

Plæymer. Plæmel.

 $Ploezinec\ ;\ Ploeyzineuc.\ Plouhinec.$ 

Ploezoe; Plozoe; Plouzay. Plouay.

Ploiarmel; Ploismel; Ploynarzmail. Ploërmel.

Ploiarnel; Ploeznael. Plouharnel.

Ploicaduc; Ploigodec. Pleucadeuc.

Ploiec; Ployeucgriffet. Pleugriffet.

Ploihinoc. Plouhinec.

Ploimargat. Plumergat.

Ploiredut; Plœretut. Ploërdut.

 ${\it Plooc.}\ {\it Pleugriffet}.$ 

Plormer; Plormel. Ploërmel.

Plouearthmaël. Ploërmel.

Plucgaduc in Keminet, villa, 1082 (cart. de Redon).

Pluemur. Plæmeur.

Pluiucatoch. Pleucadeuc.

Plumelliau. Pluméliau.

Pobleiz. Poublay.

Podrohoit. — Voy. Porhoët.

Poliac; Poilac. Peillac.

Pomelleuc; Pommelleuc. Pommeleuc.

Pomena. *Pommenard*. Ponbels ; Pontbelz. *Belz*.

Ponctevy. Pontivy.

Ponscorf; Pons-Scorvi. Pontscorff.

Pont-an-Empalazre. Pont-Emplar.

Pontbleiz; Pontblaiz. Poublay.

Pont-Campen. Campen.

Pontchaellec. Pontcallec.

Pontenet. Pont-Annet (Le).

Pontguellec. Pontcallec.

Pontivi; Pontiveium. Pontivy.

Pontkellec. Pontcallec.

Pontmelleuc. Pommeleuc.

Pont-Noyallo (Le). Noyalo.

Pont-Péan (Le). Payen (Le Pont-).

Pontquellec. Pontcallec.

Porhoët, archidiaconé (dioc. de Saint-Malo); doyenné (dioc. de Vannes); comté et chef-lieu de ce comté : voy. *Josselin.* — Pagus trans silvam vel Poutrecoët, 833 (cart. de Redon); Pagus Trocoët, 834 (*ibid.*); Poutrocoët, 859 (*ibid.*); Potrocoët, 863 (*ibid.*); Porrehoit, doyenné, 1130 (prieuré de Saint-Martin de Josselin); Podrohoit, XIIe siècle (*ibid.*); Porrehet, castrum, videlicet Joscelini, XIIe siècle (*ibid.*); Porreeth, castrum, XIIe siècle (*ibid.*); Porrehodium, castrum, XIIe siècle (*ibid.*); Porrenquoet, 1254 (D. Morice, I, 956); Porhoet, 1258 (abb. de Lanvaux); Porcoet, aliàs Porenquoet, 1291 (D. Morice, I, 1097); Pourhouet, 1294 (D. Morice, I, 1113); Porhoit, 1312 (duché de Rohan-Chabot). — Voy. l'Introduction, organisation ecclésiastique et organisation féodale. — Maîtrise particulière des eaux, bois et forêts, à Josselin.

Porlosquat. *Porch-Loscant*.

Porozat. Saint-Armel.

Porquennec. Porchuec.

Porrehoit; Porehet; Poreeth; Porrehodium; Porzenquoet; Porcoet; Porenquoet; Porhoit. — Voy. Porhoët.

Portangoaraguer. Borgrouaguer.

Porte-Saint-Aubin (La). Saint-Aubin.

Port-Liberté. Port-Louis (Le).

Portzbriendo. Propriando.

Portzengalaix, lieu-dit, et fontaine, près de l'abbaye de la Joie, paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, 1443 (abb. de la Joie).

Porzanguern. Polvern.

Porz-Bouen; Portzbozguen, 1445 (arch. de la seign. de Kergus, chez M. Stenfort, à Gourin); Porzbozen, 1490 (*ibid.*); Porzbozven, 1521 (*ibid.*); seigneurie confondue auj. avec celle de Kergus qu'elle touche, en Gourin.

Porzdinam. Pordinan.

Porzelan. Port-Hallan.

Porzo (Le). Porho.

Porzpis. Porpic.

Potiers (Chemin des), aux environs de Caro et de Missiriac, 1438 (chât. de Kerfily) ; sans doute le même que le Chemin Cosal ou la Chaussée Ahès. — Voy. ces deux mots.

Potrocoët. — Voy. Porhoët.

Poubels. Belz.

Poubleiz. Poublay.

Pouhern, 1417; Poulhern, 1470; Penhern, 1498; lieu-dit, entre Kerzého et Lambézégan, par. de Languidic (abb. de la Joie): n'existe plus.

Poulanbriz. Poulbrient.

Poulbadel. Poulboudel.

Poul-er-Prat, font. près d'Auray.

Poulffidan. Poulvidan.

Poulhaelec, lieu-dit, paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, 1398 (abb. de la Joie).

{308} Pouliziguyn. Poulhériguen.

Poulmabon. Pourmabon.

Poulmarch. Poulmach.

Poulmarchguezen. Poulmarzéven.

Pouloho; Poulhohou. Poulho.

Pourhouet. — Voy. Porhoët.

Poutrecoët; Poutrocoët. — Voy. Porhoët.

Pranderyon. Brandérion.

Precibus (Abbatia de). Prières (abb. de).

Prédiryon; Prenderion. Brandérion.

Pré-Lideic. Pralidec.

Priel, villa, paroisse de Marzan, 895 (cart. de Redon).

Prisiac; Prissiac. Priziac.

Prosat; Provosat. Saint-Armel.

Puliac. Peillac.

Pullgouidnet, locus, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Pullupin, fons, paroisse de Guer, 839 (cart. de Redon).

Pulunyan. Plunian.

## Q

Quampénéac. Campénéac.

Quanquiseren. Canquiserne.

Quarual. Keroual, en Lanouée.

Quasgurq (Eleemosina de), in Kemenet-Guegant, 1160 (D. Morice, I, 638). Cléguérec (?).

Quatre-Évangélistes (Les), prieuré, en Pleucadeuc. Saint-Marc.

Quehuac. Quihiac.

Quellenec (Le). Guélenec (Le).

Quelligan; Quélingamp. Guélingam.

Quelvinec. Quelvignac.

Quelvoez. Quelloué.

Quemenet-Guégant. Guémené.

Quemenetheboy; Quémenétéboy. — Voy. Kemenet-Heboë.

Quenebeusan; Quenechpeusan. Quénépozan.

Quenecham; Quenesquan. Quénécan.

Quenechbili. Quinipily.

Quenechgolohet. Quénécolet.

Quenec-Ysac, 1316 (duché de Rohan-Chabot).

Quenengrouach. Guernogroach.

Quenepevan. Quénépeuvant.

Quenepily. Quinipily.

Quengabel. Kercabel.

Quenquis-Brient. Canquisquélen.

Quenquiscren, aliàs Quenquiscran. Canquiscren (Le).

Quenquisellen. Canquiserne.

Quenquis-Gourhezre. Canquisouré.

Quenquis-Menguy; Quenquis-Audren. Quinquis, en Priziac.

Queran. Quérant.

Querboulard. Guerneboulard.

Querdin; Querzin. Crédin.

Querglei, villa, par. de Bourg-Paul-Muzillac (?) 1123 (cart. de Redon).

Quergueganenmer. Kerganemeur.

Querloys. Kerlouay.

Querneuc. Quelneuf.

Quernoguent. Carnoguin.

Querreven. Kervin.

Querstival. Stival.

Querviniac; Querveniac. Kervignac.

Questelberz; Quenstelbertz. Questembert.

Questinic. Quistinic.

Quetguen; Quecuen; Quezven; Quesven. Quéven.

Quidice. — Voy. Malestroit-en-Quidice.

Quilerette. Curette (La).

Quilguennec; Quilvennec. Quelfenec.

Quiligan; Quillincamp; Quillingan. Guélingam.

Quilir. Quily.

Quilivignec. Quelvignac.

Quillibrou. Quillivro.

Quilmezien. Quilvien.

Quilvesquell. Kervesquel.

Quinsoy. Quilisoy.

Quintembert. Questembert.

Quirvinyac. Kervignac.

Quoessanvec. Croixanvec.

Quoet-Bocen. Capossen.

Quoetbras. Coëtprat.

Quoetcren. Coacren.

Quoetennours. Coët-en-Ours.

Quoet-en-Paign. Coët-er-Pagne.

Quoetenscoulle. — Voy. Coëterscouff.

Quoetgouler. Coët-Ulaire.

Quoetigou. Coat-Digo.

Quoezformant. Goësfroment.

Quoillou. Coëlot.

Quoitcastel, lieu-dit, par. de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).

Quoitforestou, lieu-dit, par. de Baud, 1259 (abb. de Lanvaux).

Quoitmeguer; Quoitmogar. Coëtmagouet.

Quoitoquer. Coët-Auguer.

Quyblion. Quivilion.

#### R

Radennac. Radenac.

Ramprenouet. Remponet.

Rancornuc. Rangornet.

Rangablach. Rimgoblach.

Ranhoiarn, aliàs Roenhoiarn, compot, par. de Carentoir, 826 (cart. de Redon).

Ranlis, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Ranloin-Picket, villa, par. de Ruffiac, 846 (cart. de Redon).

Rantec. Riantec.

Redennac. Radenac.

Reginea; Regueni; Regueny. Réguiny.

Remugol; Remulgol; Remulgol. Remungol.

Rengun. Ranquin (Le).

Rentec. Riantec.

Resac, locus, par. de Caden, XIIe siècle (cart. de Redon).

Rescalli. Rescaly.

Rescuel. Richuel.

Resquovar. Risconval.

Ressac. Saint-Perreux.

Restargant; Restorgant. Restergant.

Restaudren. Restrodant.

Rest-Audreyn. Restodrin.

Restdezalbeu ; Restaluez. Restaloué.

Restingois. Restinois.

Restren; Rescren. Resclen.

Restuzyou. Rustuo (Le).

Reuiliac. Rulliac.

Reus; Reux. Rieux.

Reuvisii pagus; Rewis; Reuis; Reuys. Rhuis.

Rianthec. Riantec.

Rible (Le). Ribb.

Riellec. Riallec (Le).

Rientec. Riantec.

Riex. Rieux.

Rimezon. Rimaison.

Rivinet, compot, par. de Pleucadeuc, 826 (cart. de Redon).

Roberti, villa. Robert.

Rocan; Rochan. Rohan.

Rocha-Bernardi; Roca-Bernardi. Roche-Bernard (La).

Rocha-Fortis. Rochefort (en terre).

Rochecuay. Ville-Cué (La).

Roche-des-Trois. Rochefort (en terre).

Rochelando (La). Roche (La), en Ruffiac.

Rochenneznet. Ronénettes.

Roche-Sauveur. Roche-Bernard (La).

Rodoed-Gallec. Roudouallec.

Roenhoiarn. — Voy. Ranhoiarn.

Roezfau. Rufaux (Le).

Roezou (Pont à), sur le ruiss. du Pont-Augan, par. de Languidic, 1498 (abb. de la Joie).

Roezquoedou. Rongoëdo.

{309} Rohallaire. Rohaler.

Romain (Bois au), près de la Combe, par. de Pleucadeuc, 1478 (chât. de Kerfily).

Romania. Armorique.

Rompenoec. Remponet.

Ros. Roz.

Rosanguer. Rosanière.

Rosgal. — Voy. Botgarth.

Rosiers (Les). Roserières.

Rosmezec-Alray. Rosinec, près d'Auray.

Rosquoet. Rongoët (Le).

Rosulehezre. Rozulair.

Roudoezgallec. Roudouallec.

Rouézo (La). Laroiseau.

Roufflay (Le). Rufflé (Le).

Rowis. Rhuis.

Rozel, villa. Rosel.

Ruellyac. Rulliac.

Rufiac; Rufiacum. Ruffiac.

Rullan (Le). Rulan.

Rulyac. Rulliac.

Ruminiac. Réminiac.

Rungant, villa, 1233 (abb. de Lanvaux).

Runyou (Le). Rhunio (Le).

Rupes-Bernardi. Roche-Bernard (La).

Rupes-Fortis. Rochefort (en terre).

Rusaux. Ruseau.

Rusquec (Ihuellan et Izellan). Ruchec (Le).

Ruyense castrum ; Ruys ; Ruis. Rhuis.

Ruyliac; Ruilliac; Ruiluiac. Rulliac.

Ruyno. Reinaud.

Ruzaud. Vieux-Ruault (Le).

#### S

Sach-Radul; Sach-Raoul. Sach (Le).

Saent-Goneri. Saint-Gonnery.

Saint-Abran; Saint-Abraham. Saint-Abraham.

Saintain. Centaine.

Saint-Algouez. Saint-Aloué.

Saint-Aloestre; Saint-Alouestre. Saint-Allouestre.

Saint-Alvoez. Saint-Aloué.

Saint-Anouestre. Saint-Allouestre.

Saint-Argoestle. Saint-Allouestre.

Saint-Arvezen; Saint-Arguezen. Sainte-Hervezen.

Saint-Caradec à Trégomael ; Saint-Caradec en Trégomel. Saint-Caradec-Trégomel.

Saint-Connec. Saint-Connet.

Saint-Crist. Lochrist.

Saint-Démétrius, nom ancien d'une partie du territoire de Sarzeau, à laquelle on a même attribué le titre de paroisse.

Saint-Dial; Saint-Diell. Saint-Diel.

Saint-Ducat. Saint-Lucas.

Saint-Dulut. Saint-Idult.

Saint-Dyomar. Saint-Guyomard.

Sainte-Catherine-de- (ou sur) Blavet. Sainte-Catherine, en Riantec.

Sainte-Croix. Saint-Pierre (de Vannes).

Saint-Elenan. Saint-Éléran.

Saint-Elvoez. Saint-Aloué.

Saint-Enenan. Saint-Éléran.

Sainte-Noialle. Sainte-Noyale.

Saint-Éon. Saint-Yves.

Sainteve; Saint-Eve; Saincteve. Saint-Avé.

Saint-Fezglan; Saint-Fezlan. Saint-Felan.

Saint-Fiacre-Châteaumabon. Saint-Fiacre, en Radenac.

Saint-Gelan. Saint-Gérand.

Saint-Gildas-de-Blavet. Saint-Gildas, en Bieuzy.

Saint-Gilles-Hennebont. Saint-Gilles.

Saint-Gilles-les- (aliàs sur ou des) Champs. Saint-Gilles.

Saint-Gilles-Trémoec. Saint-Gilles-Hennebont.

Saint-Goustaen. Saint-Goustan (d'Auray).

Saint-Goustan-de-Rhuis. Saint-Gildas-de-Rhuis.

Saint-Govri. Saint-Gouvry.

Saint-Guedas-de-Ruys. Saint-Gildas-de-Rhuis.

Saint-Guydas. Saint-Gildas-de-Rhuis.

Saint-Hernan. Saint-Ernan.

Saint-Hilaire, lieu-dit, par. de Baud, 1583 (abb. de la Joie).

Saint-Iel. Saint-Diel.

Saint-Jacques. Saint-James.

Saint-Jagu. Saint-Jacut.

Saint-Jean, en la par. de Saint-Caradec-Hennebont, établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, annexe de la commanderie du Croisty en Saint-Tugdual.

Saint-Jean. Saint-Jean-Brévelay.

Saint-Jean-du-Croisty. Saint-Jean, en Saint-Tugdual.

Saint-Jégu. Saint-Jacut.

Saint-Jehan-Brévellay. Saint-Jean-Brévelay.

Saint-Jugnan. Saint-Zunan.

Saint-Julien, prieuré, à Vannes.

Saint-Junan. Saint-Zunan.

Saint-Lenec. Saint-Hernec.

Saint-Lorans-de-Greneuc. St-Laurent.

Saint-Louan. Saint-Léon.

Saint-Martin-sur-Oust. Saint-Martin.

Saint-Mériadec-de-la-Lande. Saint-Mériadec, en Pluvigner.

Saint-Michel-des-Montagnes. *Montagnes (Les)*.

Saint-Michel-du-Champ ou du Camp, ou d'Auray. *Chartreuse* (*La*).

Saint-Molff Saint-Nolff.

Saint-Nicolas, prieuré établi au château de Sucinio, en Sarzeau, simple chapellenie au XVIIIe siècle.

Saint-Nicolas-de-Blavet. Saint-Nicolas-des-Eaux.

Saint-Nicolas-de-Castennec. Saint-Nicolas-des-Eaux.

Saint-Niziau. Saint-Nio.

Saint-Noay. Saint-Noé.

Saint-Nouan, seigneurie dont la juridiction s'exerçait, avec celle de Kernivinen, au bourg de Saint-Yves en Bubry (voy. *Saint-Yves*).

Saint-Noyalguen. Sainte-Noyale.

Saint-Offac. Saint-Tofac.

Saint-Pabu-de-la-Fosse-au-Serpent, ancien prieuré, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, dont on ne connaît plus aujourd'hui l'emplacement exact ; il était situé en Sarzeau, dans le parc ducal de Sucinio, et n'existait déjà plus au XIV<sup>e</sup> siècle. Peut-être faut-il y voir l'ancienne abbaye de Suceniou, démolie au XIII<sup>e</sup> siècle par Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne (D. Morice, I, 41). D'autre part, ce prieuré passe pour avoir remplacé un monastère bâti par saint Gildas sous le nom de Coët-Laen.

Saint-Pater. Saint-Patern.

Saint-Pere. Saint-Pierre.

Saint-Perreuc. Saint-Perreux.

Saint-Pierre-de-Beignon. Beignon.

Saint-Sansson. Saint-Sanson.

Saint-Saudin; Saint-Saudien. Saudient.

Saint-Sauveur. Saint-Goustan-d'Auray.

Saint-Sauveur-de-Locminé. Locminé.

Saint-Seran. Saint-Servant.

Saint-Telenan; Saint-Tellennen. Saint-Éléran.

Saint-Terguezen. Sainte-Hervezen.

Saint-Tudale; Saint-Tudual; Saint-Tudoal. Saint-Tugdual.

Saint-Tugoal. Saint-Tugdual.

Saint-Tutgual; Saint-Tutgoal. Saint-Tugdual.

{310} Saint-Tuzual. Saint-Tugdual.

Saint-Ugat. Saint-Dugast.

Saint-Uhel. Saint-Huel.

Saint-Uzec. Saint-Thuriaf.

Saint-Vian. Saint-Viant.

Saint-Vincent-sur-Oust. Saint-Vincent.

Saint-Yel. Saint-Diel.

Saint-Yllut. Saint-Idult.

Sales (Domus de) in Alnisiâ. Salles (Les), en Sainte-Brigitte.

Salle (La), seign. de la par. de Loyat, en la trève de Gourhel.

Salles (Les), ancien château sur le bord du Blavet, près de Pontivy, 1406 (duché de Rohan-Chabot) ; n'existe plus.

Salles-de-Couesnongle (Les). Couesnongle.

Salles-de-Penret (Les). Salles (Les), en Sainte-Brigitte.

Sancta Gravida. Saint-Gravé.

Sancta Maria de Platea Pulchra. Notre-Dame-de-Plasquer.

Sancti Gildasii-Ruyensis (Abbatia). Saint-Gildas-de-Rhuis, abbaye.

Sancti Johannis de Pratis (Abbatia). Saint-Jean-des-Prés, abbaye.

Sanctis Albis (Prioratus de). Saint-Guen, prieuré.

Sanctus Aelwodus. Saint-Dolay.

Sanctus Albinus. Saint-Aubin.

Sanctus Arnulphus; Saint-Arnol. Saint-Allouestre.

Sanctus Bilci. Bieuzy.

Sanctus Caradocus. Saint-Caradec-Hennebont.

Sanctus Conguarus; Saint-Congar. Saint-Congard.

Sanctus Egidius prope Henbont. Saint-Gilles-Hennebont.

Sanctus Germanus de Pibidan. Saint-Germain, en Elven.

Sanctus Gildasius; Saint-Gueltas. Gueltas.

Sanctus Gobricius. Saint-Gouvry.

Sanctus Gonerius. Saint-Gonnery.

Sanctus Gravidus. Saint-Gravé.

Sanctus Gravius. Saint-Gravé, en Trédion.

Sanctus Gudualus. Locoal.

Sanctus Gulstanus de Alrayo. Saint-Goustan-d'Auray.

Sanctus Innanus ou Inuanus. Saint-Aignan.

Sanctus Jacutus. Saint-Jacut.

Sanctus Lemanus. Bodieuc.

Sanctus Maclovius de Bedano. Saint-Malo-de-Beignon.

Sanctus Majolus. Saint-Nolff.

Sanctus Masloo de Bidainono. Saint-Malo-de-Beignon.

Sanctus Servacius. Saint-Servant.

Saniel. Saint-Niel.

Sant-Druman. Saint-Urbain.

Sarraoul. Sach (Le).

Sarzau. Sarzeau.

Saudraye (La), îlot qui existait autrefois sur l'Oust, à Malestroit, à côté de l'île Notre-Dame, et sur lequel se serait élevé l'ancien château de Malestroit.

Scenscec. Sensec.

Sclusensouch. Scouech (Le).

Sconhael; Sconhael; Sconhel. Scouhelle.

Sébervet. Sébrevet.

Seglean ; Seguelian ; Seguelian. Séglien.

Segré. *Sigré*. Selefiac. *Silfiac*.

Senbodan. Henbodan.

Senguen. Saint-Guen, en Saint-Tugdual.

Senkoko, locus, par. de Béganne, XIIe siècle (cart. de Redon).

Sensech; Sencec. Sensec.

Sent-Ducocca, 833; Sent-Ducocan, 871; monasteriolum, par. de Cléguérec (cart. de Redon).

Senteve. Saint-Avé.

Sequellian. Séglien.

Sertenaye (La). Certenais (La).

Seuaye (La). Suais (La).

Silifiac; Silviac; Siliphiac; Siliffiac. Silfiac.

Sordéac. Sourdéac.

Soual. Soie.

Soulais (Le). Soleil (Le).

Soult-Alarun. Sant-Alarin.

Sourdéac, seigneurie de la paroisse de Loyat, 1430 (chât. de Loyat).

Spina-Fortis. Spinefort (Le).

Stacpren. Strapen.

Staerguezel, lieu-dit, aux environs de Sterbouest, par. de Riantec, 1368 (abb. de la Joie).

Staerguyn. Stervins.

Stancadou. Stang-en-Ihuern.

Stanghingant. Stang-en-Gamp.

Stefyor, lieu-dit, par. de Noyal-Pontivy, 1267 (duché de Rohan-Chabot).

Ster-Gavale; Ster-Gaule. Vilaine (La).

Strapren (Le). Strapen.

Stumou, écluse. — Voy. Bacb-Howori.

Succenio; Suceniou; Succeniou; Succeniou; Succenyo; Succenyo. Succenyo. Succenyo.

Sulim. Castennec.

Sulon. Toul-Sallo.

Suluniac ; Sulunyac ; Sullinizac ; Sullunyac ; Suligna. Sulniac.

Susniac. *Sulniac*. Sussunio. *Sucinio*. Sylviac. *Silfiac*.

#### $\mathbf{T}$

Taermer (Le). Treumer.

Talanguern. Talverne.

Talenguen. Coëtuhan, en Saint-Thuriau.

Talenquait. Talcoët-Noyal.

Talguern. Penvern.

Talhouët-Salo. Salo (Le), en Pluneret.

Tanguethen. Saint-Michel (Île).

Tauppont; Taulpont. Taupont.

Tehillac. Théhillac.

Télené. Tellené.

Temple (Le). Prieuré (Le), en Baud.

Tenou-Evel. Tenuel.

Tenougallen. Trogalen.

Tenoust. Téno.

Tenuennellin. Trémelin.

Terre-Borri. Kerbourg.

Theis; Theys. Theix.

Thenac. Tenac.

Thuonsal. Treusal.

Thuouneven. Tronéven.

Thyhenri. Ty-Héry.

Tinsedio, villa, par. de Sainte-Croix de Josselin, 1082 (cart. de Redon).

Tiollaye (La). Tiolaie (La).

Tonouloscan, villa. Teneux.

Touche-Hilary (La). Touche (La), en Moustoirac.

Touche-Piart (La). Touche (La), en Saint-Martin.

Toulanlan. Toulan.

Toulgoat-en-Bougeant, seign. en la par. de Guiscriff; paraît se rapporter au vill. de Kergoat.

Tramer. Trémer.

Trazaiec. Trédiec.

Trebaltnou, villa, dans le pays de Vannes, 909 (cart. de Redon).

Trebcodic, villa, dans le pays de Vannes (?) 834 (cart. de Redon).

Trebdobrogen, locus, par. de Ruffiac, 830 (cart. de Redon) ; paraît être le même que Dobrogen.

Trebdreoc, villa, par. de Carentoir, 846 (cart. de Redon); paraît être la même que Drihoc.

Trebetwal, villa condita, par. de Ruffiac, {311}830 (cart. de Redon); paraît être la même qu'Etwal.

Trebharail, aliàs Trebarail. — Voy. Arhael.

Treblaian, villa, par. de Ruffiac (?) 834 (cart. de Redon).

Treblen. Tréblanc.

Trebnowid, villa, par. de Ruffiac, 864 (cart. de Redon).

Trebrimoel; Trebrimel. Trébimoël.

Trebwiniau, villa, par. de Pluherlin, 866 (cart. de Redon) ; paraît être la même que Winiau.

Trécesson. Folie (La).

Tredeuoez. Trédoué.

Treduihon. Trédion.

Tredyon. Trédion.

Treffinec. Tréhuinec.

Treffingar, villa, par. de Caden, 992 (cart. de Redon).

Treffleshernin. Saint-Germain, en Séglien.

Treffraval. Tréfoual.

Trefhidic. — Voy. Treihidic.

Trefloc in Treihidic, villa. Trélo.

Trefwredoc, 1037; Tretfuerethuc, XIIe siècle, villa, in Resac, par. de Caden (cart. de Redon).

Tregaranteuc. Trégranteur.

Trégoumel ; Trégomael. Saint-Caradec-Trégomel.

Tregrehen. Trégréhenne.

Trégroye; Trégoray. Tréauray.

Tréguz. Trégu.

Treheguer; Trehegel. Tréhiguier.

Trehelan. Tréhulan.

Tréhuellen; Tréhuélin. Treulin.

Trehuen. Trihuen.

Treihidic, 1037; Trefhidic, 1066; Trewthic, XIIe siècle; villa, par. de Béganné (cart. de Redon).

Treiselguer. Tréhiguier.

Treisfaven. Tréfaven.

Tréleven, seigneurie dont le siége était en la par. de Saint-Jean-Brévelay.

Tremehouarn; Tremehoern. Trémoar.

Tremeur. Trémer.

Tremihoret; Tremehoret. Trémorel.

Tremmatos (Eleemosina de) in Broguerec, 1160 (D. Morice, I, 638).

Trenenaulen; Trenenaullan. Trénaulan.

Tresmes. Tramesse.

Trestournel, seign. en la par. de Sérent.

Tret, villa, aux environs de Malestroit, XIIe siècle (prieuré de la Magdeleine de Malestroit).

Tretgruuc, locus in Resac, par. de Caden, XIIe siècle (cart. de Redon).

Trethilkel. Tréhiguier.

Treublen, villa, par. de Loyat, 1082 (cart. de Redon).

Treuff (Le); le Treff. Dreff (Le).

Treux (Le). Turc (Le).

Trevalsur; Trevalsun. Trévelzun.

Trévenalleuc. Trévenalet.

Tréverec (Moulins de), sur le ruiss. du Pont-Augan, par. de Languidic, 1498 (abbaye de la Joie). Ce nom semble s'appliquer aux trois moulins de Pomin, de Talhouet-la-Motte et de Moulin-Brun.

Trévigno. Trévinio.

Trevinec. Tréhuinec.

Trevleyan; Treveleen. Treffléan.

Trévoray. Tréauray.

Trevran. Tréverend.

Trewort. Trévéro.

Trewthic. — Voy. Treihidic.

Treyergat. Trégat.

Trez, locus, près de Tréhiguier, par. de Pénestin, 1128 (cart. de Redon).

Trinitate (Villa de). *Trinité-Porhoët (La)*.

Trinité-Bodieuc (La). Bodieuc.

Trinité de Bezver (La). Trinité (La), en Langonnet.

Trinité-de-la-Lande (La). *Trinité-Surzur* (*La*).

Trofeat, ruiss. dans la par. de Guer, 1391 (chât. des Touches).

```
Trohardet. Tréharday-Chauvet.
```

Tronavallen. Tronavalenne.

Troussoy. Tronsec.

Truncus castri. Tronchâteau.

Tuobizian; Tuoubizian; Tuoubizien. Trébihan.

Tuou-an-Melin. Tromelin.

Tuoucallen. Trogalen.

Tuouscorff. Tronscorff.

Tuousulon. Toul-Sallo.

Tymat. Coët-Quintin.

### U

Ulfer. Hilvern.

Ult; Ulto; Ultum; Ultii fluvius. Oust (L'), rivière.

#### V

Val (Le) ou le Val-sous-Castel, seign. en la par. de Quily.

Val-au-Houlle (Le). Val-aux-Houx (Le).

Val-Diliec (Le). Val (Le), en Saint-Nolff.

Valesmée. Val-Aimé (Le).

Vanes. Vannes.

Vauborne (Le); le Vaubonne. Veau-Borne (Le).

Vau-Brient (Le). Vaubrien (Le).

Vaubulo; Vaubullo. Vobulo (Le).

Vaucouleurs, seigneurie en la par. de Ménéac.

Vaufollo. Haut-Folo (Le).

Vaulgacze (Le). Vaugasse (Le).

Vaupinel. Haut-Pinel (Le).

Vauqueron (Le). Vauquerel (Le).

Vednedia. Vannes.

Veill-Estanc (Le). Cozlen (Le).

Venetia; Veneti; Venetum (civitas); Venetica (urbs, etc.); Veneticus (pagus); Venetensis (civitas, etc.); Venetus; Veneda; Venedi; Venedi; Venes; Vennes. *Vannes*.

Verger (Le), seigneurie en la par. de Noyal-Pontivy.

Vicenonia. Vilaine (La).

Vieux-Miniki (Le). Cadigué.

Vigne (La). Ferron (Le).

Villa-André. Kerandré.

Villa-Bresqle. Kerbresque.

Villa-Cadoret. Kercadoret.

Villa-Chevet in Bothencrech. Kerchevet.

Villa-Christi. Kergrist.

Villa-Connan. Kergonan.

Villa-Costet. Kergostet.

Villa-Dehc. Kerdec.

Villa-Desnache. Ville-Denaché (La).

Villæ-Romanorum, lieu-dit, près de l'embouchure de la riv. d'Étel, VIe se (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).

Villa-Freoli. — Voy. Branquasset.

Villa-Gorreden. Ville-Gourden (La).

Villa-Guen. Maison-Blanche (La).

Villaingne. Vilaine (La).

Villa-Jacob. Kerjacob.

Villa-Jarbe. Ville-Gerbe (La).

Villa-Johannis. Kerjan.

Villa-Jouan. Kerjouan.

Villa-Madiou. Kervadio.

Villa-Pagani. Ville-Pain (La).

Villa-Pezrou. Ville-Pérot (La).

Villa-Tanguy. Guertanguy.

Ville-au-Blanc (La), lieu-dit, au bout du quai de Saint-Goustan, à Auray.

Ville-aux-Fieulx-Glains. Ville-ès-Figlins (La).

Ville-Blanche (La). Rivières (Les).

Ville-Boissel (La), seigneurie. Boissel.

Ville-Cherouvrier (La). Ville-Chevrier (La).

{312} Villedel. Villeder (La).

Ville-ès-Botes. Ville-ès-Botté (La).

Ville-ès-Moyennes. Ville-ès-Moines (La).

Ville-ès-Rogerains. Rougeraie (La).

Villefier. Ville-Fief (La).

Ville-Freour. Ville-Frioul (La).

Ville-Geffre (La). Villes-Gefs (Les).

Villegonan. Kergonan.

Ville-Hervé. Ville-Hervieux (La).

Ville-Hoeou. Ville-Hoyeux (La).

Villelio (La). Villio (La).

Ville-Loel. Ville-Louet (La).

Ville-Mau. Kermaux.

Ville-Menguy. Ville-Mainguy (La).

Ville-Millo. Ville-Mulo (La).

Ville-Moalc. Keroualch.

Villeneuve-Quistinic (La). Villeneuve-Jacquelot (La).

Ville-Paen. Ville-Pain (La).

Ville-Raye (La). Ville-Rée (La).

Ville-Verte (La). Kerglas.

Vindilis. Belle-Île-en-Mer.

Visnonia; Visionum flumen; Visnonius; Visnonicum flumen. Vilaine (La).

Vitisnonia. Vilaine (La).

Vueille-Court (La). Gorhlèze.

# $\mathbf{W}$

Warrochia; Warodia. — Voy. Broërec.
Wern. *Guer*.
Wicanton, villa, par. de Ruffiac, 840 (cart. de Redon).
Wincampt, compot, par. de Peillac, 844 (cart. de Redon).
Winiau, villa, par. de Pluherlin, 833 (cart. de Redon).

Worethoc, locus, par. de Molac, 820 (cart. de Redon).

## $\mathbf{Y}$

Ydreux. *Irus*. Yestell. *Gestel*. Yguynyel ; Yguinel. *Inguiniel*. Ysus. *Runio* (*Le*), ou peut-être *l'Ével*.

## {313}ADDITIONS ET CORRECTIONS.

- Page 1, col. 1, art. ABATTOIR (RUE DE L'), à Lorient, au lieu de : Voy. NEUVE-DE-LA-COMEDIE (RUE), lisez : Voy. RUE NEUVE-DE-LA-COMEDIE.
- Page 2, col. 1, art. AIGUILLON (RUE D'), au lieu de : Voy. POISSONNIERE (RUE), lisez : Voy. RUE POISSONNIERE.
- Page 3, col. 1, art. ARTOIS (RUE D'), au lieu de : rue Neuve-de-la-Comédie, lisez : Rue Neuve-de-la-Comédie.
- Page 3, col. 2, après l'art. ASSENAC, intercaler celui-ci : ASSIGNE, nom d'une section de la commune de Saint-Samson. Seigneurie.
- Page 4, col. 1, art. AUMAITRE (RUE), au lieu de : Madeleine, lisez : Magdeleine.
- Page 4, col. 2, art. BADION-DU-PRADO (LE), au lieu de : rue au Prado, lisez : partie du village du Prado.
- Page 6, col. 1, art. BAS (RUE DE), à Mauron : à supprimer.
- Page 6, col. 1, art. BASSE (RUE), à Malestroit : à supprimer.
- Page 6, col. 1, art. BASSE (RUE), à Saint-Jean-la-Poterie : à supprimer.
- Page 6, col. 2, art. BATELIERE (RUE): à supprimer.
- Page 10, col. 2, art. BEMAT, ajouter: Seigneurie.
- Page 10, col. 2, art. BENIERS (RUISSEAU DU PONT-ES-), au lieu de : Ténédo, lisez : Trénédo.
- Page 11, col. 2, art. BARNEAN (RUISSEAU DES BOIS-DE-), lisez: BERNEAN.
- Page 12, col. 1, art. BESSAIS (LE), au lieu de : éc. de Peillac, lisez : éc. c<sup>ne</sup> de Peillac.
- Page 12, col. 1, art. BEURRERIE (RUE DE LA), au lieu de : Voy. NOIRE (RUE), lisez : Voy. RUE NOIRE.
- Page 14, col. 1, art. BIZOLE (LA), supprimer: (LA).
- Page 14, col. 1, art. Blanche (Rue), à Lorient : à supprimer.
- Page 14, col. 1, art. BLANCHE (RUE), à Vannes : à supprimer.
- Page 14, col. 1, art. BLAVET (LE), au lieu de : Baud, Languidic, Inzinzac, Hennebont, lisez : Baud, Languidic, Lanvaudan, Inzinzac, Hennebont.
- Page 16, col. 1, art. BODIEUC, au lieu de : Rodiec, manoir, lisez : Bodiec, manoir.
- Page 16, col. 2, art. BODON-BANAL, lisez: BODOU-BANAL, et faites passer après l'art. BODORY.
- Page 16, col. 2, art. BODUHUERN: à supprimer.
- Page 18, col. 2, art. BOIS-MOREAU (RUE DE), au lieu de : Boscus Morandi, lisez : Boscus Moraudi.
- Page 19, col. 1, art. BOISSEL, ajouter : Seigneurie connue sous le nom de la Ville-Boissel ou du Moulin-Boissel.
- Page 19, col. 1, art. BOISSIERE (LA), cne de Nivillac, ajouter : Seigneurie.
- Page 19, col. 2, après l'art. BONET-PLAT, intercaler celui-ci : BONETTE, nom d'une section de la c<sup>ne</sup> de Plaudren.
- {314}Page 22, col. 1, art. BOTCOUARH, au lieu de : Seigneurie, lisez : Seigneurie.
- Page 25, col. 2, art. Bourgogne (Rue de), au lieu de: Voy. Traversiere (Rue), lisez: Voy. Rue Traversiere.
- Page 32, col. 1, après l'art. BURGUIN, intercaler celui-ci : BURIN, nom d'une section de la c<sup>ne</sup> de Saint-Dolay.
- Page 33, col. 1, art. CADOUDAL, ajouter : ancienne trève de Plumelec.
- Page 35, col. 1, art. CARAFORT (RUISSEAU DE), au lieu de : Deux étangs, l'un en Guer, etc. lisez : Deux étangs du même nom, l'un, etc.
- Page 35, col. 2, art. CAECC-ER-SEGAL, lisez: CAREC-ER-SEGAL.
- Page 37, col. 2, art. CASTEL-GAL, ajouter: Seigneurie.

- Page 37, col. 2, art. CATENEUF, au lieu de : Boisbrassu, lisez : Bois-Brassu.
- Page 38, col. 1, après l'art. CENDRE (RUE DE LA), à Napoléonville, intercaler celui-ci : CENDRES (PLACE AUX), à Napoléonville. Voy. FIL (RUE et PLACE DU).
- Page 38, col. 2, art. CERTENAIS (LA), au lieu de : Boisbrassu, lisez : Bois-Brassu.
- Page 40, col. 1, après l'art. Chateau (Rue du), à Josselin, intercaler celui-ci : Chateau (Rue du), à Napoléonville. Voy. Lourmel (Rue de).
- Page 40, col. 2, art. Chateau (Ruisseau du), au lieu de : Voy. Pre-aux-Foudres (Ruisseau du), lisez : Voy. Pre-au-Feuvre (Le).
- Page 40, col. 2, art. CHATELES, au lieu de : Voy. ESNOUL-DES-CHATELETS, lisez : Voy. ESNOUL-DES-CHATELES.
- Page 41, col. 1, art. CHAUDRON-DU-DIABLE (LE), au lieu de : cromle'ch, lisez : cromlec'h.
- Page 44, col. 2, art. CLEGUER, ruiss., au lieu de : Voy. ÉLOI (SAINT-), lisez : Voy. SAINT-ÉLOI (LE).
- Page 45, col. 1, art. CLOITRE (CHAPELLE DU), au lieu de : Plumélian, lisez Pluméliau.
- Page 46, col. 2, après l'art. COCHELIN (RUISSEAU DU MOULIN-DE-), intercaler celui-ci : COCHON (LE), rocher sur la Vilaine, côte de Férel.
- Page 47, col. 1, art. Coëlo, au lieu de : Voy. Colledo (Le Haut et le Bas), lisez : Voy. Colledo (Moulin du).
- Page 49, col. 1, art. COËTUHAN, cne de Saint-Thuriau, lisez : manoir dit aussi Talenguen.
- Page 49, col. 1, art. Coët-Ulaire (Ihuel, Izel et Creize), villages, lisez : Creiz, village.
- Pages 49-72, partout où il y a Rémungol, lisez : Remungol.
- Page 50, col. 2, art. COLIN (RUE), au lieu de : Voy. NEUVE (RUE), lisez : Voy. RUE NEUVE.
- Page 50, col. 2, articles Colledo (Le Haut et le Bas); Colledo (Moulin du); Colledo (Ruisseau du), lisez: Colledo.
- Page 50, col. 2, art. COMEDIE (RUE DE LA), à Lorient, au lieu de : Voy. NEUVE-DE-LA-COMEDIE (RUE), lisez : Voy. RUE NEUVE-DE-LA-COMEDIE.
- Page 51, col. 1, art. COMMUNE (RUE): à supprimer.
- Page 51, col. 2, art. COQUERO (LE), c<sup>ne</sup> de Lauzach, au lieu de : Govello, lisez : Gouvello.
- Page 52, col. 2, art. CORN-COUTELLUAN, au lieu de : rive, lisez : riv.
- Page 53, col. 1, art. COSPEREC (BRAS et BIHAN), ajouter: Seigneurie.
- Page 53, col. 2, art. COSQUER (LE), c<sup>ne</sup> de Pluvigner, ajouter : *Cosquer-Coët-Kerisac* ou *Cosquer-Lancelot*, XVIII<sup>e</sup> s<sup>e</sup> (sénéch. d'Auray).
- Page 54, col. 1, art. COSQUERO, c<sup>ne</sup> de Pluméliau. Faire un article séparé pour : COSQUERO, éc. c<sup>ne</sup> de Saint-Tugdual.
- Page 54, col. 1, art. COSSAL (LE), ajouter : Seigneurie.
- Page 56, col. 2, art. CRACH (RIVIERE DE), au lieu de : Pont-eur-Ruis, lisez : Pont-eur-Rui.
- Page 57, col. 2, art. CREHAL, ajouter: Seigneurie; manoir dit Créhal-Bihan.
- Page 58, col. 1, art. CRENET (LE), c<sup>ne</sup> de Caden, lisez : vill. c<sup>ne</sup> de Caden.
- Page 61, col. 2, art. DISMEON (BRAS et BIHAN), ajouter : Seigneurie.
- Page 61, col. 2, après l'art. DISTRO (LE), intercaler celui-ci : DIVEHOUEL (LE), nom d'une section de la c<sup>ne</sup> de Saint-Tugdual.
- {315} Page 62, col. 1, art. DONFOS (IHUELLOFF et IZELLOFF), au lieu de : villages, lisez village.
- Page 64, col. 1, art. ÉGLISE (RUE et PLACE DE L'), à Napoléonville, supprimer les mots : et *Marché du Cuir-à-Poils* ou *du Cuir-Vert*.

- Page 66, col. 1, art. ER-LANIC, ajouter: Voy. TISSERAND (LE).
- Page 66, col. 2, art. ESNOUL-DES-CHATELETS (RUE). Voy. FRANÇAISE (RUE), lisez : ESNOUL-DES-CHATELES (RUE). Voy. RUE FRANÇAISE.
- Page 69, col. 2, art. FIL (RUE et PLACE DU), à Napoléonville, ajouter : la place dite autrefois place aux Cendres.
- Page 72, col. 2, après l'art. FOUR (RUE DU), au Palais, intercaler celui-ci : FOUR (RUE DU), au Port-Louis. Voy. POINTE (PORTE et RUE DE LA).
- Page 73, col. 2, art. Franches (Les), lisez : Frauches (Les), et faites passer après l'art. Fraternite (Rue de LA).
- Page 74, col. 2, art. GANQUIS-PLESSIS, ajouter: Seigneurie.
- Page 75, col. 1, art. GARDERVE, au lieu de : éc. de Camors, lisez : éc. c<sup>ne</sup> de Camors.
- Page 87, col. 1, art. GROIX, lisez : membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qui passa, au XVII<sup>e</sup> siècle, aux oratoriens de Nantes.
- Page 88, col. 2, art. GUENNIC (LES GRAND et PETIT), au lieu de : villages, lisez : village.
- Page 91, col. 1, art. GUERNEHUE (LE), vill. cne de Plumergat, ajouter : Voy. VILLENEUVE.
- Page 91, col. 1, art. GUERNEHUE (PONT), supprimer: Voy. VILLENEUVE.
- Page 91, col. 2, art. GUERNIC (LES GRAND et PETIT), au lieu de : villages, lisez : village.
- Page 93, col. 2, art. GUILLEMIN, au lieu de : Gouach-Boduhuern, lisez : Gouarch-Roduherne.
- Page 95, col. 2, art. HAUT-FOLO (LE), ajouter : Seigneurie, connue sous le nom de Vaufollo.
- Page 95, col. 2, art. HAUT-PINEL (LE), ajouter: Seigneurie, connue sous le nom de Vaupinel.
- Page 97, col. 1, art. HERMAIN (L'), lisez : Prieuré, appelé quelquefois simplement prieuré de Molac.
- Page 98, col. 1, art. HINGUET (LES HAUT et BAS), lisez: HINGUEUL.
- Page 98, col. 2, art. HOPITAL (RUE DE L'), au Palais, ajouter : dite aussi autrefois rue *du Paluden*, XVIII<sup>e</sup> siècle (arch. comm. du Palais).
- Page 101, col. 1, art. ACOBINS (ANCIENNE PLACE, etc.), lisez: JACOBINS.
- Page 103, col. 2, art. KERANDRAON, cne de Gourin, ajouter : Seigneurie.
- Page 105, col. 1, art. KERAUDRAIN, c<sup>ne</sup> de Saint-Gildas-de-Rhuis, ajouter : Prieuré-chapellenie dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis.
- Page 118, col. 1, art. KERGLAZEN (BRAS et BIHAN), ajouter : Seigneurie.
- Page 122, col. 2, art. KERGUICHER, ajouter: Seigneurie.
- Page 124, col. 2, art. KERHILIAS, lisez : Pont sur le Goah-er-Licenneu, etc.
- Page 125, col. 1, art. KERHORRE, c<sup>ne</sup> de Bignan, lisez : h. c<sup>ne</sup> de Bignan.
- Page 131, col. 2, art. KERLEVENE, cne de Languidic, ajouter : Seigneurie.
- Page 135, col. 1, art. KERMARIO, c<sup>ne</sup> de Carnac, ajouter : Seigneurie.
- Page 140, col. 1, art. KEROMPOUL, ajouter: Seigneurie plus connue sous le nom de Kerampoul.
- Page 153, col. 1, art. LABATIE, au lieu de : Moustoir-Remnngol, lisez : Moustoir-Remungol.
- Page 153, col. 1, art. Laër-Faven (Rue), lisez : Malguenac (Rue de) et Noyers (Rue des).
- Page 159, col. 2, art. LAY (LE), au lieu de : Collédo, lisez : Colledo.
- Page 160, col. 1, art. LEME (HAUT et BAS), ajouter: Seigneurie.
- Page 162, col. 2, art. LEZEVARCH, au lieu de : Lescuvalch, lisez : Leseuvalch.
- Page 169, col. 2, art. LUZERNE, éc. de Plumergat ; lisez : éc. c<sup>ne</sup> de Plumergat.
- Page 173, col. 2, art. MANE-BIHAN, h. cne de Caradec-Trégomel, lisez : Saint-Caradec-Trégomel.

Page 174, col. 2, art. MANENAIN (IHUEL, IZEL et CREIZE), lisez: CREIZ.

Page 175, col. 2, art. MARE (LA), h. cne de Jacut, lisez : Saint-Jacut.

Page 176, col. 1, art. MARIOLLE, au lieu de : Voy. NOË (LA), lisez : Voy. NOE (RUE).

{316} Page 176, col. 2, art. MASSE (PONT DE LA), au lieu de : Veau-Marqué, lisez : Vau-Marqué.

Page 177, col. 1, art. MEIN-FEULET, lisez: MEIN-FEUTET.

Page 179, col. 1, art. MERCIERE (RUE): à supprimer.

Page 180, col. 2, art. MILITAIRE (RUE): à supprimer.

Page 186, col. 1, art. MOUSKER, au lieu de : Quiberon ; côte de Crach, lisez : Quiberon, côte de Crach.

Page 186, col. 1, art. MOUSTOIR (LE), c<sup>ne</sup> de Locoal-Mendon, au lieu de : ville, lisez : village.

Page 189, col. 1, art. NEZART, ajouter : Seigneurie plus connue sous le nom du Lézart.

Page 190, col. 1, art. Noë (RUE), à Vannes, lisez : NoE.

Page 192, col. 2, art. OUADEC (BRAS et BIHAN), au lieu de : villages, lisez : village.

Page 193, col. 2, après l'art. PALUDEN, vill. intercaler celui-ci : PALUDEN (RUE DU), au Palais. — Voy. HOPITAL (RUE DE L').

Page 202, col. 2, art. PIERRE-FENDUE (LA), au lieu de : Mein-Feulet, lisez : Mein-Feutet.

Page 206, col. 2, art. PLUMELIAU, au lieu de : Plemeliat, lisez : Plemeliau.

Page 208, col. 2, art. PONT-BRIAND, au lieu de : Pont-Briand ; c<sup>ne</sup> de Guiscriff, lisez : Pont-Briand, c<sup>ne</sup> de Guiscriff

Page 209, col. 2, art. PONT-DE-FER, au lieu de : Camoël-Assérac, lisez : Camoël, Assérac.

Page 213, col. 2, art. PONT-MARTAY, sur le Kerguzangor, lisez : pont sur le Kerguzangor.

Page 215, col. 2, art. PONTSCORFF, au lieu de : L'évêque de Vannes y avait aussi une juridiction, lisez : y avait eu aussi, etc.

Page 217, col. 2, art. PORT-D'OUST (LE), éc. c<sup>ne</sup> de Congard, lisez : Saint-Congard.

Page 220, col. 1, art. POULDU (LE), cne de Saint-Jean-Brévelay, au lieu de : chât, fes, lisez : chât. fes.

Page 220, col. 2, art. POUGLASS, TREVELIN, etc. lisez: POULGLASS.

Page 231, col. 1, art. RENAUD (ÎLE DU), sur le Morbihan ; éc. c<sup>ne</sup> de Baden, lisez : sur le Morbihan, contenant un éc. c<sup>ne</sup> de Baden.

Page 231, col. 1, art. RENAUDEBIE (LA), lisez: RENAUDERIE (LA).

Page 232, col. 2, art. RESTINOIS, au lieu de : Berne, lisez : Berné.

Page 234, col. 1, art. BITORD, lisez: RITORD.

Page 238, col. 1, art. Roich-er-Vilin-Meell, au lieu de : Penlann (Ruisseau du Moulin-du-), lisez : Peneann (Ruisseau du Moulin-de-).

Page 242, col. 1, art. RUE NEUVE, vill. de Sainte-Anne, lisez : au vill. de Sainte-Anne.

Page 244, col. 2, art. SAINT-BLEU (TOMBE DU), lisez: SAINT BLEU.

Page 246, col. 1, art. SAINT-DUGAST (LE HAUT et LE BAS), au lieu de : hameaux, lisez : hameau.

Page 246, col. 1, art. SAINTE-ANNE, cne de Surzur, au lieu de : Pont-de-Caden, lisez : Pont-Caden.

Page 247, col. 1, art. SAINTE-HELENE, c<sup>on</sup> du Port-Louis, au lieu de : paroisse *de Locoal-Hennebont*, et subd. d'Hennebont, lisez : paroisse *de Locoal-Hennebont*, en la sénéch. et subd. d'Hennebont.

Page 249, col. 1, art. SAINT-GRAVE, con de Rochefort, au lieu de : Santa Gravida, lisez : Sancta Gravida.

- Page 253, col. 1, art. SAINT-MICHEL, île, au lieu de : Chapelle de fondation du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, situé en la par. de Plœmeur, lisez : Chapelle de fondation du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes situé, etc.
- Page 254, col. 2, art. SAINT-PIERRE (RUE), à Lorient, lisez : SAINT-PIERRE (RUE DE).
- Page 255, col. 2, art. SAINT-SEBASTIEN (PLACE), au lieu de : BIGARRE (PLACE DE), lisez : BIGARRE (PLACE).
- Page 257, col. 2, art. SASCOËT, au lieu de : Cléguéret, lisez : Cléguérec.
- Page 258, col. 2, art. SCAËR, lieu-dit: à supprimer.
- Page 262, col. 1, après l'art. Stang-eur-Goch-Velin, intercaler celui-ci : Stang-eur-Rheux, ruiss. Voy. Stang-eur-Goch-Velin.
- Page 268, col. 1, art. TISSERAND (LE), île, ajouter : dite aussi *Er-Lanic*.
- {317}Page 268, col. 1, après l'art. TISSERAND (LE), intercaler celui-ci : TISSERANDS (LES), rocher de la baie du Morbihan, côte d'Arzon.
- Page 279, col. 1, art. Ty-ER-PARC-LANN (BRAS et BIHAN), au lieu de : éc. c<sup>ne</sup> de Moréac, lisez : deux éc. c<sup>ne</sup> de Moréac.
- Page 281, col. 2, art. VALLEE-SOUS-LE-BOIS (RUISSEAU DE LA), au lieu de : affl. de l'Oust qui arrose Saint-Congard, lisez : affl. de l'Oust, qui etc.
- Page 282, col. 1, art. VANNES, au lieu de : chef-lieu du diocèse de Vannes, fondé, etc., lisez : chef-lieu du diocèse de Vannes fondé, etc.
- Page 282, col. 2, art. VANNES, au lieu de : à laquelle fut substitué un présidial en 1554, lisez : en 1552.
- Page 282, col. 2, art. VANNES, au lieu de : En l'an... l'on créa deux cantons, lisez : En l'an X, l'on créa etc.
- Page 292, col. 1, art. VILLENEUVE ou LA VILLENEUVE, supprimer le mot : village.
- Page 294, col. 1, art. VILLE-ROUAULT (LA), au lieu de : Bréan-Loudéac, lisez : Bréhan-Loudéac.
- Page 299, col. 1, art. Caer-Locmariaquer, à reporter après l'art. Cadent.
- Page 304, col. 3, art. Liscelli, au lieu de : aliàs Liskilli, lisez : aliàs Liskelli.
- Page 306, col. 1, art. Mouestr-Sainct-Alban, lisez: Mouster-Sainct-Alban.
- Page 308, col. 3, art. Ranhoiarn, lisez: Renhoiarn, et faites passer après l'art. Rengun.
- Page 308, col. 3, art. Roenhoiarn, au lieu de : Voy. Ranhoiarn, lisez : Voy. Renhoiarn.